

nationality Much as the
English habits is all
but the remains of an ancient

Anglo Saxon world. There can hardly be
invigorate an elite a people th

in Lower Canada, owing to their retention
with no history and no literature. A

power of doing any thing for the
population with whom the authority has no

distinctions marking and containing a
e character of the North American

the condition of inferiority, with
the condition of inferiority, with

our English are doo
said to be dependent on the English for

the English are doo
said to be dependent on the English for

Heritiers de Lordsburgham

A tous les francophones qui, grâce à leur volonté et leur énergie incalculable, ont rendu possible la publication des deux volumes de "Les héritiers de Lord Durham".

lote Aussi disponible dans cette série de de de
Durham"

LA FÉ.ÉR ION DES FRANCOPHONES IEC

1, rue Nicholas, 4^{ème} 404
Ottawa, Ontario K 7S6

583-03

**Les francophones
hors Québec
prennent la parole**

En 1963, Pierre E. Trudeau disait:

"Tout ce qu'il veut sentir [le Canadien français] c'est que s'il se transporte ailleurs au pays, que dans le Québec, la loi ne lui sera pas défavorable. Comment il se servira de cette loi? C'est l'avenir qui le dira; moi, personnellement, je ne pense pas que même ayant des lois justes, le français, que le français se mettra à monter en flèche dans des parties du Canada, dans des provinces où le Canadien français est une infime minorité.

Il faudrait peut-être à ce moment-là, envisager d'autres solutions, par exemple, il faudrait assurer la mobilité de la main-d'œuvre, la mobilité des citoyens, que ceux qui veulent vivre dans un milieu bilingue, qu'ils déménagent dans une autre partie du Canada, que vous leur facilitiez cela."

"... Quand on aura trouvé [ce que cela coûte en termes humains] on saura vraiment si le pays peut vivre, s'il doit continuer d'opérer en tant que pays. Si c'est plus coûteux, disons, du point de vue du Canadien anglais de faire de ce pays un pays bilingue ou multi-ethnique, si c'est plus coûteux de faire cela que de renoncer à l'identité du Canada, et de s'attacher aux Etats-Unis, on saura où est l'avenir. Et inversement, si c'est du point de vue du Canadien-français, les avantages qu'il trouve de vivre dans un pays qui s'appelle le Canada, s'ils sont moins grands que les désavantages qu'il trouve de vivre dans un pays qui ne reconnaît pas en pratique et en loi le bilinguisme, et bien, lui décidant de se séparer, et je pense que c'est seulement après avoir pesé ce genre de réalités que l'on saura où l'on va."

■ Pierre E. Trudeau. Extrait d'une audience de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, jeudi le 7 novembre 1963, 17:54 h - 18:14 h.

**table
des
matières**

Table des matières

qui sommes-nous? ..	
avant propos	5
manifeste	9
<input type="checkbox"/> 1. où en sommes-nous?	15
<input type="checkbox"/> 2. le plan juridique	45
<input type="checkbox"/> 3. éducation.....	57
<input type="checkbox"/> 4. les media	75
<input type="checkbox"/> 5. l'âme d'un peuple.....	91
<input type="checkbox"/> 6. les langues officielles.....	99
<input type="checkbox"/> 7. désormais	115
<input type="checkbox"/> 8. bibliographie	121

☐ Liste des tableaux

- Tableau 1: Population d'origine française dans chaque province. Statistiques-Canada - Recensements de 1961 et 1971.....p. 22
- Tableau 2: Origine ethnique, langue maternelle et langue d'usage françaises par province. Recensement de 1971.....p. 23
- Tableau 3: Taux d'anglicisation des francophones (ou transferts linguistiques) des neuf provinces. Recensement 1971.....p. 24
- Tableau 4: Taux d'anglicisation par groupe d'âge pour les neuf provinces. Recensement de 1971.....p. 25
- Tableau 5: Répartition rurale-urbaine (en pourcentage des francophones (langue maternelle française)) en comparaison avec la moyenne provinciale. Recensement de 1971.....p. 28
- Tableau 6: Population née au Canada, selon la province de naissance, la langue maternelle française et la province de résidence en 1971.....p. 30
- Tableau 7: Population de 5 ans et plus, de langue maternelle française, selon la mobilité géographique: région de résidence en 1966 et la région de résidence en 1971.....p. 31
- Tableau 8: Connaissance linguistique des immigrants. Pourcentage par province. 1974-1975-1976.....p. 32
- Tableau 9: Exogamie des époux, des épouses de langue maternelle française, par province. Recensement de 1971.....p. 33
- Tableau 10: Langue d'usage anglaise de l'époux francophone ayant épousé une personne d'un autre groupe linguistique (en pourcentage).....p. 33
- Tableau 11: Pourcentage de la population de langue maternelle française (de 15 ans et plus) selon les groupements de revenus, en comparaison avec la population totale, pour les Maritimes.....p. 34
- Tableau 12: Pourcentage de la population de langue maternelle française (de 15 ans et plus) selon les groupements de revenus, en comparaison avec la population totale, pour l'Ontario.....p. 35
- Tableau 13: Pourcentage de la population de langue maternelle française (de 15 ans et plus), selon les groupements de revenus en comparaison avec la population, pour les provinces de l'Ouest.....p. 36
- Tableau 14: Pourcentage de la population de langue maternelle française (de 15 ans et plus ne fréquentant pas l'école à plein temps) par rapport au pourcentage de la population totale par province, selon le niveau de scolarité, pour les Maritimes.....p. 37
- Tableau 15: Pourcentage de la population de langue maternelle française (de 15 ans et plus ne fréquentant pas l'école à plein temps) par rapport au pourcentage de la population totale de la province, selon le niveau de scolarité, pour l'Ontario.....p. 38
- Tableau 16: Pourcentage de la population de langue maternelle française (de 15 ans et plus ne fréquentant pas l'école à plein temps) par rapport au pourcentage de la population totale par province, selon le niveau de scolarité, pour les provinces de l'Ouest.....p. 39
- Tableau 17: Pourcentage de la population de langue maternelle française (active et expérimentée de 15 ans et plus) par rapport au pourcentage de la population totale par province, selon la profession, pour les Maritimes.....p. 40
- Tableau 18: Pourcentage de la population de langue maternelle française (active et expérimentée de 15 ans et plus) par rapport au pourcentage de la population totale, selon la profession, pour l'Ontario.....p. 41

Tableau 19:	Pourcentage de la population de langue maternelle française (active et expérimentée, de 15 ans et plus) par rapport au pourcentage de la population totale par province, selon la profession, pour les provinces de l'Ouest.....p. 42	Tableau 24:	Paiements formulaires reçus, dépensés, et non dépensés par le Ministère d'éducation du Manitoba.....p. 70
Tableau 20:	Statut officiel du français dans les tribunaux et Assemblées législatives.....p. 52	Tableau 25:	Dépenses pour des projets spéciaux du bilinguisme en éducation de l'année financière 1972-73 à 1975-76.....p. 72
Tableau 21:	Législation provinciale sur les langues officielles du Canada - Statut officiel du français dans le domaine de l'éducation.....p. 63	Tableau 26:	Dépenses - Langues Officielles de 1970 à 1977. (en milliers de dollars).....p. 107
Tableau 22:	Structures administratives et personnel responsable de l'implantation de l'éducation française dans les ministères de l'éducation dans les provinces (sauf le Québec).....p. 68	Tableau 27:	Réponses fournies par les diplômés du cours de langue en 1973 et 1975 à la question: "Veuillez indiquer votre langue habituelle de travail"p. 109
Tableau 23:	Paiements formulaires versés aux provinces de l'année financière 1970-71 à 1975-76.....p. 69	Tableau 28:	Nombre de fonctionnaires-étudiants, inscrits et diplômés, du Bureau des Langues de la C.F.P., 1973-1976.....p. 110
		Tableau 29:	Postes bilingues occupés par des anglophones (Conseil du Trésor 1976).....p. 112

qui
sommes-
nous?

Qui sommes-nous ?

Les communautés francophones hors Québec n'ont survécu que par un constant esprit de combativité. C'est de ces nombreux combats qu'on a vu surgir, dès le début du siècle, des associations pour représenter les membres de ces communautés. Issues de la base, ces associations se sont formées pour corriger des injustices linguistiques, scolaires et sociales. Face à un milieu ambiant souvent hostile, elles ont toujours été les principaux artisans d'une lutte permanente. Lutter pour garder sa place. Confrontées à des situations où leur langue et leur culture perdaient leur droit de cité, les associations provinciales ont dû assumer le véritable leadership de leurs communautés. Souvent même, elles ont eu à se donner des structures de suppléance dans des domaines aussi importants que l'éducation.

Les associations provinciales s'interrogent sérieusement aujourd'hui sur l'avenir de leurs communautés. Elles s'inquiètent de plus en plus devant une situation qui ne cesse de s'aggraver: les problè-

mes débordent maintenant les domaines de la culture et de l'éducation pour s'étendre à ceux de l'économie, du développement communautaire, des communications et des affaires sociales.

Conscientes de l'ampleur de ces problèmes, les neuf associations ressentait déjà en 1971 le besoin d'une concertation de toutes les forces. C'est alors qu'elles se rencontrèrent pour mettre en commun leurs orientations.

Ces rencontres permirent de faire plusieurs constatations: la force du ressac anglophone provoqué par les politiques de bilinguisme; un freinage discret de l'appui reçu du gouvernement central depuis 1968; le passage des conséquences culturelles du bilinguisme au multiculturalisme au début des années '70.

L'évaluation de cette situation a incité les communautés francophones, par le regroupement de leurs associations, à se doter d'un instrument d'in-

tervention et d'action politiques: c'est alors qu'en 1975 la Fédération des Francophones Hors Québec fut créée pour planifier, organiser et lancer cette lutte concertée.

Les neuf associations ont désormais une force commune: ainsi regroupées, elles lèvent le voile sur la situation réelle et précisent les modalités de leur action commune.

Monatien Boudet

Helen Gauthier, Dir.-Gén., Association Française Hors Québec

Louis Cormier

Louis Cormier, présidente, Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse

Ronald R. Cyr

Ronald R. Cyr, Dir.-Gén., Association Canadienne Franco-Colombienne

Josée Bourdeau

Francine Labonde, recherchiste, Fédération des Francophones Hors Québec.

Paul Gauthier

Paul Gauthier, Dir.-Gén., Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse

Donatien Gaudet

Donatien Gaudet, président, Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (P.S.F.H.Q.)

Jean Houli

Jean Houli, Dir.-Gén., Fédération des Franco-Colombiens (S.C.F.H.Q.)

Jean-Louis Bourgeau

Jean-Louis Bourgeau, président, Association Canadienne-Française de l'Ontario (V.P.F.H.Q.)

Jean-Louis Bourgeau

Jean-Louis Bourgeau, président, Association Canadienne-Française de l'Ontario (V.P.F.H.Q.)

Jean-Paul Bugeaud

Jean-Paul Bugeaud, président, Association Canadienne-Française de l'Alberta

Denis Lozier

Denis Lozier, Dir.-Gén., Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick

Gisèle Richer

Gisèle Richer, présidente, Association Canadienne-Française de l'Ontario

Raymond Poirier

Raymond Poirier, Dir.-Gén., Société Franco-Manitobaine

Robertine Dumas

Robertine Denis, présidente, Association Canadienne Franco-Culturelle

Ulric Poirier

Ulric Poirier, Dir.-Gén., Société Saint-Thomas d'Aquin

Leo Bossé

Leo Bossé, Dir.-Gén., Association Canadienne-Française de l'Alberta

Pierre Arsenault

Pierre Arsenault, président, Société Saint-Thomas d'Aquin

Gérald Archambault

Gérald Archambault, président, Société Franco-Manitobaine

**avant-
propos**

□ Position de la F.F.H.Q. face au choix du Québec

A la question que le reste du pays lui a maintes fois et sous diverses formes posée, le Québec vient de répondre démocratiquement le 15 novembre dernier, et cela non en ressasant encore une fois les griefs accumulés au cours d'un siècle de Confédération, mais en posant un geste qui fait l'histoire au lieu de regretter le passé.

Il ne faudrait pas se méprendre: le Québec n'a pas voté pour l'indépendance. Mais qu'on ne se leurre pas non plus: le Québec a décidé sereinement, par un vote démocratique, de porter au pouvoir un parti qui représente maintenant toutes les régions du Québec et qui a inscrit à son programme de proposer un référendum à la population, au terme d'une vaste opération d'information où toutes les parties intéressées pourront faire valoir leurs points de vue.

En face du choix du Québec, en face de sa détermination sereine à poser des gestes significatifs et à traiter des vraies questions pour lui d'importance capitale, les communautés francophones hors Québec éprouvent tout d'abord un profond respect à l'égard de la population québécoise. Le Québec a décidé de participer activement à l'élaboration de son destin. En ce sens, son attitude est exemplaire et les francophones hors Québec la respectent et veulent s'en inspirer.

Cette attitude, les francophones hors Québec la respectent et veulent même s'en montrer solidaires. Qu'on nous comprenne bien, toutefois. Ce que nous voulons signifier par cette prise de position, c'est tout d'abord un refus d'utiliser de façon machiavélique l'inconfortable position du gouvernement central en l'assurant de notre appui inconditionnel et en cherchant à faire taire, coûte que coûte et sans les entendre, ceux qui, par leur vote démocratique ont obligé l'ensemble du pays à réviser la situation générale, à mener un débat vigoureux, soit, mais ouvert et à envisager les vraies solutions. Trop souvent et depuis trop longtemps, le débat constitutionnel s'est déroulé dans un cadre malsain, par l'utilisation d'un langage plus ou moins déformé par le mercantilisme électoral, où les parties caricaturaient à loisir les positions adverses, afin de pouvoir ensuite les repousser plus

aisément au nom d'idéologies politiques véhiculées comme des dogmes. Les communautés francophones hors Québec tiennent à le dire sans ambages: **elles ne joueront pas ce jeu**. Au contraire, elles ont la ferme intention de participer au débat démocratique qui s'amorce.

Ce que nous voulons signifier aussi par cette prise de position, c'est en second lieu l'intention bien arrêtée d'intervenir dans le débat avec toute la force du million de personnes que nous sommes et de faire savoir clairement à l'ensemble du pays nos aspirations fondamentales.

C'est donc le temps, et plus que jamais, de faire le point de la situation réelle des communautés francophones hors Québec. Depuis 1968, ces communautés se sont trouvées au centre des affirmations politiques comme une raison d'être essentielle de l'unité canadienne. Depuis cette date, plusieurs politiques ont vu le jour qui semblaient promettre un avenir plus reluisant aux communautés de langue et de culture françaises. Or, qu'en est-il aujourd'hui?

L'heure a sonné où il faut établir un bilan. Décrire le processus: d'assimilation qui continue de ronger les groupes francophones. Décrire les effets réels des politiques de soutien des communautés francophones.

Cette heure a sonné parce que le temps est aux clarifications. Le Québec vient d'accepter de se pencher sur l'étude du dossier de l'indépendance. Toutes les provinces sont mal à l'aise dans le revêtement politique de la Confédération. Quant au gouvernement fédéral, il doit établir la preuve de la validité du système confédératif. L'enjeu est grand parce que les remises en question portent cette fois sur des points fondamentaux et font poindre à l'horizon, des possibilités irréversibles de rupture.

Dans ce contexte où les jeux de la persuasion sont à faire, les communautés francophones hors Québec n'ont pas le choix: comme toutes les parties intéressées, elles doivent participer étroitement au débat collectif et exposer leur version des faits: ce que personne d'autre ne saurait faire à leur place.

Plus que jamais, c'est le temps d'intervenir pour les communautés francophones.

Une stratégie doit être établie. Les lignes directrices de cette stratégie émergent clairement de la conjoncture actuelle:

- 1. Les communautés francophones se sont concertées et sauront faire entendre un message commun.
- 2. Elles feront preuve d'une discipline impeccable de solidarité.
- 3. Ce message sera celui d'une vaste communauté d'un million de personnes qui partagent les mêmes conditions d'existence: celui de groupe minoritaire d'expression française.
- 4. Les communautés francophones hors Québec préparent un dossier exhaustif décrivant leur situation, le contexte dans lequel

elles vivent, et les besoins engendrés par cette situation, afin qu'elles puissent arriver sur un pied d'égalité avec l'ensemble de la population.

- 5. Ce message, il se fera entendre prochainement, en temps et lieu.

En bref, les communautés francophones hors Québec veulent faire savoir à toutes les parties intéressées qu'elles ne se contenteront plus de demi-mesures. Elles indiqueront ce qu'elles veulent et à quelles conditions minimales.

Ceci était dit le 18 décembre 1976. Nous avions promis: nous tenons.

manifeste

Manifeste

Nos rêves sont brisés. Nous vivons une crise profonde, aiguë, et qui sait, peut-être même voulue et consciemment entretenue. Notre situation de francophones hors Québec ressemble à celle d'une famille devant sa maison incendiée. Elle est sans abri, les yeux rivés sur quelques biens épars. Mais il lui reste la vie.

Les francophones hors Québec sont un peuple sinistré mais il ne veut plus céder à l'illusion dont on l'a nourri. L'illusion d'être la raison d'être du pays; illusion d'être appelé par vocation à prendre une part active dans le mouvement des deux peuples fondateurs. Mais ces mots sont vides de sens pour un peuple qui ne se sent plus chez lui.

A notre insu, nous sommes devenus l'objet d'une manipulation. La manoeuvre a été subtile au point de nous faire croire un moment à la vanité de toute opposition.

Nous savons maintenant pourquoi nous en sommes rendus là. Nous savons maintenant qui nous sommes, nous, les parlants français des provinces anglophones. Remarquez, nous le soupçonnions depuis longtemps, mais la dignité du silence fait maintenant place à la dignité de la parole. Nous voulons nommer notre mal, et dire pourquoi nous ne voulons plus être livrés comme une monnaie d'échange.

Finies les paroles trompeuses pour endormir le mal. Finies les politiques sans lendemain auxquelles nous avons naïvement cru. Mais fini aussi le silence que nous nous imposons sur notre propre situation, de peur d'avouer devant tout le monde ce que nous savions de nous-mêmes. Finis enfin les remerciements qu'on nous soutirait en nous culpabilisant.

La situation est maintenant claire et les dés sont jetés: si nous survivons, ce sera pour avoir osé parler franchement de nous-mêmes et du mal qui nous ronge.

Nous avons de formidables défis à relever. Aujourd'hui nous nous retrouvons devant des droits illusoires. Les écoliers sont des foyers d'assimilation. Les communications nous échappent. Notre âme collective nous glisse entre les doigts. Enfin, nous devons pénétrer dans la sphère économique pour quitter l'univers morne d'un folklore désuet.

Les droits illusoires

Attendu que: dans l'ensemble du pays le français ne possède aucun statut juridique contraignant et définitif;

à part trois provinces (le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Québec) le français n'est pas reconnu devant les Assemblées législatives; il n'existe qu'une province (le Nouveau-Brunswick) en dehors du Québec, où le français jouit d'un statut devant les tribunaux;

des parties intégrantes de la législation sont encore à promulguer dans la seule province (le Nouveau-Brunswick), outre le Québec, qui accorde un statut officiel au français devant l'Assemblée législative;

à part le Québec et le Nouveau-Brunswick, les francophones ne jouissent d'aucun service bilingue complet dans leurs Assemblées législatives;

dans certaines provinces, la volonté d'accorder un statut officiel au français ne dépasse pas le stade des vœux pieux et des déclarations d'intention;

Les communautés francophones hors Québec doivent bien reconnaître qu'elles sont victimes d'un mirage juridique.

Un foyer d'aliénation: l'école

Il n'est pas nécessaire de proscrire des écoles françaises pour assurer notre aliénation; il suffit de gagner du temps et de nous épuiser un peu plus pour nous pousser vers la démission. Il n'est pas non plus nécessaire de nous enlever nos écoles; il suffit tout simplement de ne les accorder qu'au terme de luttes indéfiniment prolongées et d'en rendre l'accès pénible. Tout simplement, il suffit d'attendre, de ne jamais prévenir nos besoins les plus vitaux en matière scolaire. Enfin, nous n'avons pas la clé des conseils scolaires. Nous sommes des locataires tolérés et non des propriétaires reconnus.

L'école mixte, dite "bilingue", n'assure pas la transmission de notre identité culturelle d'une génération à une autre. Elle n'est pas ce foyer de développement personnel et collectif que nous voudrions qu'elle soit. Au contraire, pour maintes raisons que nous dirons, elle est devenue un lieu privilégié

d'affaiblissement progressif et constant de notre identité. Le résultat: des générations entières se perdent.

Le medium sans message Ottawa (FFHQ) Les francophones hors Québec insatisfaits de Radio-Canada.

"La F.F.H.Q. est profondément insatisfaite de la politique de Radio-Canada en matière de programmation régionale. Le président de l'organisme a déclaré qu'il fera appel au Parlement pour obtenir la réalisation du plan accéléré d'extension des services et la révision de toutes les politiques de programmation de la Société d'Etat."

"Les francophones hors Québec sont très mal servis par les media, déclarait-il. Leurs journaux sont en difficulté financière; la radio et la télévision françaises restent souvent inaccessibles et ne répondent toujours pas aux exigences d'un large secteur de la population francophone hors Québec." SUIVRA . . .

- 30 -

L'âme d'un peuple

Une culture, est faite d'expressions variées et multiples de la vie d'un peuple. La nôtre se vide. Elle nous ressemble. Pourquoi? Notre réalité quotidienne fournit la réponse. Nous sommes nourris d'une denrée nord-américaine nécessairement anglophone. Une culture à peine canadienne dans laquelle nous ne retrouvons pas ce qui nous constitue.

Doublement minoritaires, les francophones hors Québec ne disposent pas des ressources suffisantes pour combler le fossé d'une culture en rupture de continuité. La longue prise de conscience qui se manifeste dans les expressions culturelles n'est pas soutenue par la volonté de ceux qui ont pourtant promis d'aider l'émergence continue des forces vitales de nos communautés. Notre vie ne demande qu'à se manifester: seule manque l'étincelle libératrice.

Parlez-vous français?

Nous sommes nés canadiens-français. Le peuple que nous sommes doit pouvoir vivre et s'épanouir en français ou il est voué à la disparition. Et si notre langue disparaissait, ce serait le signe de l'effondrement de toutes nos aspirations collectives. Depuis la fin des années '60, nous avons assisté au lancement de programmes de bilinguisme institutionnel. Or, limitée à ces programmes, la politique de bilinguisme est vouée à l'échec. Le bilinguisme ne saurait exister ni se développer sans l'essor de la communauté francophone, non seulement au Québec, mais dans chacune des provinces canadiennes.

La rengaine

Avant de déterminer les modalités de notre action ainsi que les conditions minimales d'une solution réelle et globale aux conditions d'existence des communautés francophones hors Québec, nous tenons à dire que nous sommes parfaitement conscients des réfutations déjà toutes prêtes que l'on pourrait nous servir et des tentatives de détournements de nos objectifs auxquelles on pourrait nous soumettre. Les communautés francophones hors Québec ont prévu la manœuvre et ne succomberont pas aux techniques de diversion de ceux qui chercheraient à minimiser la force du million de personnes qu'elles représentent. Car toutes les tactiques de diversion, nous les connaissons déjà. Qu'il nous suffise de les aligner ici pour prévenir tous ceux qui seraient tentés d'y recourir.

- "Les gens ne veulent pas du français."
- "Les francophones font preuve d'apathie et d'un manque de participation quand on fait quelque chose pour eux."
- "L'unité n'existe pas chez les francophones."
- "Vous avez des droits et vous ne vous en servez pas."
- "Ça va bien . . . il y a eu du progrès. N'êtes-vous pas d'accord avec ce que nous faisons pour vous?"
- "Vous êtes trop pessimistes. Les choses ne vont pas si mal que ça."
- "Vous comprenez mal, vous ne percevez pas le problème comme il faut."

- "Vous ne pouvez pas savoir ce qu'il vous faut puisque vous n'avez pas les outils d'analyse qu'il faut."
- "Vos structures, associations culturelles ne sont pas sérieuses. Elles sont inefficaces."
- "Vous demandez trop, trop vite... il y a des limites."
- "Nous avons d'énormes problèmes administratifs qui rendent les décisions complexes et globales. Nous ne pouvons pas aller plus vite."
- "Nous devons tenir compte de la mosaïque multiculturelle canadienne. Il n'y a pas que les canadiens-français à qui il faut penser."
- "Vous êtes des citoyens à part entière. Vous avez accès à tous les services du gouvernement au même titre que tout le monde."
- "Il faut comprendre qu'il est nécessaire d'attirer les modérés anglophones à votre cause."

Si la Fédération des Francophones Hors Québec croit opportun de répéter ces rengaines, et de les regrouper dans son manifeste, c'est pour dénoncer l'attitude profonde de tous ceux qui

se font une obligation de reprendre ces explications fallacieuses et qui, au lieu de nous entendre, nous refusent même le droit de percevoir notre drame et d'exprimer notre perception.

La condition

Cet étalage public et définitif de notre désillusion collective pourra sembler brutal. Pourtant, toutes nos communautés la vivent. Toutes se sont penchées sur leurs besoins réels. Toutes ont défini les conditions minimales sans lesquelles elles ne pourront plus résister longtemps aux pressions du milieu ambiant.

Ces conditions minimales devront se traduire par une politique globale, précise, cohérente, et définitive de développement des communautés de langue et de culture françaises.

Voilà le critère ultime du jugement que l'on portera sur ce pays.

1

où en
sommes-
nous?

La population en l'an 2.000

Seulement 23 pour cent de francophones dans 25 ans

OTTAWA (PC) — Les Canadiens français ne représenteront plus que 23 pour cent de la population dans 25 ans, selon une étude faite par le démographe Jacques Staszko, effectuée pour le compte du ministère fédéral de la Santé et du Bien-être.

« La population française est de plus en plus canadienne, et il est possible de retrouver un peu la situation, si vous voulez, d'un "immigré" qui s'assimile complètement », les conclusions qu'on peut tirer de son étude.

PARIS (R) — Les Canadiens français ne représenteront plus que 23 pour cent de la population dans 25 ans, selon une étude faite par le démographe Jacques Staszko, effectuée pour le compte du ministère fédéral de la Santé et du Bien-être.

« La population française est de plus en plus canadienne, et il est possible de retrouver un peu la situation, si vous voulez, d'un "immigré" qui s'assimile complètement », les conclusions qu'on peut tirer de son étude.

• Les Franco-Ontariens et l'assimilation

Plus de la moitié ne parlent plus le français

OTTAWA — Plus du tiers des Franco-Ontariens ne comprennent plus le français; plus de la moitié d'entre eux ne le parlent plus, même pas à la maison.

cherches en matière linguistique. Apparaissant, on établissait des statistiques sur les groupes ethniques et sur la langue maternelle, soit la première langue qu'une personne a apprise et

Duck Lake, une communauté francophone de la Saskatchewan en état de péril

DUCK LAKE, Sask. (PC) — Plus de 80 pour cent de la population de Duck Lake, une communauté francophone de la Saskatchewan, ne comprennent plus le français, et plus de la moitié d'entre eux ne le parlent plus, même pas à la maison.

Some people in Ontario speak French

attitudes which Ontario will take are left to chance; the linguistic f

Let's take our guns and have it out

By CLAUDE ARPIN
Montreal Star Reporter

WARBURG, Alta. — The mere mention of the word "bilingualism" was enough to trigger a flood of diatribe that leaves Henry Lippert literally gasping for breath in his machine shop.

He mops his brow with a handkerchief. His drained cheeks and the slight

L'assimilation se fait surtout par le travail

OTTAWA — Le plus important facteur d'assimilation des francophones au groupe anglophone serait la langue de travail. S'ajoutent à celui-ci les transformations récentes de la société qui accéléreraient le mouvement comme: l'urbanisation, les mass media, et la mobilité croissante de la main-

Cette accélération de l'assimilation chez les adolescents et les jeunes adultes s'explique, selon M. Castonguay, "parce que c'est surtout entre 18 et 30 ans que l'individu passe du milieu familial et scolaire de l'enfance, à la vie autonome de l'adulte, avec ses nouvelles relations de travail et de famille".

n'est pas le facteur dans le choix linguistique. Puisqu'elles possèdent les mêmes caractéristiques, qu'elles soient d'une école ou d'une école française de 2.000, puisque le réseau d'écoles françaises est bien établi ou non, donc, poursuit le rap-

porteur de l'assimilation, les francophones ne

Situation actuelle des francophones vivant à l'extérieur du Québec

- 1 La définition du francophone.
- 2. Diminution des forces.
- 3. L'anglicisation galopante.
- 4. Les projections, sombre perspective.
- 5. S'agit-il d'une tendance irréversible?
- 6. L'urbanisation:
 - A Le spectre de l'anglicisation.
 - B Un mal nécessaire.
- 7. La migration.
 - A interne
 - B l'immigration
- 8. Le coeur a ses raisons que la raison ne connaît pas.
- 9. Des citoyens de seconde classe.

Où en sommes-nous?

Bien que la situation générale des francophones hors Québec soit relativement connue des sociologues, des politiciens, et des gouvernements, aucune étude exhaustive n'a jamais encore vraiment établi la dramatique globale de la situation réelle des communautés francophones et de leur contexte social.

Dans ce chapitre, nous voulons confronter le lecteur aux faits et décrire sans complaisance ni réticence la situation réelle des francophones hors Québec.

1. La définition du francophone

Pour étudier la situation démographique des francophones au Canada, nous nous référons aux données de Statistique-Canada à la suite du recensement de 1971. Jusqu'en 1961, les données sur l'**origine ethnique et la langue maternelle** constituaient les seuls renseignements disponibles. Toutefois, depuis 1971 nous avons accès à des données pertinentes concernant la **langue d'usage**. En comparant ces données, nous sommes en mesure d'évaluer de plus près la vitalité linguistique des communautés francophones hors Québec.

Puisque ces trois types de données seront utilisés avec plusieurs variantes dans les pages suivantes, il importe à ce stade-ci, de les définir.■

- Groupe ethnique:** Antécédants ethniques ou culturels (du côté paternel).
 - Langue maternelle:** Première langue apprise et encore comprise.
 - Langue d'usage:** Langue la plus souvent parlée à la maison.
- Pour les fins d'analyse de ce chapitre, nous retenons la donnée sur la langue maternelle qui colle mieux à la "définition du francophone". Les démographes ont d'ailleurs signalé les carences de la question posée sur l'origine ethnique. Selon eux, cette question ne tient compte que de l'origine paternelle (l'ancêtre paternel) et n'indique en rien la situation linguistique. Aussi, tout au

long de l'analyse démographique des francophones au Canada, l'utilisation de l'origine ethnique sera faite sous réserve.

En somme, pour calculer le taux d'anglicisation ou celui du transfert linguistique, nous comparerons la langue maternelle française et la langue la plus souvent parlée à la maison (langue d'usage).

2. Diminution des effectifs

Les tendances démographiques d'une population sont des indicateurs importants de la vitalité d'un peuple. Pour examiner les variances démographiques des francophones, les statistiques des recensements de 1961 et 1971 sont très significatives.

Cependant, avant de dresser un tableau de la répartition de la population francophone par province, il importe d'attirer l'attention sur certaines "trouvailles" de démographes ou chercheurs qui étudient les données du recensement à chaque décennie.■

Il y aurait, selon eux, un phénomène assez singulier de "transferts d'ethnies". Il semble que pas moins de 125,000 personnes ont déclaré être d'origine britannique sans vraiment l'être. Ces personnes auraient ainsi faussé inconsciemment les données du recensement. Il est plausible qu'après plusieurs générations (depuis 1931), des individus d'origine française n'auraient jamais eu conscience de leurs racines culturelles, leurs parents ayant déjà adopté l'anglais comme langue maternelle.

Ceci permet de souligner sans contredit l'ampleur de l'assimilation. Ce phénomène dépasse largement la situation linguistique que puisqu'il touche le sentiment d'appartenance ethnique.

L'examen du prochain tableau (population d'origine française) devra comporter le préalable ci-haut mentionné. Il suggère que le nombre véritable de francophones est probablement supérieur aux chiffres disponibles, mais que le transfert d'ethnie a réduit considérablement les effectifs.

Le tableau suivant indique la répartition de la population d'origine ethnique française de chaque province, pour les recensements de 1961 et 1971.

■ Ces définitions proviennent du dictionnaire des termes du recensement de 1971, Catalogue 12-540, pages 15 à 17.
■ C'est le cas entre autre de Jacques Henripin, Charles Castonguay et Richard Joy.

Tableau 1

**Population d'origine française dans chaque province.
Statistiques-Canada - Recensements de 1961 et 1971.**

Province	Population d'origine française		% de la population d'origine française par rapport à la population totale
	1961	1971	
Terre-Neuve	17,176	15,410	3.8
Ile-du-Prince-Edouard	17,418	15,325	16.6
Nouvelle-Ecosse	87,883	80,220	11.9
Nouveau-Brunswick	232,127	235,025	38.8
Ontario	647,941	737,360	10.4
Manitoba	83,936	86,510	9.1
Saskatchewan	59,824	56,200	6.4
Alberta	83,319	94,665	6.2
Colombie-Britannique	66,970	96,550	4.1
Total:	1,296,594	1,417,265	7.11 (moyenne)

■ Dans ce tableau et tous ceux qui suivront, le "chaque provinces" exclut délibérément le Québec.

Tableau 1

Commentaires

- En comparant les chiffres de 1961 et 1971, nous constatons une légère augmentation des francophones, mais leur importance relative diminue au plan national.
- Quatre provinces sur neuf accusent une perte réelle de leurs effectifs: Terre-Neuve, Ile-du-Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse et Saskatchewan. Dans ces cas particuliers, nous soupçonnons un taux relativement élevé de "transferts d'éthnies" tel qu'expliqué en début de chapitre, et tout probablement une forte émigration.
- Des cinq provinces ayant connu une augmentation du nombre de francophones, deux provinces (Nouveau-Brunswick et Manitoba) ne peuvent rendre compte de cette augmentation que par un faible taux d'accroissement naturel.

- Pour les trois autres provinces (Colombie-Britannique, Alberta et Ontario), cette augmentation est imputable à une forte immigration.

Tableau 1

Conclusion

La comparaison des deux colonnes de droite indique clairement que l'importance relative des francophones dans chaque province est à la baisse, sauf en Colombie-Britannique où le gain est minime et n'est pas toujours, comme nous le verrons plus loin, un signe de vitalité.

3. L'anglicisation galopante

Ces 1,417,265 personnes qui ont déclaré une origine ethnique française sont donc de souche francophone, mais qu'en est-il de leur identité et de leur langue? La question sur la langue maternelle reste le meilleur indicateur de la définition du francophone. La langue d'usage ajoute une base de comparaison pour mesurer

le degré de vitalité de la langue. Il faut se demander jusqu'où la langue maternelle coïncide avec la langue d'usage française?

Le tableau suivant reprend les données sur l'origine ethnique française. Les données sur la langue maternelle et la langue d'usage sont ajoutées afin de faciliter les comparaisons.

Tableau 2 Origine ethnique, langue maternelle et langue d'usage françaises par province. Recensement de 1971.

Province	Origine ethnique	Langue Maternelle	Langue d'usage
Terre-Neuve	15,410	3,640	2,295
Ile-du-Prince-Edouard	15,325	7,360	4,410
Nouvelle-Ecosse	80,220	39,335	27,215
Nouveau-Brunswick	235,025	215,725	199,085
Ontario	737,360	482,040	352,465
Manitoba	86,510	60,545	39,600
Saskatchewan	56,200	31,605	15,935
Alberta	94,665	46,500	22,695
Colombie-Britannique	96,550	38,035	11,510
Total:	1,417,265	924,790	675,210

Tableau 2 Commentaires

- La tendance est très nette. La régression de la francophonie est dramatique. Près d'un demi-million de Canadiens d'origine française n'ont plus le français comme langue maternelle: c'est donc une perte quasi irrécupérable.
- En outre, 249,580 personnes n'utilisent plus le français à la maison bien qu'elles aient déclaré être de langue maternelle française.

Pour mieux comprendre les données de ce tableau 2, dégageons maintenant le taux de transferts linguistiques ou le taux d'anglicisation. ■ Voici les taux d'anglicisation des francophones de chacune des provinces.

Tableau 3

Taux d'anglicisation des francophones (ou transferts linguistiques) des neuf provinces. Recensement 1971

Province	Taux d'anglicisation %
Terre-Neuve	37.0
Ile-du-Prince Edouard	40.0
Nouvelle-Ecosse	30.8
Nouveau-Brunswick	7.7
Ontario	26.9
Manitoba	34.6
Saskatchewan	49.6
Alberta	51.2
Colombie-Britannique	69.7
	Moyenne: 27.0

ation est calculé de la façon suivante:

$$\frac{\text{Langue maternelle} - \text{Langue d'usage} \times 100}{\text{Langue maternelle}}$$

Langue maternelle

Un personne effectue un transfert linguistique quand elle adopte une nouvelle langue comme langue première de communication dans son foyer. Plus le taux est élevé, plus l'anglicisation est élevée ou plus le nombre de personnes qui ont effectué un transfert linguistique (ont opté pour l'anglais) est élevé.

□ Le taux d'anglicisation est le moins élevé au Nouveau-Brunswick, mais partout ailleurs il a atteint un niveau alarmant. La moyenne nationale semble bien inférieure aux taux d'anglicisation de la plupart des provinces: la grande majorité des francophones se retrouvent dans les deux provinces où l'anglicisation est moins élevée (Nouveau-Brunswick et Ontario) où se retrouvent 75% de ceux qui ont déclaré avoir le français comme langue maternelle, et 82% de ceux qui ont le français comme langue d'usage.

Tableau 3 Conclusion

Ceci tend à confirmer les énoncés de certains spécialistes, notamment Frank Vallée, Norm Schulman, Richard Joy et plusieurs autres, qui ont démontré l'incidence de la concentration d'un groupe ethnique sur la prévention de l'assimilation. Selon eux, plus la concentration d'un groupe ethnique dans une région est élevée, moins vite s'entamera le processus de l'assimilation.

Anglicisation par groupe d'âge

La langue maternelle est un élément fondamental qui devrait définir l'identité individuelle et culturelle dès le bas âge.

"La langue maternelle demeurera généralement la langue pratiquée le plus souvent à la maison **au moins dans la jeunesse**, puisque d'ordinaire la pratique linguistique des parents dominera dans le foyer paternel". ■

L'instabilité linguistique se produirait durant les périodes de

transition de l'enfance et de l'adolescence au monde adulte, c'est-à-dire autour de l'âge de 20 ans. L'entrée sur le marché du travail où domine l'autre langue et les mariages entre partenaires d'origine ethnique différente seraient les causes principales de ces taux d'anglicisation.

Pour illustrer cette dynamique des transferts linguistiques par groupe d'âge, on utilisera en premier lieu les taux d'anglicisation pour les neuf provinces et, par la suite, un graphique illustrera ces tendances.

Tableau 4 Taux d'anglicisation par groupe d'âge pour les neuf provinces. (%) Recensement de 1971.

Province	Groupes d'âge										Moyenne prov. (Tableau 3)	
	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-69		70+
Terre-Neuve	13.6	18.3	21.5	25.0	47.0	43.7	34.6	54.1	59.5	54.5	50.0	37.0
Ile-du-Prince-Édouard	19.6	28.8	33.8	34.2	49.0	46.5	50.0	48.0	41.7	48.6	40.4	40.0
Nouvelle-Écosse	12.5	16.4	15.4	21.0	31.6	42.8	42.3	40.2	36.6	35.1	26.8	30.8
Nouveau-Brunswick	2.7	3.4	3.9	4.7	9.3	11.3	11.8	12.0	9.4	7.0	5.9	7.7
Ontario	8.3	12.7	15.7	20.1	31.2	35.6	38.1	35.9	31.5	25.1	26.7	26.9
Manitoba	18.9	22.6	26.1	30.5	45.0	46.6	44.8	41.3	34.2	26.8	20.2	34.6
Saskatchewan	32.8	40.5	41.9	42.0	61.8	63.8	60.0	57.7	47.7	38.9	36.3	49.6
Alberta	26.8	32.4	36.6	43.4	57.8	65.7	64.1	58.8	58.7	43.3	40.1	51.2
Colombie-Britannique	35.6	52.5	61.3	64.7	67.9	71.0	76.8	78.6	75.2	67.7	65.7	69.7
Moyenne nationale:	9.5	13.2	15.7	19.4	30.5	33.4	38.6	36.7	31.9	22.4	14.3	27.0

Tableau 4

Commentaires

- Ce tableau confirme l'énoncé de M. Castonguay selon, lequel les transferts linguistiques seraient plus élevés entre 18 et 30 ans.
- De la naissance jusqu'à 19 ans, le taux d'anglicisation est loin d'être négligeable, surtout en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.
- A partir du groupe d'âge de 20-24 ans cependant, toutes les provinces accusent une hausse très marquée du taux

d'anglicisation, exception faite de la Colombie-Britannique où cette hausse se produit déjà en très bas âge.

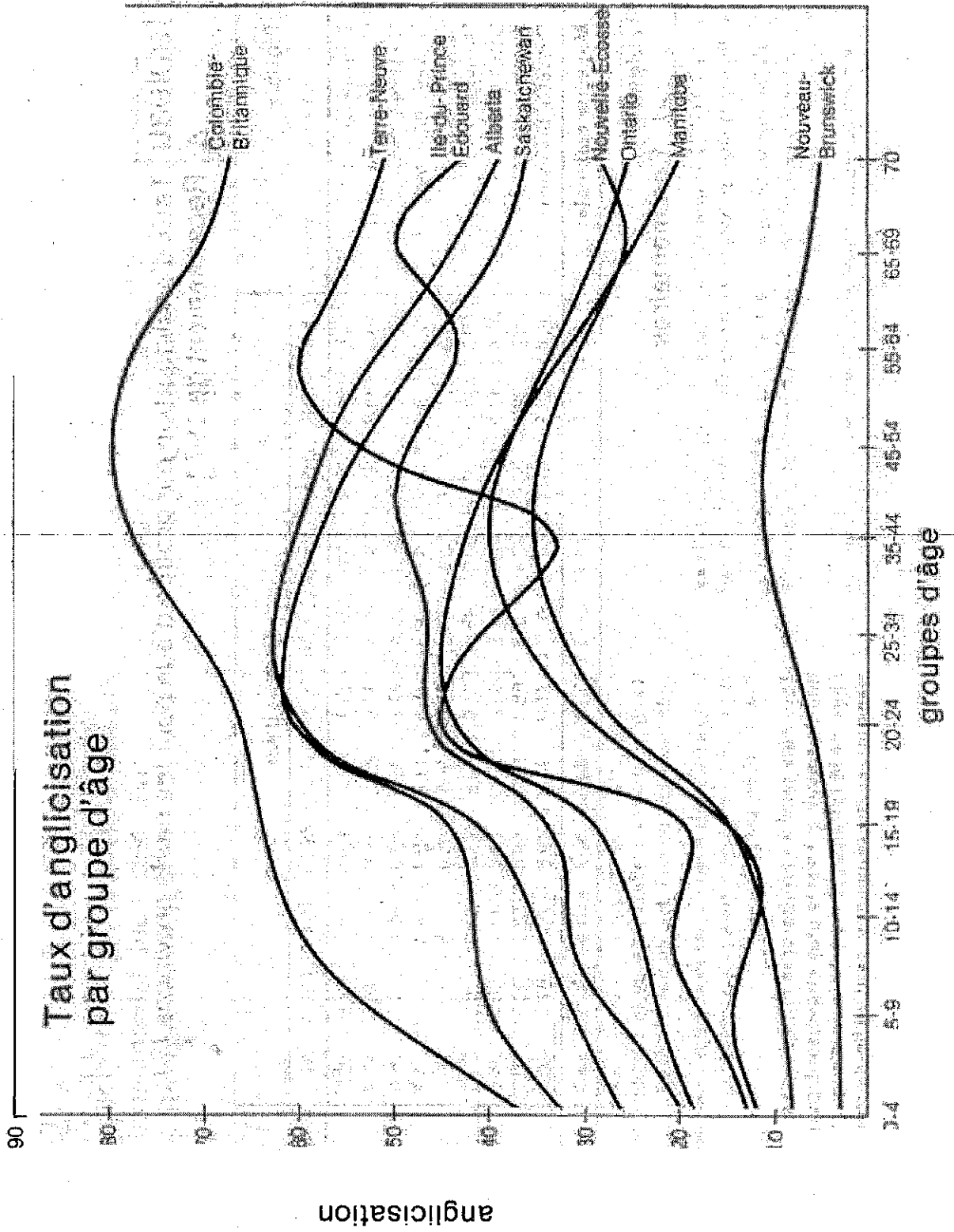
- Les transferts linguistiques se stabilisent légèrement entre 35 et 54 ans; chez les personnes plus âgées la rétention de la langue maternelle est plus grande.

Tout cela tend à corroborer le fait que c'est surtout le milieu de travail qui est le plus anglicisant, puisqu'une fois à l'âge de la retraite (65 ans), le taux d'anglicisation baisse dans toutes les provinces, sauf à l'Ile-du-Prince-Édouard.

■ Charles Castonguay: "Les transferts linguistiques au foyer". Recherches Sociographiques. (A paraître.)

Le graphique suivant illustre bien les courbes de l'assimilation par groupe d'âge: d'une province à l'autre, la courbe est très semblable, sauf dans le cas de Terre-Neuve où cette courbe est plus accentuée. Nous supposons que cette baisse du taux

d'anglicisation du groupe d'âge de 25 à 44 ans dans cette province, peut être expliquée en partie par l'immigration de plusieurs Québécois au Labrador.



□ 4. Les projections: sombre perspective

L'utilisation des données sur l'anglicisation par groupe d'âge est non seulement nécessaire pour indiquer où s'effectuent les transferts linguistiques, mais aussi pour renseigner sur les tendances qu'on relèvera pour les prochaines générations. En effet, la langue utilisée principalement au foyer par les 25 à 44 ans déterminera la langue maternelle de la prochaine génération. Autrement dit, des parents francophones qui utilisent présentement l'anglais comme langue d'usage à la maison devraient s'attendre à ce que leurs enfants et sûrement leurs petits-enfants aient une langue maternelle anglaise.

Ces chiffres démontrent clairement que les groupes d'âge de 25 à 45 ans en 1971 ont un taux d'anglicisation de 36% qui est déjà supérieur aux taux de 27% comme moyenne nationale. En conséquence, on peut s'attendre à ce que la tendance actuelle se poursuive et que l'anglicisation gagne du terrain.

Où s'arrêtera le phénomène de l'anglicisation? Des démographes ont observé dans les recensements faits à chaque décennie que l'anglicisation suit à peu près une progression géométrique. La progression géométrique pour le Nouveau-Brunswick montre que 25% des Acadiens seraient anglicisés en l'an 2001 et ce pourcentage serait de plus de 60% dans toutes les autres provinces.

Un autre démographe, Robert Maheu, a imaginé une méthode originale pour projeter l'anglicisation jusqu'en 1991. ■ Selon lui, le nombre des Canadiens d'origine française (vivant hors du Québec) qui auront adopté l'anglais comme langue d'usage dans les prochaines décades se lirait comme suit:

hypothèse moyenne d'anglicisation

1971	□	54,3%
1981	□	63,6%
1991	□	72,9%

■ Il faut se référer au rapport non publié de H. Charbonneau, J. Henripin et Waller Mertens, "Etude des aspects démographiques des problèmes ethniques et linguistiques au Canada", préparé pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, ch.5 (1968).

■ ■ Maheu, Robert. "Les francophones au Canada, 1941-1991". Edition Parti Pris, 1971, 119 pp. Il faut souligner que dans ses projections, Robert Maheu se base sur l'origine ethnique et la langue d'usage et non pas la langue maternelle et la langue d'usage, comme nous l'avons fait. C'est pourquoi ces projections sont élevées. Elles ne sont pas comparables à nos données sur l'anglicisation.

■ ■ Arès, Richard. "Les positions ethniques, linguistiques et religieuses des canadiens-français à la suite du recensement de 1971". Ed. Bellarmín, p.147.

Il ne s'est que légèrement trompé puisque son hypothèse faible de l'anglicisation pour 1971 était de 52.6% et la réalité nous indique que le taux est de 52.4%.

Si l'on continue avec son hypothèse faible, puisque c'est elle qui a prévalu, le prolongement pour l'an 2001 indique que l'anglicisation sera de 71%.

Les chiffres sur l'anglicisation parlent par eux-mêmes.

□ 5. S'agit-il d'une tendance irréversible?

Les études citées jusqu'ici ont permis de décrire l'ampleur du phénomène de l'anglicisation. Est-il possible de le contrecarrer? Seul un engagement total et immédiat des gouvernements et de la collectivité francophone peut freiner et peut-être enrayer cette tendance. Richard Arès le soulignait en 1964:

"Seule maintenant une politique d'ensemble, engageant tous les gouvernements, une politique canadienne, acceptée de toutes les provinces et axée sur la reconnaissance de faits de la communauté canadienne-française partout au Canada, pourra arrêter l'avalanche et changer le cours actuel de l'histoire". ■ ■ ■

Nous voyons que, même après l'adoption de la Loi sur les langues officielles en 1969, la situation continue à se détériorer. Cette politique ne suffit pas. D'ailleurs le député Serge Joyal ré pétait en 1976, essentiellement les mêmes propos:

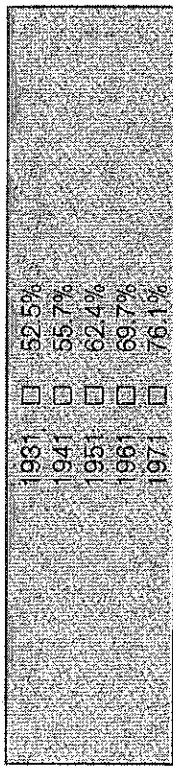
"Par ailleurs, cette politique démographique n'aura de succès que dans la mesure où elle sera complétée par une politique d'aide aux minorités francophones qui soit beaucoup plus dynamique, beaucoup mieux pourvue financièrement et qui reconnaisse que les francophones établis hors Québec sont en voie d'assimilation rapide à la langue anglaise. En 40 ans, les pourcentages d'assimilation ont en général plus que doublé. A ce rythme, 25 p. 100 des francophones du Nouveau-Brunswick seront assimilés en l'an 2000 et le pourcentage sera de plus de 60 p. 100 dans toutes les autres provinces. Cette politique d'aide

accrue aux minorités francophones doit principalement s'appuyer sur une politique culturelle qui fait tragiquement défaut." ■

□ 6. L'urbanisation

□ A. Le spectre de l'anglicisation

Tous les sociologues s'accordent à dire que l'urbanisation constitue au Canada l'un des principaux facteurs d'assimilation d'une minorité. Les dernières statistiques démontrent clairement que l'urbanisation va en augmentant:



Il y a tout lieu de croire que ce fait contribue à désintégrer tout groupement minoritaire qui part d'un milieu où il est majori-

Tableau 5

Répartition rurale-urbaine (en pourcentage) des francophones (langue maternelle française) en comparaison avec la moyenne provinciale. Recensement de 1971.

Province	Urbaine		Urbanisation des francophones comparée à la moyenne prov.	Rurale		
	Francophones	Moyenne Prov.		Non agricole		Agricole
				Francophones	Moyenne Prov.	
Terre-Neuve	63.6	57.2	34.1	42.8	2.3	9
Ile-du-Prince Edouard	25.3	38.3	60.5	18.9	14.1	42.8
Nouvelle-Ecosse	33.1	56.7	65.4	40.5	2.4	3.4
Nouveau-Brunswick	48.8	56.9	47.6	39.1	3.6	4.0
Ontario	76.6	82.4	18.9	12.9	4.5	4.7
Manitoba	58.2	69.5	26.1	17.3	15.7	13.2
Saskatchewan	40.4	53.0	28.6	21.8	30.9	25.2
Alberta	65.1	73.5	15.8	12.0	19.1	14.5
Colombie-Britannique	77.3	75.7	20.8	21.0	1.9	3.4

taire (i.e. paroisses francophones) pour s'installer dans des centres urbains. L'anglicisation y fait ses ravages:

"Assimilation proceeds through contact. Without the protective shell of the rural French parish, the city-dweller is constantly exposed to the English language. His children will almost invariably learn the language of their English-speaking playmates and a high proportion of the French origin adolescents will find themselves marrying partners who are of the majority group." ■■

L'environnement social du francophone est changé: ses contacts en milieu urbain sont multipliés, mais ils s'opèrent surtout avec le groupe anglophone majoritaire.

Que nous révèlent les statistiques sur l'urbanisation des francophones aujourd'hui? Elle s'est accrue depuis les dernières décades. Leur répartition rurale-urbaine actuelle diffère légèrement de la moyenne nationale.

■ Serge Joyal, "Débats des Communes", 19 octobre 1976, p.283.

■■ Richard Joy, "Languages in Conflict", Carleton Lib, no.61, 1972, p.34.

Tableau 5

Commentaires

- Sauf pour Terre-Neuve et la Colombie-Britannique, l'urbanisation des francophones reste beaucoup plus faible que la moyenne provinciale. Comment interpréter ces chiffres? Faut-il se réjouir que l'urbanisation chez les francophones reste en-deçà de la moyenne provinciale et que par conséquent l'anglicisation ait moins de chance d'effectuer ses ravages?
- Si nous réexaminons les chiffres de l'anglicisation des sections précédentes, l'imperméabilité des milieux ruraux nous apparaît de moins en moins sûre depuis la multiplication des moyens de transport et de communication et l'affaiblissement des milieux traditionnels de regroupement et d'identification, tels la paroisse.
- A l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse où la proportion d'Acadiens en milieu rural non-agricole (le domaine des pêcheries) est plus élevée que la moyenne provinciale, l'anglicisation a déjà gagné certaines communautés.
- La situation se répète dans l'Ouest, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta où la proportion de francophones en milieu agricole est légèrement plus élevée que la moyenne provinciale.

Tableau 5

Conclusion

Le milieu rural d'aujourd'hui n'est certes pas une enclave protectrice contre tous les éléments anglicisants.

□ B. Un mal nécessaire?

Le milieu rural des provinces maritimes, où se retrouve une proportion importante d'Acadiens, connaît une situation socio-économique plus défavorisée que l'ensemble de la province: le taux de chômage est élevé, les emplois rares. Il ne faut pas se surprendre du phénomène de navettage des Acadiens du Nord-Est du Nouveau-Brunswick vers la ville de St-Jean constituée en

majorité d'anglophones (80%). ■ Près de 69% des 360 navetteurs (un échantillon) interviewés lors d'une enquête ont admis qu'ils effectuaient ces voyages périodiques à cause de la pénurie d'emploi dans le Nord-Est.

En Ontario, le même phénomène se produit:

"Autrefois, les Franco-Ontariens demeuraient surtout dans les comtés du nord et de l'est, le long de la frontière québécoise, mais le recensement de 1971 a confirmé qu'il y a une migration massive vers les villes du sud. Ceci est très significatif: les Franco-Ontariens sont en train de quitter leurs coins protégés et vont s'exposer au "melting pot" où ils auront à travailler en anglais et plus important encore, où la famille aura à vivre dans un milieu anglo-canadien." ■■

La situation socio-économique des Franco-Manitobains et des Fransaskois n'est pas plus reluisante. Elle se situe à un niveau légèrement inférieur à la moyenne provinciale. Il est donc fort possible qu'il existe une relation directe entre le fait de vivre en milieu rural et le fait d'être de niveau socio-économique plus faible, mais nous n'avons pas pu examiner cette corrélation dans le cadre de ce chapitre.

La situation des francophones est par conséquent fort peu enviable. Nous sommes sûrs que le milieu rural n'est pas aussi imperméable à l'anglicisation qu'on voudrait le croire. Nous savons par contre que le milieu urbain est très anglicisant. Faut-il maintenir les francophones en milieu rural où leurs chances d'avancement au niveau de l'occupation et du revenu sont limitées?

□ 7. La migration

Puisque l'époque de la "revanche des berceaux" est révolue et que le taux de natalité est sensiblement le même pour tous les groupes ethniques, la seule façon d'augmenter les effectifs du groupe ethnique français est de compter sur l'immigration. Pour étudier le phénomène migratoire nous étudierons d'abord la migration à l'intérieur du pays et, en second lieu, l'immigration.

■ Ministère de l'Expansion Économique Régionale, "Le phénomène du navettage des gens du Nord-Est du Nouveau-Brunswick vers la ville de St-Jean", février 1976, page 71.

■ Extrait du journal Le Devoir, "Les groupes linguistiques et le recensement de 1971", Richard Joy, page 5.

A. Qu'en est-il de la migration des francophones à l'intérieur du pays? *

Combien de francophones nés dans une province, se trouvaient ailleurs, dans une autre province, lors du recensement de 1971?

Tableau 6 Population née au Canada, selon la province de naissance, la langue maternelle française et la province de résidence en 1971.

Lieu de naissance	Lieu de résidence en 1971								Total Sortants
	N.B.	Autres prov. atl.	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C. B.	
Nouveau-Brunswick	197745	2510	33240	17500	420	125	630	1175	55705
Autres prov. atlantiques	2780	41625	5035	4890	120	60	280	475	13650
Québec	9780	4140	4663355	107475	3560	3095	7115	8555	144160
Ontario	1810	790	63265	330226	1280	595	1705	2915	72475
Manitoba	95	75	3795	3470	49465	1515	1830	4040	14910
Saskatchewan	40	50	2210	1895	2575	23825	4435	5360	16690
Alberta	40	45	1750	665	285	385	26845	3710	7175
Colombie-Britannique	40	40	715	305	125	125	360	7115	1775
Total entrants	14625	7655	110880	136390	8415	5910	16490	26290	
Entrants nets	-41080	-5995	-33280	63915	-6495	-10780	9315	24515	

Tableau 6

Commentaires

Ce tableau nous permet de voir, pour chaque province, le nombre de francophones qui sont sortis de leur province d'origine et qui, en 1971, résidaient dans une autre province, par exemple - 197,745 Acadiens sont nés au Nouveau-Brunswick et y résident encore en 1971, et un total de 55,705 (ligne horizontale) sont sortis de leur province d'origine depuis leur naissance.

Le bilan net de la migration interne chez les francophones est que seulement trois provinces (les provinces les plus riches)

peuvent compter sur la venue des francophones des autres provinces pour majorer leurs effectifs: ce sont l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Pour les autres, aucun renfort: c'est une perte nette des effectifs francophones

Un autre tableau vient confirmer les résultats du tableau précédent, mais au lieu de se référer à des données sur une très longue période, il se réfère à la mobilité des francophones à l'intérieur de cinq ans i.e. de 1966 à 1971

**Tableau
7**

Population de 5 ans et plus, de langue maternelle française, selon la mobilité géographique: région de résidence en 1966 et la région de résidence en 1971. ■

Province (région)	Total sortants	Total entrants	Entrants nets
Nouveau-Brunswick	9455	8485	- 970
Autres provinces atlant.	4275	4070	- 205
Québec	43290	31025	- 12265
Ontario	27375	37200	9825
Manitoba	4365	3345	- 1020
Saskatchewan	3715	1795	- 1920
Alberta	3630	4850	1220
Colombie-Britannique	2755	7950	5195

■ Pour des raisons de difficultés techniques, l'Institut de Recherches Politiques n'a pas encore obtenu certains détails de ce tableau. Pour cette raison nous reproduisons ici le bilan net des entrants.

**Tableau
7**

Commentaires

□ Tout comme dans le tableau précédent, les gains s'effectuent dans les mêmes provinces, c'est-à-dire en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Il est à noter que cette situation n'est pas particulière aux francophones: pour tous les autres groupes ethniques, y compris les anglophones, la migration se fait toujours dans ces trois provinces, au dépend des autres provinces. Bien sûr, ces provinces ont une situation économique plus avantageuse que les autres, par conséquent plus d'opportunité d'emplois. ■■

B. L'immigration

Toutes ces considérations sur la mobilité des francophones concernent la migration interne au Canada. Voyons maintenant si, du côté de l'immigration (de l'extérieur du Canada) il est possible de renflouer les effectifs francophones.

Nous ne pouvons malheureusement que nous baser sur des données concernant la connaissance linguistique des immigrants puisque le ministère de la Main d'Oeuvre et de l'immigration ne publie pas de données sur les groupes ethniques admis au Canada. Il faut donc prendre ces données avec une certaine réserve.

Tableau 8

Connaissance linguistique des immigrants. Pourcentage par province. 1974-1975-1976.

Province	Langue officielle anglaise			Langue officielle française			Langues officielles franc. & angl.			Autres		
	1974	1975	1976	1974	1975	1976	1974	1975	1976	1974	1975	1976
Terre-Neuve	85.7	82.5	87.9	1.0	1.0	0.2	2.3	1.3	2.2	11.0	15.2	9.7
Ile-du-Prince Edouard	92.0	97.4	89.3	0.3	0.4	0.0	1.9	0.9	3.2	5.8	1.3	7.5
Nouvelle-Ecosse	85.9	82.3	67.9	0.9	0.9	4.1	3.7	2.7	4.7	9.5	14.1	23.3
Nouveau-Brunswick	76.4	69.6	69.9	2.2	2.6	3.4	13.4	16.0	15.0	8.0	11.8	11.7
Ontario	63.4	63.4	62.7	1.1	1.1	1.2	1.5	1.4	1.7	34.0	34.1	34.4
Manitoba	70.0	66.3	58.8	1.0	1.0	1.2	1.0	1.1	1.1	28.0	31.6	38.9
Saskatchewan	79.5	75.1	73.5	0.3	1.4	1.5	2.0	1.7	1.5	18.2	21.8	23.5
Alberta	72.0	68.7	65.8	0.9	0.8	1.1	1.7	1.5	1.7	25.4	29.0	31.4
Colombie-Britannique	70.6	66.4	63.7	0.7	0.6	0.7	2.0	1.6	1.6	26.7	31.4	34.0
Québec	38.7	33.1	30.9	27.6	27.1	29.1	9.7	10.1	12.4	24.9	29.7	27.6
Total (Nombre)	135805	113746	67435	11077	9138	7702	6537	5513	4624	65046	19484	37748
(%)	62.1	60.5	57.4	5.1	4.9	6.6	3.0	2.9	3.9	29.8	31.7	32.1

■ 1976: Les données présentées dans ce tableau pour 1976 ne sont que pour les neuf premiers mois seulement.

Tableau 8

Commentaires

- L'immigration des parlants français est négligeable dans les provinces en dehors du Québec. Elle ne compte pas la perte des effectifs par la migration interne, sans compter l'émigration à l'extérieur du pays dont nous n'avons pu obtenir de données.
- Les chiffres du tableau ne nous indiquent pas si les immigrants qui connaissent le français ou les deux langues officielles,

ont des affinités particulières avec la culture française. S'ils n'en ont pas, il est inutile de compter sur eux pour renflouer les effectifs francophones.

- 84% des parlants français immigrants au Québec.
- Environ 15% des immigrants au Nouveau-Brunswick sont bilingues.

8. "Le coeur a ses raisons que la raison ne connaît pas"

Les mariages mixtes constituent une des plus grandes infotunes pour la survie de la francophonie en dehors du Québec.

Disons tout de suite cependant qu'une telle affirmation n'est pas un jugement de valeur sur de tels mariages: nous essayons seulement de dégager les répercussions sur les transferts linguistiques qu'ils entraînent.

Le francophone minoritaire se retrouve devant moins de choix s'il veut épouser une partenaire de la même origine ethnique, et vice-versa. Aussi, l'exogamie (mariages entre partenaires de groupes linguistiques différents) va fluctuer selon la concentration de francophones dans une région.

Dans le prochain tableau, nous examinons l'exogamie des époux aussi bien que des épouses de langue maternelle française pour chacune des provinces.

Tableau 9

Exogamie des époux, des épouses de langue maternelle française, par province. Recensement de 1971.

Province	Taux d'exogamie	
	Époux de langue maternelle française	Épouses de langue maternelle française
Terre-Neuve	45.5	38.0
Ile-du-Prince Edouard	23.6	28.7
Nouvelle-Ecosse	32.6	32.1
Nouveau-Brunswick	9.1	10.9
Ontario	28.9	30.4
Manitoba	32.4	32.8
Saskatchewan	42.3	42.0
Alberta	47.3	47.6
Colombie-Britannique	61.1	58.5

■ Ces données ont été obtenues par une compilation spéciale, Statistiques-Canada.

Tableau 9

Commentaires

- Dans six provinces sur neuf, un francophone sur trois et plus épouse une personne d'un groupe linguistique différent.
- Le comportement des hommes et des femmes de langue maternelle française quant aux mariages mixtes est similaire, sauf peut-être à Terre-Neuve et à l'Ile-du-Prince Edouard, où la différence est un peu plus marquée.

Dans ces foyers mixtes, quelle langue sera la plus souvent utilisée par les époux? Il n'est pas difficile de se l'imaginer: c'est l'anglais qui va primer, la langue de la société majoritaire. Voyons dans le prochain tableau, le pourcentage des époux francophones d'un mariage "mixte" qui a choisi d'utiliser la langue de son épouse (anglaise ou autre) dans son foyer.

Tableau 10

Langue d'usage anglaise de l'époux francophone ayant épousé une personne d'un autre groupe linguistique (en pourcentage).

Province	Pourcentage
Terre-Neuve	90.1
Ile-du-Prince Edouard	95.8
Nouvelle-Ecosse	93.1
Nouveau-Brunswick	82.6
Ontario	92.0
Manitoba	94.9
Saskatchewan	96.3
Alberta	96.2
Colombie-Britannique	97.4

Tableau 10

Commentaires

- Ainsi, l'exogamie est un des facteurs qui contribue le plus (avec le milieu de travail) aux transferts linguistiques ou à l'anglicisation.

Dans la presque totalité des mariages mixtes, l'époux francophone utilise l'anglais, comme langue première de communication dans son foyer. Cette situation est effroyable lorsque l'on songe à la prochaine génération issue de ces mariages.

9. Des citoyens de seconde classe

Avant de mettre sous presse, nous avons pu obtenir des communications spéciales du recensement de 1971 concernant la situation socio-économique des francophones hors Québec. A cause des délais, nous ne pouvons présenter dans cette section qu'une analyse sommaire des résultats. Des analyses plus exhaustives (entre autres concernant la corrélation entre le taux d'anglicisation et le statut socio-économique) paraîtront ultérieurement.

Le statut socio-économique est déterminé par les variables suivantes: le revenu, le niveau de scolarité et l'occupation.

Essentiellement, dans cette section, nous comparons le statut socio-économique des francophones hors Québec par rapport à l'ensemble de la population dans chacune des provinces.

Pour faciliter la lecture des tableaux, nous avons analysé les données par régions économiques, c'est-à-dire les Maritimes, l'Ontario, et les Prairies.

A. Les revenus

1. Les Maritimes

Les Maritimes étant une région économiquement faible, on peut s'attendre à ce que la population de ces provinces ait un niveau de revenu inférieur à l'ensemble de la population du Canada. Voyons dans quelle catégorie de revenu se retrouvent les francophones des Maritimes par rapport à l'ensemble de la population.

Tableau 11

Pourcentage de la population de langue maternelle française (de 15 ans et plus) selon les groupements de revenus, en comparaison avec la population totale, pour les Maritimes.

Revenus	T.-N.		P.-E.		N.-E.		N.-B.	
	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.
Sans revenu	28.4	32.3	23.4	21.7	24.1	25.7	31.3	27.0
\$1000 ou moins (y compris pertes)	10.0	13.3	15.6	15.9	11.9	13.1	13.1	13.7
De \$1000 à \$2999	18.6	22.7	35.1	29.6	29.1	22.7	25.0	23.1
De \$3000 à \$4999	9.5	12.8	14.2	15.5	14.4	14.0	13.3	14.2
De \$5000 à \$6999	7.0	8.2	5.8	7.8	9.4	10.6	8.7	10.0
De \$7000 à \$8999	4.9	4.9	2.9	4.8	5.7	7.0	4.9	6.3
De \$9000 à \$10999	8.3	2.8	1.2	1.9	2.7	3.2	2.9	2.8
De \$11000 à \$12999	5.1	1.3	0.8	1.0	1.2	1.5	0.7	1.2
De \$13000 à \$14999	3.2	0.6	0.4	0.6	0.5	0.7	0.3	0.6
De \$15000 à \$19999	3.4	0.6	0.6	0.7	0.5	0.8	0.3	0.7
De \$20000 à \$24999	0.6	0.2	0.1	0.1	0.1	0.3	0.1	0.2
\$25000 et plus	0.6	0.3	0.1	0.4	0.1	0.5	0.2	0.3
Nombre total	2,640	328,530	5,375	76,375	31,280	548,235	142,980	431,495

■ Cette catégorie comprend en très grande partie des femmes.

Tableau 11

Commentaires

□ La très grande majorité des revenus de la population totale se situe à un niveau inférieur à \$5,000. Dans une plus grande portion, les francophones à l'exception de ceux de Terre-Neuve se retrouvent dans cette catégorie. En effet, le pourcentage de la population totale ayant un revenu inférieur à \$5,000 est de 83% pour l'Île-du-Prince-Édouard, 76% pour la Nouvelle-Écosse et 78% pour le Nouveau-Brunswick; pour les francophones, la répartition se lit comme suit: 88% à l'Île-du-Prince-Édouard, 80% en Nouvelle-Écosse et 84% au Nouveau-Brunswick. Donc la situation économique des francophones des Maritimes est inférieure à la population totale.

□ Quant à l'échelle supérieure de revenu, c'est-à-dire pour la catégorie de \$15,000 et plus, les francophones des mêmes provinces s'y retrouvent deux fois moins que l'ensemble de la population.

□ La particularité de l'échelle supérieure de revenu des francophones de Terre-Neuve (21.2% ont un revenu supérieur à \$9,000 comparativement à 5.8% chez la population totale) est due, croyons-nous, à l'exploitation et au traitement miniers au Labrador. Les rémunérations y sont très élevées à cause du coût de la vie et de la prime d'éloignement. Beaucoup de Québécois y sont établis.

□ 2. L'Ontario

Étant l'une des provinces les plus riches, on peut s'attendre à ce que les Franco-Ontariens jouissent d'une meilleure situation économique. Voici leur situation:

Tableau 12

Pourcentage de la population de langue maternelle française (de 15 ans et plus) selon les groupements de revenus, en comparaison avec la population totale, pour l'Ontario.

Revenus	Ontario	
	Fr.	Prov.
Sans revenu \$1000 ou moins (y compris pertes)	25.4	20.5
De \$1000 à \$2999	10.2	12.4
De \$3000 à \$4999	19.9	18.1
De \$5000 à \$6999	12.6	13.0
De \$7000 à \$8999	12.0	12.1
De \$9000 à \$10999	10.3	10.0
De \$11000 à \$12999	6.0	6.1
De \$13000 à \$14999	2.6	3.0
De \$15000 à \$19999	1.2	1.5
De \$20000 à \$24999	1.7	1.8
\$25000 et plus	1.4	0.6
	0.5	0.9
Nombre total	351,915	5,495,910

Tableau 12

Commentaires

□ La situation économique des Franco-Ontariens est supérieure à celle des Acadiens des Maritimes puisque 68% ont déclaré en 1971, un revenu de moins de \$5,000. Encore une fois cependant, les francophones se situent à un niveau inférieur à la population totale: 64% des Ontariens se trouvent dans cette catégorie.

□ Il est à remarquer en outre, que dans l'échelle supérieure des revenus (\$15,000 et plus) les Franco-Ontariens ont une situation

semblable à l'ensemble de la population: 3.6% des Franco-Ontariens ont un revenu de plus de \$15,000 comparativement à 3.3% pour l'ensemble de la population.

□ 3. L'Ouest

Les provinces plus prospères de l'Ouest canadien sont l'Alberta et la Colombie-Britannique. Voyons comment les francophones de l'Ouest se situent par rapport à l'ensemble de la population dans les quatre provinces de l'Ouest.

Tableau 13

Pourcentage de la population de langue maternelle française (de 15 ans et plus) selon les groupements de revenus, en comparaison avec la population totale, pour les provinces de l'Ouest.

Revenus	Manitoba		Saskatchewan		Alberta		Colombie-Britannique	
	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.
Sans revenu	23.1	21.5	23.8	24.3	22.6	22.1	19.4	20.8
\$1000 ou moins (y compris pertes)	12.7	14.2	15.9	16.7	12.6	13.9	10.3	12.9
De \$1000 à \$2999	23.7	22.5	26.1	23.5	21.8	19.7	21.4	19.8
De \$3000 à \$4999	14.8	14.3	13.3	13.1	14.3	13.6	12.5	12.2
De \$5000 à \$6999	11.1	10.7	8.8	9.1	10.4	10.5	12.1	10.6
De \$7000 à \$8999	7.2	7.8	5.5	6.1	8.5	8.5	11.2	10.0
De \$9000 à \$10999	3.4	3.9	2.7	3.2	4.4	5.0	6.6	6.3
De \$11000 à \$12999	1.8	2.0	1.4	1.7	2.4	2.7	2.9	3.1
De \$13000 à \$14999	0.8	1.0	0.7	0.8	1.1	1.3	1.3	1.5
De \$15000 à \$19999	0.8	1.1	0.9	0.8	1.2	1.5	1.2	1.5
De \$20000 à \$24999	0.2	0.4	0.4	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6
De \$25000 et plus	0.4	0.6	0.4	0.4	0.6	0.8	0.5	0.7
Nombre total:	44,885	701,480	25,305	645,290	36,730	1,113,420	32,850	1,575,065

Tableau 13

Commentaires

□ A l'exception des francophones de la Colombie-Britannique, la situation économique des francophones de l'Ouest se trouve en deçà de la population totale: 74% des Franco-Manitobains, 79% des Fransaskois et 71% des Franco-Albertains connaissent une situation économique inférieure à la population totale de leur province puisque 73% des Manitobains, 78% de la population de la Saskatchewan et 79% des Albertains ont un revenu de moins de \$5,000. Il est à remarquer cependant, que la situation des francophones de l'Ouest comparativement aux francophones des autres régions, n'est que légèrement inférieure à la population totale.

□ Il en est de même pour les catégories supérieures de revenus, à l'exception de la Saskatchewan où le taux de personnes dans ces catégories est presque similaire: 1.7% des francophones et 1.5% de la population totale tombent dans cette catégorie.

Tableau 13

Conclusion

A l'exception des deux extrêmes, Terre-Neuve et la Colombie-Britannique, tous les francophones hors Québec ont une situation économique inférieure à l'ensemble de la population.

Lorsque l'on considère qu'une base économique solide est essentielle à toute communauté qui veut se doter de puissants mécanismes d'intervention capables d'influencer les pouvoirs publics, il ne faut donc pas se surprendre que les francophones hors Québec ont tant de difficultés à faire reconnaître leurs droits.

B. Le niveau de scolarité

L'accès à l'éducation dans la langue maternelle joue un rôle important pour un francophone qui veut parfaire son éducation.

Tableau 14

Pourcentage de la population de langue maternelle française (de 15 ans et plus ne fréquentant pas l'école à plein temps) par rapport au pourcentage de la population totale par province, selon le niveau de scolarité, pour les Maritimes.

Degré de scolarité	T.-N.		I.-P.-E.		N.-E.		N.-B.	
	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.
Maîtrise ou doctorat	0.8	0.5	0.3	0.7	0.7	1.0	0.6	0.7
Autre grade universitaire	2.9	1.6	1.5	2.3	1.8	3.0	2.2	2.6
Université sans grade	3.8	4.3	3.4	5.9	3.2	4.7	3.3	4.3
13e année	1.5	0.4	0.1	0.5	0.2	0.7	0.1	0.5
12e année	7.5	0.8	5.2	10.2	6.7	10.4	7.9	12.9
11e année	15.2	19.0	3.7	7.1	9.1	15.0	5.3	10.7
9-10 année	22.3	24.5	19.8	31.2	23.8	29.7	16.6	21.0
5-8 année	27.3	32.9	50.8	35.8	40.0	29.6	43.9	37.1
4e année ou moins	18.3	16.1	15.3	6.3	14.4	6.0	20.2	10.2
Nombre total:	2,400	280,865	4,790	65,140	28,415	470,085	120,230	366,875

Les systèmes d'éducation en dehors du Québec n'offrent pas l'égalité des chances pour l'un des deux groupes linguistiques officiellement reconnus et nous croyons que les chiffres concernant le niveau de scolarité sont très révélateurs à ce sujet.

Bien entendu le niveau de revenu, dépend en grande partie du niveau de scolarité, mais le niveau de revenu influencera à son tour, la scolarité de la prochaine génération.

Ces variables étant interdépendantes, on peut s'attendre à trouver les mêmes résultats dans la comparaison des niveaux de scolarité des francophones et la population en générale, que les résultats des niveaux de revenus.

1. Les Maritimes

Voyons si la tendance étudiée dans le chapitre des revenus suit la même courbe pour le niveau de scolarité.

Tableau 14

Commentaires

La situation est encore plus dramatique: toujours à l'exception de Terre-Neuve, le niveau de scolarité des Acadiens est très éloigné de l'ensemble de la population. En effet, 86% des Acadiens de l'Île-du-Prince Édouard, 78% de la Nouvelle-Écosse et 81% du Nouveau-Brunswick, ont une scolarité inférieure à la 10e année (inclus) alors que la proportion de la population totale dans chacune des trois provinces pour cette catégorie, est de 13% environ inférieure à la proportion de francophones. (73% à l'Île-du-Prince Édouard, 65% en Nouvelle-Écosse, et 68% au Nouveau-Brunswick).

Quant au niveau des universitaires, le décalage entre les francophones et l'ensemble de la population est moins élevé, mais toutefois non négligeable.

2. L'Ontario

Le niveau de scolarité des Franco-Ontariens suit-il la même tendance que chez les Acadiens lorsqu'on les compare à la population totale? Examinons le prochain tableau.

Tableau 15

Pourcentage de la population de langue maternelle française (de 15 ans et plus ne fréquentant pas l'école à plein temps) par rapport au pourcentage de la population totale de la province, selon le niveau de scolarité, pour l'Ontario.

Degré de scolarité	Ontario	
	Fr.	Prov.
Maîtrise ou doctorat	0.8	11.5
Autre grade universitaire	2.2	4.0
Université sans grade	3.9	5.0
13e année	3.6	8.9
12e année	11.4	16.0
11e année	7.2	9.2
9-10 année	24.2	23.0
5-8 années	38.0	27.2
4e année ou moins	8.6	5.6
Nombre total:	311,710	4,766,010

Tableau 15

Commentaires

La situation des Franco-Ontariens est aussi grave, sinon plus: 71% des Franco-Ontariens ont une scolarité de 10e année et moins alors que seulement 56% de la population de l'Ontario tombe dans cette catégorie. Donc une différence de plus de 15%. Faut-il conclure que l'égalité des chances en matière d'éducation est plus difficile d'accès dans cette province?

Même lorsque l'on examine le niveau supérieur de scolarité, chez les universitaires, la proportion de Franco-Ontariens est moindre: 7% comparativement à 10% pour l'ensemble des Ontariens.

3. L'Ouest

La différence de scolarité décelée dans les Maritimes et en Ontario entre les francophones et la population totale se retrouve-t-elle dans les provinces de l'Ouest?

Tableau 16

Pourcentage de la population de langue maternelle française (de 15 ans et plus ne fréquentant pas l'école à plein temps) par rapport au pourcentage de la population totale par province, selon le niveau de scolarité pour les provinces de l'Ouest.

Degré de scolarité	Manitoba		Saskatchewan		Alberta		Colombie-Britannique	
	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.
Maîtrise ou doctorat	0.6	0.8	0.6	0.6	1.0	1.0	0.6	1.0
Autre grade universitaire	2.6	3.6	2.4	2.8	3.2	4.3	1.7	4.0
Université sans grade	4.0	5.1	5.1	5.6	4.9	5.8	4.5	6.9
13e année	0.3	1.0	0.2	0.6	0.6	1.5	2.4	4.7
12e année	11.7	14.1	14.1	18.2	17.0	23.7	16.1	24.1
11e année	11.5	16.0	8.4	9.9	10.2	12.2	10.4	10.9
9-10 année	23.6	22.6	20.8	21.4	25.7	23.1	25.6	22.3
5-8 année	36.8	28.8	37.3	32.7	30.4	23.1	32.0	21.9
4e année ou moins	9.0	8.0	11.1	8.3	6.9	5.3	6.4	4.3
Nombre total:	59,700	610,345	22,745	557,580	33,180	958,215	31,040	1,385,405

Tableau 16

Commentaires

La situation des francophones de l'Ouest est tout aussi dramatique à l'exception peut-être de la Saskatchewan où la différence entre les francophones et la population totale est un peu moins marquée.

Toujours en considérant ceux qui ont terminé dix ans de scolarité ou moins, la différence entre les Franco-Manitobains et la population totale est de 17%, 4% pour les Fransaskois, 11.5% pour les Franco-Albertains et 14.5% pour les Franco-Colombiens.

La situation des Franco-Colombiens est relativement étonnante puisque ces mêmes Franco-Colombiens ont des revenus très comparables à la population totale.

Tableau 16

Conclusion

Le niveau de scolarité des francophones hors Québec est très inférieur à l'ensemble de la population. Il n'est jamais facile, malgré l'environnement social, d'étudier dans une langue autre que sa langue maternelle.

C. L'occupation

Les catégories de professions d'après le recensement de 1971 sont innombrables. Statistiques-Canada les a regroupées dans diverses catégories. A notre tour, nous avons déterminé un nombre plus restreint de catégories.

Le manque de raffinement de nos tableaux ne nous permet pas de poser des jugements trop catégoriques. De plus, aucune échelle de prestige quant aux professions n'a été établie et les regroupements pour fins d'analyse sont purement subjectifs.

Aussi les commentaires effectués sur chaque tableau présenté dans cette section sont faits sous réserve.

1. Les Maritimes

Dans quelle catégorie d'emploi se concentrent les francophones des Maritimes?

Pour faciliter l'analyse, nous avons regroupé en deux grandes catégories, les professions mentionnées dans le tableau suivant:

Tableau 17 Pourcentage de la population de langue maternelle française (active et expérimentée de 15 ans et plus) par rapport au pourcentage de la population totale par province, selon la profession, pour les Maritimes.

Professions	T.-N.		I.-P.-E.		N.-E.		N.-B.	
	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.
Dir. admin. & prof. connexes	2.3	3.4	1.4	2.8	2.6	3.4	2.3	3.2
Professionnel & semi-prof.	9.8	7.8	6.2	7.3	6.8	8.2	7.2	7.8
Religion	0.8	0.4	0.2	0.5	0.4	0.4	0.6	0.5
Médecine & santé	1.5	3.9	2.1	4.2	2.5	4.0	3.3	3.8
Travail admin. & connexes	6.4	11.4	4.4	9.8	8.0	13.3	8.6	13.3
Commerces & services	15.5	20.1	23.9	21.3	25.9	25.3	20.4	22.6
Exploitation matières premières	6.4	8.9	17.6	19.7	10.1	7.5	10.7	5.3
Traitement matières premières	33.2	32.9	33.0	23.3	35.2	29.3	37.3	31.2
Activités non-classées	1.9	1.3	2.5	1.6	0.7	1.0	0.8	1.0
Professions non-déclarées	21.5	9.8	8.1	9.5	7.7	7.6	8.7	8.4
Nombre total:	1,325	147,990	2,590	42,995	15,805	286,440	67,855	223,530

Nous croyons que les quatre premières occupations citées occuperaient les échelons supérieurs de l'échelle de prestige et les quatre suivants, les échelons moyens et inférieurs. Quant aux activités non classées et les professions non déclarées, bien qu'elles ne soient pas négligeables, nous ne les avons pas utilisées pour fins d'analyse.

Tableau 17 Commentaires

Pour suivre les tendances observées dans l'étude des revenus et de la scolarité des francophones, il semble bien que l'occupation ne fait pas exception à la règle pour déterminer le statut

socio-économique des francophones.

Pour les emplois de travail administratif (commis) de commerce et de service, d'exploitation ou des traitements de matières premières, on retrouve légèrement un plus grand pourcentage de francophones. La répartition se lit comme suit:

	% des Francophones	% de la population totale
I.-P.-E.	79.0	74.0
N.-E.	79.0	75.0
N.-B.	77.0	72.0

Exception faite des francophones de Terre-Neuve, les Acadiens de l'Île-du-Prince Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick occupent des emplois de prestige moindre que l'ensemble de la population.

Les Acadiens se retrouvent donc en moins grand nombre dans les positions de plus grand prestige.

2. L'Ontario

Les Franco-Ontariens étant très dispersés dans leur province, l'on pourrait s'attendre à les retrouver dans des occupations assez diverses à cause des différentes régions économiques de la province. Dans quelles catégories se retrouvent-ils?

Tableau 18

Pourcentage de la population de langue maternelle française (active et expérimentée de 15 ans et plus) par rapport au pourcentage de la population totale, selon la profession, pour l'Ontario.

Professions	Ontario	
	Fr.	Prov.
Dir. admin. & prof. connexes	3.2	4.7
Professionnel et semi-prof.	7.4	9.0
Religion	0.3	0.2
Médecine & santé	2.6	3.7
Travail admin. & connexes	14.7	17.6
Commerces & services	19.5	20.2
Exploitation matières premières	7.4	5.2
Traitement matières premières	32.9	29.5
Activités non-classées	2.2	2.3
Professions non-déclarées	9.9	7.7
Nombre total:	199,385	3,354,360

Tableau 18

Commentaires

74.5% des Franco-Ontariens comparativement à 72.5% de l'ensemble de la population ont des occupations de prestige moyen ou inférieur. La différence est relativement mince.

3. L'Ouest

Comment se comparent les francophones de l'Ouest par rapport à la population totale?

Tableau 19

Pourcentage de la population de langue maternelle française (active et expérimentée, de 15 ans et plus) par rapport au pourcentage de la population totale par province, selon la profession, pour les provinces de l'Ouest.

Professions	Manitoba		Saskatchewan		Alberta		Colombie-Britannique	
	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.	Fr.	Prov.
Dir. admin. & prof. connexes	3.0	4.1	2.7	3.2	2.8	3.9	2.0	3.6
Professionnel & semi-prof.	6.7	8.0	7.1	6.9	7.2	8.6	5.0	7.9
Religion	0.8	0.3	1.3	0.4	0.6	0.2	0.2	0.2
Médecine et santé	4.1	4.1	3.8	3.9	3.4	4.0	3.3	3.7
Travail admin. et connexes	12.7	15.4	7.5	10.8	11.2	14.6	11.0	15.6
Commerces & services	19.9	20.8	18.0	19.4	23.0	21.3	23.8	23.7
Exploitation matières premières	13.3	12.9	32.1	28.6	15.2	14.4	9.0	6.3
Traitement matières premières	28.2	25.1	16.6	17.9	25.3	23.0	34.7	29.4
Activités non-classées	1.8	1.8	1.2	1.3	1.7	1.7	0.9	1.0
Professions non-déclarées	9.6	7.7	9.8	7.6	9.6	8.2	10.3	8.6
Nombre total:	26,085	413,920	14,210	371,070	22,205	688,285	19,160	910,090

Tableau 19

Commentaires

- En général, nous constatons qu'il y a peu de différence entre les occupations des francophones de l'Ouest par rapport à la population totale.
- Les pourcentages des francophones de l'Ouest dans les occupations de prestige moyen et inférieur se lisent comme suit: 74.1% au Manitoba, 74.2% en Saskatchewan, 74.7% en Alberta, et 78.5% en Colombie-Britannique, alors que la proportion de la population totale dans ces catégories sont respectivement de 74.2%, 76.7%, 73.3% et 75%.

Tableau 19

Conclusion

Les différences d'occupations entre les francophones et l'ensemble de la population sont légèrement plus prononcées aux Maritimes que partout ailleurs au pays.

Comme nous l'avons mentionné au début cependant, l'absence d'une échelle de prestige rattachée aux occupations ne nous permettent pas d'approfondir nos analyses. Nous nous en tenons à des commentaires très généraux.

Conclusion

La situation globale des francophones hors Québec est précaire: non seulement leur survie culturelle est menacée, mais leur situation socio-économique est dangereusement anémique.

C'est le tabou de l'économique qu'il faut relever car il est impossible de concevoir une politique de développement social des communautés francophones, en négligeant l'aspect économique. Il faut briser le cercle vicieux.

Allons-nous encore une fois éluder la question? La reléguer aux oubliettes?

2 le plan juridique

Manitoba: un député propose l'élimination du français

WINNIPEG (PC) — M. George Henderson, député conservateur à la législature, a déclaré mardi que le gouvernement du Manitoba devrait éventuellement éliminer comme deuxième langue officielle dans la province.

"Nous n'avons pas besoin de deux langues, dit-il. Notre

qui considère le français et l'anglais comme langues officielles de la province a droit de préséance.

M. Hubsand avait alors dit que le Parti libéral comptait proposer au gouvernement de faire imprimer le journal des débats parlementaires et les textes des lois provincia-

les dans les deux langues.

A la suite des déclarations faites à la législature par M. Henderson, M. Desjardins avait commenté son discours en français.

Dans une interview qu'il donnait ensuite, M. Desjardins a dit que M. Henderson avait tort de dramatiser la

décision du gouvernement de faire imprimer en français certains de ses documents.

M. Desjardins a ajouté que le gouvernement n'aurait pas insisté pour que tous les discours soient traduits en français dans le journal des débats.

L'Ouest est écoeuré du bilinguisme

MONTREAL (PC) — Selon le journaliste Claude Arpin, du quotidien Montreal Star, la rancune est de plus en plus forte dans l'Ouest canadien à l'endroit

New rights on language 'serious mistake'

two classes of provinces—"first-class" provinces that have a veto, and "second-class" provinces that do not have a veto. How can we say that we believe in equality when two provinces are to have a veto in perpetuity, regardless of the size of their population in the future, relative to the other

Following is the text of Defence Minister James Richardson's letter of resignation.

Dear Prime Minister:

It has become increasingly apparent

A titre d'intérêt pour les lecteurs, nous publions ici une traduction d'une lettre du premier ministre de la

me vous le savez bien, cette décision relève, en dernière analyse, du Conseil de la radio et télévision canadien-

L'A.A.N.B. limite l'usage du français

FREDERICTON (PC) — Le droit constitutionnel des gouvernements de la Cour suprême du Nouveau Brunswick.

La justice en français, un échec?

SUDBURY — Le projet-pilote qui permet l'utilisation du français dans les cours de justice du district de Sudbury risque de se crasher sur un

La législation provinciale sur les langues officielles du

Canada.

(devant les tribunaux et
Assemblées législatives)

- 1 Une question fondamentale.
- 2. La Colombie-Britannique, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince Edouard et la Nouvelle-Ecosse.
- 3. La Saskatchewan et l'Alberta.
- 4. Le Manitoba.
- 5. L'Ontario.
- 6. Le Nouveau-Brunswick.
- 7. Le Québec.
- 8. Conclusion.

□ Une question fondamentale

En 1969, le gouvernement du Canada, dans la "**Loi sur les langues officielles**", déclare que "l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada". (1968-69, c. 54, art. 2). Ainsi commença l'ère du bilinguisme officiel. Après cent ans de Confédération, la population d'expression française du Canada voit sa langue accéder à un statut officiel.

Il serait plausible de déduire que le gouvernement d'Ottawa accédait ainsi à des démarches entreprises en ce sens par les gouvernements provinciaux. Ou encore qu'il prenait l'initiative d'entraîner les provinces à accorder ce même statut au français. En retenant la seconde hypothèse on pourrait croire que le prestige du fédéral inciterait les provinces à donner suite rapidement à l'initiative d'Ottawa en matière de droits linguistiques. Les deux hypothèses sont fausses.

En effet, une étude systématique du statut officiel accordé à la langue française au niveau provincial dans les Assemblées et devant les tribunaux ■ révèle que, malgré l'exemple d'Ottawa, nulle province, sauf le Québec et le Nouveau-Brunswick, ne reconnaît de droit réel au français. Certaines provinces reconnaissent l'usage de la langue française à l'intérieur des règlements mais n'accordent pas les moyens d'en appliquer la réglementation.

■ Document confidentiel: "La législation provinciale sur les langues au Canada". Service des recherches, Bibliothèque du Parlement, (Gary Levy) 8 nov. 1974.

Tableau 20

Statut officiel du français devant les tribunaux et Assemblées législatives.

Province	Statut officiel	Aucun statut	Arguments historiques	Projet de loi	Services bilingues à la législature	Statut devant les tribunaux
Colombie-Britannique		<input type="checkbox"/>				
Alberta		<input type="checkbox"/>				
Saskatchewan		<input type="checkbox"/>				
Manitoba		<input type="checkbox"/>				
Ontario		<input type="checkbox"/>				
Nouveau-Brunswick	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Terre-Neuve		<input type="checkbox"/>				
Ile-du-Prince Edouard		<input type="checkbox"/>				
Nouvelle-Ecosse		<input type="checkbox"/>				
Québec (statut accordé à la langue anglaise)	<input type="checkbox"/>					

Note: Pour les fins de cette étude, "statut officiel" désignera la déclaration formelle en chambre législative voulant que le français soit une langue officielle à l'intérieur de la juridiction provinciale.

■ Ce statut accordé à la langue française dans la province d'Ontario relève d'un règlement de l'Assemblée législative, article 13, réglissant la procédure adoptée par l'Assemblée. A toutes fins utiles, le français ne possède aucun statut officiel.

■ Certains articles de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick n'ont pas, à ce jour, été promulgués et demeurent donc un projet de loi.

La Colombie-Britannique, Terre-Neuve, l'Ile-du-Prince Edouard et la Nouvelle-Ecosse

La Colombie-Britannique, Terre-Neuve, l'Ile-du-Prince Edouard et la Nouvelle-Ecosse sont les provinces ne reconnaissant aucun statut officiel au français. Par exemple, la Colombie-Britannique ne reconnaît de statut officiel à aucune langue, bien que dans les faits, l'anglais l'ait acquis. Le règlement de l'Assemblée législative ne contient aucune disposition visant les langues, quoique la coutume ait imposé l'usage exclusif de l'anglais dans les débats, les comités, les documents et les rapports de l'Assemblée.

Suivant l'exemple donné par le législateur, les tribunaux ne reconnaissent pas le français et la loi ne prévoit pas de recours aux interprètes.

A Terre-Neuve, l'Ile-du-Prince Edouard et en Nouvelle-Ecosse, l'anglais est la seule langue reconnue officiellement devant l'Assemblée et les tribunaux. Dans chaque cas, la coutume a créé la règle. Par exemple, Terre-Neuve, tout comme la Colombie-Britannique, ne prévoit pas l'usage de quelque langue que ce soit à l'Assemblée législative, devant les tribunaux ou dans les services publics, exception faite de la Loi sur les compagnies stipulant que les documents doivent être rédigés en anglais ou être accompagnés d'une traduction française. La même situation

existe dans l'Île-du-Prince Édouard et en Nouvelle-Écosse en ce qui concerne l'utilisation du français par le législateur et les tribunaux.

La Saskatchewan et l'Alberta

Deux provinces des prairies, l'Alberta et la Saskatchewan, ont la même attitude. Cependant le français y possède des droits historiques, puisque ces deux provinces ont déjà fait partie des Territoires du Nord-Ouest. La Loi constituant les Territoires ne contenait aucune disposition sur les langues bien qu'en 1877, elle ait été modifiée comme suit:

"L'une ou l'autre des langues française ou anglaise peut être employée par toute personne dans les débats du Conseil ou dans la procédure devant les tribunaux; ces deux langues seront utilisées pour les annales et les journaux du Conseil et les ordonnances du Conseil seront imprimées dans ces deux langues".

La Loi a été amendée en 1891 pour donner au Conseil le droit de changer les dispositions visant les langues. Une proposition fut ensuite adoptée faisant de l'anglais la langue officielle du Territoire, mais elle n'a jamais été proclamée selon les termes de l'amendement de 1891. Puisque l'Alberta et la Saskatchewan ont été créées à partir des Territoires en 1905, on pourrait soutenir que le français est encore une langue officielle aux Assemblées législatives et devant les tribunaux de ces provinces. En pratique, la coutume a privé la communauté d'expression française de l'Alberta et de la Saskatchewan de tout droit linguistique. Cette déchéance est survenue par "oubli". Car, même si la modification à la Loi de 1877 n'a jamais été promulguée, elle a effectivement pris force de loi. Le statut historique du français n'intéresse pas les gouvernements en question. Ou le droit à l'égalité devant la Loi fédérale quant aux langues officielles n'a pas été reconnu, ou ne constitue aucunement une priorité provinciale.

Le Manitoba

Le Manitoba présente le cas le plus flagrant d'une injustice linguistique perpétuée bien que cette province compte quelque 60,545 francophones. L'absence de statut officiel du français ne

découle ni d'un oubli ni d'une négligence juridique, mais bien d'une opposition voulue et systématique.

Lorsque le Manitoba est entré dans la Confédération en 1870, l'Acte du Manitoba prévoyait l'usage du français ou de l'anglais dans les débats et les comptes-rendus de l'Assemblée législative et dans toute cour provinciale. En 1890, l'Assemblée a adopté une loi faisant de l'anglais la seule langue officielle. Au fil des années, d'autres lois faisant mention des droits linguistiques, comme l'**Election Act** et la **Compagnies Act**, ont été amendées ou abrogées, de sorte qu'en 1900 le français n'avait pas plus de statut officiel que l'allemand, l'ukrainien ou toute autre langue. L'anglais est la seule langue reconnue par la province dans ses actes officiels. ■ Le cas est devant les tribunaux à l'heure actuelle et il serait intéressant d'en suivre le développement.

L'Ontario

Le statut de la langue française en Ontario demeure limité malgré le fait que la province reconnaisse certains droits aux francophones et malgré la présence dans cette province, de la capitale du pays. Il fut une époque où une certaine considération était accordée au français dans le Haut-Canada. Cependant, l'anglais est devenu, à tous égards, la seule langue officielle de l'Ontario après 1867. Cent ans plus tard, le Règlement de l'Assemblée législative ne mentionnait pas la question linguistique. Le **Judicature Act** stipule que "les mandats, plaidoyers et procès devant toutes les cours seront rédigés uniquement en anglais". Le **Registry Act** stipule qu'un document ou un affidavit rédigé dans une langue autre que l'anglais doit être accompagné d'une traduction anglaise.

Les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme inspira au gouvernement de l'Ontario des mesures qui, depuis 1967, reconnaissent au français certains droits bien précis. Par exemple, l'article 13 du Règlement de l'Assemblée législative prévoit que "chaque député qui désire prendre la parole se lèvera à sa place et s'adressera à l'Orateur en français ou en anglais". Toutefois comme il n'existe pas de système de traduction simultanée, les discours en français ne sont pas traduits en anglais dans leur transcription officielle.

■ An Act to provide that the English language shall be the official language of the Province of Manitoba, S.R.M. (1970), C. 010

L'effet de telles dispositions est évident. Les règlements permettant l'emploi du français ont une efficacité douteuse puisque l'absence de traduction des discours en français en limite la compréhension pour la majorité des députés. D'où l'usage courant et généralisé de l'anglais à la législature si l'on veut communiquer de façon efficace. Le règlement tend à créer l'impression que la communauté francophone de 482,040 personnes possède des droits linguistiques. A toutes fins utiles, l'application de ce droit élémentaire est impraticable.

D'autre part, la province compte quelques fonctionnaires bilingues et a nommé un coordonnateur du bilinguisme. La priorité est accordée à la traduction de documents et à quelques services essentiels dans les régions où les francophones constituent soit la majorité, soit une très forte minorité. Ainsi, dans les principales agglomérations francophones, il existe quelques services bilingues et certains documents officiels (tels les demandes de permis de conduire émis dans les deux langues). La langue reconnue dans les faits demeure l'anglais. Tout au plus reconnaît-on l'existence de fortes concentrations francophones.

Le Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick est, de toutes les provinces hors Québec, celle où le français et l'anglais ont un statut similaire. Pourtant, jusqu'en 1967, il n'existait aucune disposition statutaire touchant l'utilisation du français, sauf dans la loi sur les écoles. Le français était assez souvent utilisé à l'Assemblée législative et ses discours figuraient au compte-rendu accompagné d'une traduction anglaise. L'Assemblée adopta le 30 mars 1967 une résolution visant à fournir des services de traduction simultanée. De plus, en 1967, tous les statuts étaient rédigés en anglais. Le français n'était pas officiellement reconnu par les tribunaux, même s'il était souvent utilisé officieusement lorsque toutes les parties en cause étaient francophones.

Le 18 avril 1969, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick adoptait une Loi sur les langues officielles. L'article 3 de la Loi prévoit que l'anglais et le français sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick.

D'autres articles de la Loi prévoient l'utilisation des deux langues dans les débats de l'Assemblée législative et de ses comités.

és, dans les comptes-rendus et les rapports de l'Assemblée, dans les statuts de la province et dans les tribunaux.

La Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick a été adoptée à l'unanimité par la législature en 1969.

L'article 13 portant sur la langue permise devant les tribunaux a fait suite à de multiples événements, dont l'incident "Jones", avant d'être promulgué en 1973.

Le premier ministre Hatfield a annoncé le 20 décembre 1976, que les cinq derniers articles de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick seront proclamés le 1er juillet 1977, notamment les articles portant sur l'éducation.

Le texte de la Loi sur les langues officielles est clair — le français et l'anglais sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick. Pourtant, de ces cinq articles non promulgués, quatre ne donnent à la population acadienne du Nouveau-Brunswick que des droits à un service de traduction institutionnel.

Le Québec

Le Québec a traditionnellement accordé un statut officiel plus large à l'anglais et au français. Le Québec seul est l'objet d'une mention spéciale à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. L'anglais et le français peuvent être utilisés à l'Assemblée nationale et les deux langues doivent être utilisées dans ses comptes-rendus, ses journaux ainsi que les statuts du Québec. L'article 133 prévoit également l'utilisation du français ou de l'anglais devant les tribunaux de la province.

De plus, la minorité de langue anglaise de cette province jouit d'un statut officiel et bénéficie d'un ensemble unique de privilèges et droits reconnus par la coutume.

Même la Loi 22, si controversée fut-elle, à cause de l'article 1, reconnaît en pratique à l'anglais, langue de la minorité au Québec, un statut officiel. La communauté anglophone jouit d'un titre d'entière égalité juridique à l'intérieur de la société québécoise. Sa situation diffère radicalement de celle de la communauté francophone des neuf autres provinces canadiennes.

Conclusion

Au cours des années '60, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme avait demandé à Claude-Armand Sheppard d'étudier l'histoire du bilinguisme au Canada, y compris l'usage du français et de l'anglais au Parlement, dans les tribunaux, la Fonction publique, les accords entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les relations internationales et autres domaines, tels le statut des deux langues dans chaque province. ■ Monsieur Sheppard a entrepris en 1974 une autre étude de la Loi sur la langue dans les provinces, cette fois pour la Commission Gendron. Il en a conclu qu' "il y a donc eu depuis 1967 une très nette prise de conscience dans le Canada anglophone de la nécessité d'assurer aux francophones leurs droits linguistiques - attitude qui s'est concrétisée dans une législation importante soutenue par des mesures administratives relativement efficaces". ■ (La Loi sur les langues officielles).

Il se peut qu'il y ait eu une certaine prise de conscience dans le Canada anglophone de la nécessité d'assurer aux francophones leurs droits linguistiques, mais elle ne s'est point traduite dans la réalité dans les provinces. Le français reste, à l'exception du Québec et du Nouveau-Brunswick, une langue sans statut, sans reconnaissance officielle devant les tribunaux et les Assemblées provinciales.

Cette situation pourrait paraître moins grave qu'elle ne l'est en réalité si la reconnaissance officielle de la langue française

dans les provinces n'influit en rien sur le fait fondamental de l'existence des francophones. Plus profondément encore, le statut officiel de la langue est intimement lié à la perception qu'on se fait d'un peuple qui a façonné le pays, travaillé à son développement et en a marqué l'évolution historique. La reconnaissance officielle de la langue va au delà d'un geste isolé. Elle traduit la reconnaissance profonde à l'endroit du peuple qui s'exprime dans cette langue. Dans un état fédératif, cette reconnaissance va également au delà du niveau dit fédéral. Afin de toucher la vie quotidienne du peuple, il est essentiel que cette reconnaissance imprègne et inspire les structures provinciales et les organismes auxquels ce peuple s'identifie. Tel n'est pas le cas au Canada, même si l'histoire reconnaît la contribution et l'existence indubitable de "deux peuples fondateurs". La réalité est autre. Ce que l'un de ces "deux peuples fondateurs" rattaché et identifié à autant de provinces constate, c'est d'être privé de tout statut égalitaire. A ce niveau provincial, il est un peuple marginal.

L'absence quasi totale de droits reconnus au français, et donc au peuple et aux communautés qui s'expriment en cette langue dans les parties composant le pays, oblige à conclure que par inconscience, les provinces nient en pratique les droits fondamentaux de cette langue. La preuve de cette inconscience des provinces est, qu'après plus de cent ans de Confédération, il aura fallu que la contre-partie fédérale prenne l'initiative de décréter une législation qui relève de leur juridiction. □

■ Claude-Armand Sheppard, *The Law of Languages in Canada*, étude n° 10 (cf. Inté. Can) de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Information Canada, Ottawa, 1971.

■ Claude-Armand Sheppard, "Régimes linguistiques canadiens et étrangers", Etude préparée pour la Commission Gendron, Synthèse S6, Québec, 1974, p. 502

3

éducation

Francophone schools unlikely

By ROBERT WILBARD
 schools "is far from being a government policy and I don't expect to see any action of a system of French schools in Manitoba as proposed by the French branch of the department of education."

The proposal for a French school system was put forward last year by the French branch of the department of education — the French section of the Manitoba government.

Les anglophones sont opposés à une faculté de droit française à Moncton

MONCTON, N.-B., (PC) — Le président du Barreau du Nouveau-Brunswick, et le président de l'Université du

M. G. Irving Mitton, de

était déc

mandat

qu'il esp

de l'UNE

"Le bilinguisme, est-ce une farce?"

Les francophones de Fredericton ont de sérieux problèmes scolaires

FREDERICTON, N.-B., (PC) — Les francophones de Fredericton feront appel au premier ministre de la province afin d'obtenir justice dans le domaine de la langue.

est de lui exposer la situation telle qu'elle se présente actuellement et de lui faire savoir que l'école ne peut plus remplir efficacement sa mission dans cette situation.

francise de garder le nom Montgomery School, plutôt que de reprendre le nom original de St-Jacques.

On refuse toujours l'école française

Par Pierre Beauregard
 WINDSOR — La présidente du Conseil exécutif d'Éducation, Mrs. Jean Austin, a refusé hier soir une série de recommandations du Comité consultatif de langue française de Windsor. Le comité avait demandé la création d'une école secondaire de langue française à Windsor. Le comité avait également demandé la création d'une école primaire de langue française à Windsor. Le comité avait également demandé la création d'une école maternelle de langue française à Windsor.

On se félicite de la décision du conseil exécutif d'Éducation de Windsor de ne pas créer d'école française à Windsor.

— que la décision soit prise le 1er janvier 1977.

— que, dès juin 1977, le nom de français qui est offert à l'école primaire de langue française soit changé de St-Jacques à St-Jacques-Français.

— que, dès juin 1977, le nom de français qui est offert à l'école maternelle de langue française soit changé de St-Jacques à St-Jacques-Français.

"Tu es Français" — Une insulte en Saskatchewan

ASSINIBOIA, Sask. (PC) — Les cours d'écoles d'Assiniboia, petite localité de 3.000 habitants situés à 75 milles au sud-ouest de Regina, résonnent d'une insulte nouvelle: les enfants s'y traitent de "Français".

Telle est l'une des conséquences fâcheuses des efforts déployés par un certain nombre de familles de ce village de Saskatchewan pour assurer à leurs enfants l'enseignement du français.

français suscite d'ailleurs les réactions les plus diverses qui vont du simple haussement d'épaules aux lettres de menace.

Ainsi, un bijoutier d'Assiniboia, M. François Morin, déclare que son chiffre d'affaires a baissé depuis qu'il s'est prononcé en faveur de ce principe.

"J'en suis arrivé à la conclusion que si je ne peux plus gagner ma vie ici du fait de mon soutien aux deux langues officielles, j'

Situation explosive à Windsor

WINDSOR — Une situation explosive existe sur le plan scolaire dans la région de Windsor, où un comité majoritairement anglophone est en voie de s'attribuer le mandat que confère la loi 141 aux comités consultatifs de langue française.

et . . . dans les écoles.

- 1. Les lois.
- 2. Les politiques boiteuses.
- 3. Les systèmes d'éducation.
- 4. Le gouvernement fédéral et l'éducation.
- 5. D'autres obstacles et leurs effets.
- 6. L'école n'est pas étanche à l'anglicisation.
- 7. Conclusion.

et . . . dans les écoles

1. Les lois

Le Québec et, dans une certaine mesure, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et l'Ontario accordent au français le statut officiel de langue d'enseignement. Dans les autres provinces, cet enseignement est régi par des pouvoirs discrétionnaires relevant des ministères de l'éducation. Ces pouvoirs prévoient la possibilité d'un enseignement en français une fois certaines conditions remplies par les requérants. Les dispositions adjointes à ce

pouvoir peuvent être modifiées. Même dans les trois provinces à l'extérieur du Québec où le français est officiellement reconnu langue d'enseignement, soit le Nouveau Brunswick, le Manitoba et l'Ontario, les multiples conditions accompagnant ce statut sont dépendantes d'une volonté administrative circonstancielle. On n'y retrouve pas d'énoncés d'objectifs en matière d'éducation française. En somme, cette dernière ne fait l'objet d'aucune politique globale. L'accès de toute la communauté francophone à un enseignement dans sa langue n'est pas partout un droit inaliénable, garanti sans réserve par les lois provinciales.

Tableau 21

Législation provinciale sur les langues officielles du Canada — Statut officiel du français dans le domaine de l'éducation

Province	Statut officiel	Pouvoir discrétionnaire prévu par la loi provinciale	Aucun statut
Colombie-Britannique			<input type="checkbox"/>
Alberta		<input type="checkbox"/>	
Saskatchewan		<input type="checkbox"/>	
Manitoba	<input type="checkbox"/>		
Ontario	<input type="checkbox"/>		
Nouveau-Brunswick	<input type="checkbox"/>		
Terre-Neuve	<input checked="" type="checkbox"/>		
Ile-du-Prince Edouard	<input checked="" type="checkbox"/>		
Nouvelle Ecosse	<input checked="" type="checkbox"/>		
Québec (statut accordé à la langue anglaise)	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

■ Statut officiel - désigne le statut accordé à la langue française comme langue d'enseignement lorsque certaines conditions prévues par la loi provinciale sont remplies. Ces conditions remplies, les parents francophones peuvent exiger un enseignement français quelconque. Statut officiel dépendant ne veut pas dire système égal.

■ n'a pas été proclamé à l'heure actuelle

Une situation impossible

Dans les provinces où l'éducation française n'est prévue dans aucune loi provinciale, elle dépend entièrement du degré de combativité de la communauté francophone. Elle y est un pur privilège. Or, tout privilège peut être retiré ou refusé. C'est notamment le cas de la Colombie-Britannique où, dès 1973, la Fédération des Franco-Colombiens a présenté un mémoire au ministre de l'Éducation réclamant des écoles pour l'enseignement de la langue française, de l'histoire et de la culture du Canada français. Le ministre a refusé en disant:

"Nul doute qu'au Canada, nous voulons essayer de rapprocher les enfants, qu'ils soient Anglais ou Français, afin qu'ils puissent vivre et travailler ensemble. Parce qu'une fois grands, ils feront certainement la même chose, surtout en Colombie-Britannique — ils ne s'en iront certainement pas vivre dans une société française isolée."

Le français n'y est enseigné que comme langue seconde et cela en général à partir de la 8^{ème} année.

En Saskatchewan et en Alberta, à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince Édouard et en Nouvelle-Écosse, des pouvoirs discrétionnaires prévus par les Lois provinciales régissent l'accès à l'enseignement en français.

Des cas incertains

En 1968, le **Saskatchewan School Act** a été modifié pour permettre au ministre de l'Éducation de désigner les écoles où le français pourrait être utilisé comme langue d'enseignement. En 1971, une politique ministérielle a été établie pour désigner des écoles de langue française dans la province et en régir le fonctionnement. Voici ce qu'en dit l'amendement de 1973, paragraphe 2A de la loi scolaire:

"Subsection (2A) 209, as enacted by chapter 66 of the Statutes of Saskatchewan, 1968, is repeated and the following substituted therefor:

"The French language may be taught or used as the language of instruction, subject to such terms and conditions as the Lieutenant Governor in Council may prescribe, in any school designated for the purpose of this subsection by the Lieutenant Governor in Council."

Le règlement stipule que l'État peut agir ("may") ce qui ne veut pas nécessairement dire qu'il "va" ou "doit" agir, ou encore moins qu'il "désire" agir. Un problème fondamental de nature juridique fait de l'enseignement français un privilège.

La phrase "subject to such terms and conditions as the Lieutenant Governor in Council may prescribe, in any school designated for the purpose of this subsection by the Lieutenant Governor in Council" signifie que les écoles désignées ne jouissent d'aucune garantie et existent uniquement selon la discrétion et le bon vouloir du Cabinet.

L'enseignement français se fait dans les écoles en marge du système "régulier" et n'est donc pas établi pour donner à la population francophone un service d'éducation égal à celui qui est assuré à l'anglophone.

La situation est semblable en Alberta. L'ancien règlement réglissant l'enseignement français établissait la norme selon laquelle 50 pour cent seulement des heures de classe pouvait être réservé à cette langue. C'est encore le cas dans les commissions scolaires où l'on retrouve des écoles "bilingues". Cependant, le règlement énoncé par le ministre de l'Éducation le 7 novembre 1976, prévoit maintenant la possibilité d'enseigner en français dans tous les cours à l'exception du cours d'anglais (i.e. un enseignement français à 80%). Ce dernier règlement accorde aux commissions scolaires la possibilité d'adopter une résolution en faveur d'un enseignement français.

On y lit:

- 1 A board may authorize that French be used as a language of instruction in addition to the English language in all or any of its schools.
- 2 A board authorizing the use of French as a language of instruction shall comply with the regulations of the Minister.

L'approbation ainsi que la mise en vigueur d'une telle résolution sont toujours laissées à la discrétion entière du ministre de l'Éducation. Si jamais une commission scolaire demandait la permission d'offrir un enseignement français, le règlement stipule que les parents anglophones qui ne veulent pas que leurs enfants reçoivent leur enseignement en français ont le droit

exiger que l'anglais soit la langue d'enseignement de leurs enfants à l'intérieur même d'une école de langue française. Il n'est pas ici question de privilège mais d'un droit découlant du terme exécutoire "shall". Dans les "French Language Regulations" de l'Alberta on y lit effectivement ce qui suit:

"Satisfactory provisions shall be made by the Board for instruction in English to all students whose parents or guardians desire such instruction."

Il est frappant de constater que nulle part ailleurs au Canada, sauf au Nouveau-Brunswick, on accorde un tel droit aux parents francophones.

Un jour, peut-être . . .

A Terre-Neuve, il n'existe aucun règlement ministériel prévoyant l'accès éventuel à un enseignement français. Les quelques écoles qui dispensent un tel enseignement ne sont que des projets pilotes et peuvent disparaître sans que la communauté n'ait le moindre recours. Grâce au concours des compagnies minières et du gouvernement québécois, il existe des écoles de langue française au Labrador. Elles ne relèvent pas de l'entière responsabilité provinciale et restent un service mis à la disposition de leurs employés par les compagnies minières.

En Nouvelle-Ecosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, les quelques écoles qui mettent à la disposition de la communauté francophone un enseignement dans sa langue ne sont pas prévues par la loi provinciale. Elles relèvent entièrement du pouvoir discrétionnaire des ministères de l'Éducation.

Au conditionnel

Au Manitoba, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, la loi accordée au français le statut de langue d'enseignement. Dans chaque cas, la portée de ce statut est soumise à des règlements qui ont pour effet de rendre difficile l'accès à un enseignement en français. De plus, l'efficacité de la loi dépend en grande mesure d'une volonté administrative. Aucune de ces trois provinces ne propose de créer des ministères d'éducation française autonomes et parallèles à ceux qui existent pour la collectivité anglophone. Dans chacune, il est question seulement de services à la communauté francophone, et non d'égalité de services.

Deux poids, deux mesures

Le 16 juillet 1970, la législature manitobaine adoptait à l'unanimité le projet de loi 113 reconnaissant le français et l'anglais comme langues officielles d'enseignement dans les écoles. En vertu de cette loi, si les parents de vingt-huit élèves à l'élémentaire ou vingt-trois élèves au secondaire demandent à leur commission scolaire l'enseignement dans l'une ou l'autre langue officielle, la commission scolaire est obligée de donner suite à la demande qui lui est faite.

La situation est similaire en Ontario. En 1968, la législature de l'Ontario a adopté une série de modifications au "School Act", non pas pour établir un système parallèle comme au Québec, mais pour permettre aux commissions scolaires d'ouvrir des écoles francophones **pourvu qu'un nombre minimum d'élèves soit enregistré.**

Voici le texte de la Loi qui confirme cet énoncé:

(2) Where ten or more French-speaking ratepayers of a school division, school section or separate school zone apply in writing to the board thereof for the use of the French language in instruction of French-speaking pupils, and,

(a) the parents or guardians of thirty or more French-speaking pupils in the primary, junior or intermediate division elect to have such pupils taught in the French language, and such pupils can be assembled for this purpose in a class or classes as part of a school, the board shall provide for the use of the French language in instruction in such class or classes, and

(b) in the opinion of the board the number of such French-speaking pupils so warrants, the board shall provide for the use of the French language in instruction in a French-language elementary school.

Il est important de noter que les Lois du Manitoba et de l'Ontario en imposant aux deux communautés, francophone et anglophone, la même donnée numérique, loin de favoriser leur égalité, perpétuent l'inégalité entre elles. Les communautés francophones en nombre moindre éprouvent beaucoup plus de difficultés que leur voisine anglophone à remplir le quota imposé. Elles sont, dès le départ, défavorisées.

En vertu de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-

Brunswick, l'anglais et le français sont les langues officielles de cette province et bénéficient d'un statut équivalent en droit et en privilège. Tous les articles de la Loi adoptée en 1969, au nombre de seize, n'ont cependant pas encore été promulgués et parmi ceux-ci se trouve l'article 13 ayant trait aux droits scolaires réservés à la langue française. La Loi promet l'enseignement dans la langue maternelle de l'élève si toutefois le ministre estime que le nombre d'élèves est suffisant.

"(Article 13D) Lorsque le ministre de l'Éducation décide que le nombre rend impraticable l'application des dispositions de la clause (c), il peut prendre d'autres mesures en vue de répondre à l'esprit de la présente Loi."

La portée de la Loi scolaire une fois promulguée au Nouveau-Brunswick sera donc effectivement réduite au bon vouloir politique.

Au Manitoba, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, la possibilité d'accéder à l'enseignement français, plutôt que de relever d'un droit fondamental, est de fait un droit conditionnel, un droit qui tient davantage d'un privilège que d'une reconnaissance officielle et statutaire.

Au Québec, l'anglais se porte bien

La province la plus généreuse au sujet des garanties accordées à sa minorité en matière de droits scolaires reste encore le Québec. Depuis toujours, la minorité anglophone du Québec jouit de son propre réseau d'institutions d'enseignement. Il y a à peine vingt ans, alors qu'elle ne formait que 12% de la population du Québec, elle avait trois universités (McGill, Bishop et Sir George Williams) alors que les francophones, à 82%, n'en avaient que deux (Laval et Montréal). Elle bénéficie également des services de quatre collèges d'enseignement général et professionnel et de nombreuses écoles élémentaires et secondaires. Depuis toujours également, l'anglais est une matière obligatoire dans les écoles secondaires françaises de la province. A l'élémentaire, dans la grande majorité des commissions scolaires, on enseigne l'anglais, langue seconde, aux enfants de dix et onze ans et un autre programme permet de commencer l'enseignement de l'anglais aux enfants de 6 ou 8 ans.

Conclusion

Nulle part au Canada, sauf au Québec, la communauté francophone jouit de droits scolaires inaliénables. Dans deux provinces, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve, le français comme langue d'enseignement ne possède aucun statut. Dans quatre autres provinces, soit l'Alberta, la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, l'accès à un enseignement français est régi par une série de pouvoirs discrétionnaires faisant de cet enseignement un privilège. Dans aucune de ces provinces, la survie des écoles françaises n'est assurée par des règlements. Dans aucune de ces provinces, la communauté francophone ne possède les mêmes services administratifs jugés essentiels par la communauté anglophone à l'épanouissement d'un réseau scolaire anglophone complet et permanent.

Dans les trois provinces qui reconnaissent le statut officiel de la langue française comme langue d'enseignement, il en existe encore une – soit le Nouveau-Brunswick – où ce statut n'a pas force de loi.

Aucune province ne possède une véritable politique d'éducation française. Donc aujourd'hui, dans aucune province à l'extérieur du Québec, on ne peut parler d'égalité scolaire.

□ 2. Politique boiteuse en matière d'éducation – conflits scolaires

De même que pour les lois, les gouvernements provinciaux décrèteront parfois des politiques ou des résolutions visant à fixer des objectifs et des critères précisant la portée des lois. Ces politiques ou résolutions sont exposées à toutes sortes d'interprétations et sont soumises au bon vouloir des autorités en place.

Aucune politique d'enseignement dans la langue de la minorité n'est véritablement équitable pour les francophones. Toutes les communautés francophones en dehors du Québec ont connu et connaissent encore des escarmouches scolaires, qui sont sur tout des conflits scolaires parfois majeurs. Il suffit d'en énumérer quelques-uns pour se rappeler l'ambiance qui tient du découagement jusqu'à l'euphorie en passant par l'aigreur, la tenacité,

le défaitisme, le racisme à peine camouflé que vivent les communautés francophones durant ces conflits scolaires:

- au Nouveau-Brunswick Bathurst
Campbelton
St-Jean
- en Saskatchewan Gravelbourg
Prudhomme
Willow Bunch
Debden
- au Manitoba Taché
St-Norbert
Précieux Sang
- en Ontario Sturgeon Falls
Missauga
Ottawa
Elliot Lake
Cornwall
Galt
Spanish
Windsor

et tous les autres.

Il ne faut pas se surprendre de ces batailles scolaires. Les francophones savent qu'ils n'ont pas les services requis puisque ceux-ci vont de pair avec des politiques ou des lois scolaires boiteuses.

3. Il y a peu ou pas de système scolaire pour les francophones

Conformément aux lois de chacune des provinces, les ministères d'éducation instaurent un système plus ou moins complet ou adéquat de services d'éducation française pour les francophones. C'est le régime de l'inégalité.

Quand on considère que pour offrir un service d'éducation française complet, il faut, comme complément d'une loi ferme et sans équivoque, un appareil administratif – de même nature que la structure administrative des anglophones.

Nous pouvons constater qu'à ce niveau, les francophones au Canada vivant à l'extérieur du Québec ne jouissent pas d'une même égalité des chances en matière d'éducation.

Les vrais besoins et la triste réalité

En quoi consiste un système d'éducation complet et consolidé?

Il consiste principalement en une structure administrative autonome à l'intérieur d'un ministère de l'éducation et s'étendant de l'échelon le plus bas au plus élevé, d'où émanent les prises de décision et les directives administratives.

Les systèmes d'éducation normalement complets comprennent les services suivants: une direction du développement des cours d'études, une direction de l'éducation spéciale (handicapés), une direction de la formation professionnelle, un centre de développement de l'enfant, des services aux étudiants, une bibliothèque, un centre d'audio-visuel, une direction de la recherche et de la planification, un centre d'informatique, une direction des cours d'arts et métiers, les services financiers et la direction du personnel.

Les systèmes d'éducation pour francophones établis dans la grande majorité des provinces en dehors du Québec sont absurdes. Ils sont privés de la plupart des ressources et des services essentiels.

Tableau 22

Structures administratives et personnel responsable de l'implantation de l'éducation française dans les ministères de l'Education dans les provinces (sauf au Québec).

Province	Aucune structure	Structure partielle	Nombre de personnes professionnelles
Terre-Neuve	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Ile-du-Prince-Édouard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1
Nouvelle-Écosse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1
Nouveau-Brunswick	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	18
Ontario	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7
Manitoba	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	15
Saskatchewan	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2
Alberta	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2
Colombie-Britannique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1

■ Chiffres approximatifs

Tableau 22

Commentaires

- Sept ministères ne possèdent aucune structure administrative clairement établie en vue d'assurer la promotion et le développement global de l'enseignement en français.
- Dans ces sept ministères un grand total de quatorze personnes ont la responsabilité d'assurer tous les services nécessaires au développement de l'enseignement en français.

Au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, on retrouve des structures administratives relativement importantes. Il faut cependant noter qu'elles ne possèdent pas toujours l'autorité complète en ce qui a trait à l'enseignement du français.

Pour ce qui est de l'Ontario, il existe trois "appareils administratifs" qui ne peuvent être qualifiés de "structure administrative". Il s'agit du Conseil supérieur des écoles de langue française composé de cinq membres; de la Commission des langues d'enseignement composée de deux personnes de langue française, deux de langue anglaise et la dernière pouvant être l'une ou l'autre (toutes nommées par le ministre de l'Education); du Conseil consultatif des affaires franco-ontariennes rattaché au ministère des Collèges et Universités (2 personnes).

Conclusion

La situation se résume très rapidement. Dans la plupart des cas, nous retrouvons des fonctionnaires qui ont la responsabilité d'administrer des "ententes fédérales-provinciales" mais qui ne possèdent aucun mandat pour le développement de l'éducation française dans leur province. D'ailleurs leur travail s'insère rarement dans une structure administrative adéquate et très souvent ils deviennent les "francophones de service" du ministère. Finalement, ils font face à des réticences, voire même de la résistance d'ordre politique et administratif.

4. L'Etat fédéral et l'éducation

Le gouvernement fédéral joue un rôle important en matière d'éducation des groupes minoritaires à cause de sa politique linguistique.

L'option qu'a choisi le Canada en 1969, en adoptant la Loi sur les langues officielles, reconnaissait que le Canada était à même de permettre aux deux langues, et par voie de conséquence, aux deux cultures, anglaise et française, de participer à la vie sociale, politique et économique à travers tout le pays.

A ces fins, le gouvernement fédéral a décidé de s'impliquer dans le domaine de l'éducation en instituant un programme d'assistance considérable aux provinces en vue de leur permettre de fournir un enseignement dans la langue minoritaire (anglais ou français) ou l'enseignement de la langue seconde.

Ce programme d'aide à l'enseignement comprend, entre autres, deux catégories principales:

- 1. Les paiements formulaires
- 2. Les projets spéciaux.

Les paiements formulaires

Les paiements formulaires sont des contributions du gouvernement fédéral versées aux provinces. Ils se subdivisent de la façon suivante:

- 5%: Contributions pour chaque élève étudiant dans la langue de la minorité;

- 1-1/2%: Contributions pour les frais d'administration.

Conformément à l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, ce sont les provinces qui assurent l'exécution des programmes fédéraux de soutien au bilinguisme en éducation.

Résultat: la mise en oeuvre des politiques du bilinguisme suit dix voies diverses et fait appel à dix structures différentes.

De plus, les paiements formulaires versés aux provinces ne subissent pas les mêmes traitements d'une province à l'autre.

Le prochain tableau expose les sommes reçues par les provinces depuis le début du programme d'aide à l'éducation.

Tableau 23

Paiements formulaires versés aux provinces, de l'année financière 1970-71 à 1975-76

Province	Enseignement de la langue de la minorité (9%)	Enseignement de la langue seconde (5%)	Frais d'administration (1-1/2%)	Total
Terre-Neuve	\$ 47,547	\$ 1,154,484	\$ 45,837	\$ 1,247,868
Ile-du-Prince-Édouard	319,306	344,926	218,419	882,645
Nouvelle-Écosse	2,120,201	2,305,404	641,328	5,066,933
Nouveau-Brunswick	23,231,154	1,785,479	5,291,759	30,308,402
Ontario	64,212,251	24,717,989	16,606,119	105,536,359
Manitoba	2,520,854	2,539,468	1,596,987	6,657,219
Saskatchewan	312,156	2,259,172	647,408	3,218,736
Alberta	1,140,430	3,640,156	1,130,019	5,910,605
Colombie-Britannique	104,754	5,497,887	478,543	6,081,184
Total:	94,008,653	44,244,967	26,656,381	164,909,951
Québec:	140,673,771	41,279,763	26,881,345	208,834,879
Grand total				\$373,744,830

Tableau 23

Commentaires

Qué peut-on dégager de ce tableau qui semble indiquer que les francophones vivant en dehors du Québec sont choyés?

- Le Québec reçoit 56% du total des fonds alloués à ce programme.
- Excluant le Québec, nous constatons que 57% (\$94 millions de \$165 millions) est destiné à l'enseignement de la langue de la minorité.
- Cependant, nous savons que les provinces ne dépensent pas ces pleins montants aux fins auxquelles ils sont destinés. Nous ne sommes pas les seuls à le dire.

Keith Spicer disait dans son rapport annuel de 1972-73, ■ avoir reçu de citoyens et d'associations de six provinces, quinze plaintes faisant état d'une mauvaise utilisation des fonds fédéraux alloués à l'enseignement des langues.

Aussi, en 1974, dans la deuxième entente fédérale-provinciale sur le programme des langues (de 1974 à 1979), Ottawa était censé acquérir une plus grande responsabilité comptable.

Pourtant, le député Serge Joyal, le 27 avril 1976, demandait au comité permanent de la "Radiodiffusion des films et de l'assistance aux arts" des données comptables pour chacune des provinces en ce qui a trait au programme d'aide à l'éducation. Voici ce que répondait M. Peter Roberts, répondant pour l'Honorable Hugh Faulkner, responsable de ce programme au Secrétaire d'Etat:

"Nous pourrions peut-être vous fournir ces données par région. De façon générale, les provinces de l'Ouest nous ont fourni des données comptables. Nous savons comment les versements sont acheminés du gouvernement provincial aux conseils scolaires, puis aux écoles. Le Québec ne nous a pas fourni de données comptables; les données comptables fournies par l'Ontario indiquent que les fonds sont dépensés à d'autres fins. Je ne devrais peut-être pas généraliser, mais les provinces de l'Est nous ont fourni des données comptables assez floues." ■■

Autrement dit, Ottawa n'avait pas encore exercé de contrôle sur un domaine dont les provinces détiennent la complète juridiction.

Alors que M. P. Roberts croyait que l'Ouest avait fourni des données comptables, nous savons que le Manitoba a laissé couler ses fonds à d'autres fins.

Tableau 24 Paiements formulaires reçus, dépensés, et non dépensés par le Ministère d'Education du Manitoba. ■■■

Période	\$ reçus du fédéral	\$ distribués aux comm. scolaires	Non-dépensés	% non dépensés
Janv. 70-Mars 71	\$ 799,557	\$ 472,104	\$ 327,453	41%
Avril 71-Mars 72	1,075,749	559,540	516,209	48%
Avril 72-Mars 73	1,052,246	732,576	319,670	30%
Avril 73-Mars 74	1,066,848	800,206	266,642	25%
Total	3,994,400	2,564,426	1,429,974	36%

■ Keith Spicer, Commissaire aux langues officielles, Troisième rapport annuel, page 53 et pages 532 à 540.

■ Chambre des communes, fascicule #46, mardi le 27 avril 1976, Procès-verbaux du Comité permanent de la Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, concernant le Secrétaire d'Etat, page 46:18.

■ Document confidentiel, Ministère de l'éducation du Manitoba.

Commentaires

Ainsi durant quatre ans, 36% du total des fonds du fédéral a été dépensé à d'autres fins.

Autre cas: celui de l'Ontario

L'Union des parents et des contribuables francophones (U.P.C.F.), section de Carleton, a préparé un document intitulé: "Le scandale des programmes ontariens de bilinguisme en éducation".

Nous relevons entre autres dans ce document les énoncés suivants:

□ a. "Déjà à cette époque (en 1973), le dossier avait quelque chose de troublant; en effet, des \$47.5 millions octroyés à l'Ontario depuis l'instauration du programme jusqu'au 31 mars 1973, \$36.4 millions étaient destinés à l'enseignement en français aux francophones de l'Ontario, le reste étant destiné aux anglophones apprenant le français; or, de ces \$36.4 millions, il semblerait que le secteur scolaire francophone de l'Ontario ne reçut guère plus de \$17 millions, i.e. seulement la moitié de ce à quoi il avait droit."

□ b. Dans le cas du Conseil des écoles catholiques romaines de Carleton, le Secréariat d'Etat versait \$82.80 pour chaque élève alors que le Ministère de l'Education de l'Ontario octroyait \$47.36 par élève qui étudiait en français dans ce conseil scolaire. Un calcul rapide nous démontre que le conseil scolaire recevait \$35.44 en deçà de ce que la province recevait d'Ottawa. Pour 6,000 étudiants on arrive à une "perte" totale de \$200,000 pour une année.

Au niveau de la province, le décalage prend des proportions considérables.

La Colombie-Britannique

Bien que la Fédération des Franco-Colombiens ait tenté d'obtenir des chiffres pour vérifier l'utilisation des fonds du Secréariat d'Etat, on lui répondait:

"Il nous est impossible de vous fournir ces chiffres car ils pourraient embarrasser le Secréariat d'Etat".

Devant cette réponse, la F.F.C. s'enquérirait auprès du Secréariat d'Etat qui disait:

"Nous avons bien ces données mais nous ne pouvons pas les divulguer étant donné que nous avons garanti aux provinces de ne pas le faire".

Doit-on fermer le dossier?

Conclusion

Ces révélations sont éloquentes. Les générosités du gouvernement fédéral apparaissent comme des mirages aux yeux des communautés francophones. On peut être ébloui sans être aveugle.

D'ailleurs l'Etat fédéral n'est pas aveugle non plus. Les autorités fédérales se sont déjà plaintes de ce que leur rôle dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes restait trop limité.

Cette question de l'aide à l'enseignement bilingue révèle bien toutes les difficultés et les ambiguïtés qui se manifestent lorsque le gouvernement fédéral se montre disposé à octroyer des crédits et que les provinces, pour des raisons d'ordre constitutionnel, veulent éviter jusqu'à l'apparence d'une collaboration avec l'Etat fédéral.

Les projets spéciaux

En plus des paiements formulaires, le gouvernement fédéral contribue financièrement à des projets précis sur le bilinguisme

en éducation: ce sont les projets spéciaux. Examinons, dans le prochain tableau, la ventilation des coûts par province pour ces projets spéciaux.

Tableau 25 Dépenses des projets spéciaux du bilinguisme en éducation de l'année financière 1972-73 à 1975-76.

Province	Minorité	Majorité	Les deux	Total
Terre-Neuve	51,750	181,654	54,650	288,054
Île-du-Prince-Édouard	—	24,911	127,634	152,997
Nouvelle-Écosse	343,000	72,597	5,727	421,324
Nouveau-Brunswick	825,538	12,070	—	837,600
Ontario	636,361	5,217,925	—	5,054,286
Manitoba	462,995	98,381	242,560	803,936
Saskatchewan	355,202	15,669	81,792	452,663
Alberta	—	75,025	158,950	233,975
Colombie-Britannique	—	1,373,309	54,599	1,427,906
Total	2,674,846	7,071,541	725,912	10,472,299
Québec	457,516	—	2,026,731	2,484,247

■ Cas projets spéciaux tombent sous trois catégories, l'enseignement soit chez la minorité, soit chez la majorité (langue seconde), ou soit les deux à la fois.

Bien que l'enseignement du français, langue première, cause de sérieux problèmes dans les provinces et bien que l'apprentissage dans la langue maternelle soit plus essentiel que l'apprentissage de la langue seconde, les gouvernements consacrent plus d'argent (70%) à des projets spéciaux concernant la langue seconde.

Ces projets spéciaux financés pour la plupart à 50% par le gouvernement fédéral et 50% par le gouvernement provincial, à qui revient l'initiative de présenter le projet, risquent trop souvent d'être sans lendemain. Ces projets spéciaux sont trop souvent des projets pilotes qui vont créer des espoirs chez les francophones. Cependant, la continuité de ces projets n'est pas assurée. De plus, ils s'insèrent rarement dans le cadre d'une politique globale de l'éducation française.

Le bilan

Considérant tous les coûts impliqués, nos réserves quant à

l'administration de ce programme sont les suivantes: les provinces ne jouent pas pleinement leur rôle de hausser le statut des francophones au niveau du statut des anglophones dans le système d'éducation. L'enseignement de la langue seconde ne sera vraiment valable, viable et essentiel que lorsque les francophones auront atteint le même statut d'égalité que les anglophones dans l'enseignement de leur langue première.

5. D'autres obstacles et leurs effets . . .

Les autres handicaps majeurs que nous tenons à souligner touchant l'enseignement, et les conséquences qu'entraînent les lacunes de l'enseignement en français ou bilingue, sont repris par l'OCDE dans son examen des politiques nationales de l'éducation:

"aux échelons provincial et local, un manque de structures administratives et pédagogiques susceptibles de fournir

l'assistance nécessaire aux établissements scolaires et d'améliorer la qualité de l'apprentissage, existe. A titre d'exemple, il n'existe pas de structures pour élever le niveau des connaissances des enseignants ou encore pour élaborer et introduire de nouveaux programmes d'études:"

certains problèmes à l'échelon local, en particulier dans les provinces où les conseils scolaires détiennent un plus grand pouvoir d'action. Parfois ces derniers ne sont pas disposés à favoriser l'établissement d'écoles de langue française ou encore des cours d'apprentissage de la langue française;

l'adoption très fréquente de l'enseignement bilingue pour les francophones. Il s'agit là d'une mesure qui, chez les francophones, affaiblit la connaissance de leur propre culture et ne vise pas nécessairement à encourager leur connaissance de l'anglais;

l'apprentissage et le développement culturel ne sont pas de nos jours, des domaines relevant exclusivement de la responsabilité des établissements scolaires. La radio, la télévision, le cinéma et les diverses activités culturelles y participent également. C'est donc dire que le maintien de la francophonie au Canada suppose, selon certains, que des solutions soient recherchées dans des institutions autres que l'établissement scolaire tout en évitant d'en exclure la participation de celui-ci."■

A ces problèmes s'ajoutent encore la carence de matériel didactique d'enseignement, des programmes d'étude et de la formation des maîtres, etc.

En somme, la réalité est que toutes les communautés francophones en dehors du Québec souffrent d'un manque de services adéquats dans le domaine de l'éducation. Il est entièrement faux de prétendre qu'elles ne les demandent pas.

Il faudrait et il faudra toujours plus de courage pour se battre avec acharnement chaque fois qu'un conflit scolaire se présente. Tout est toujours à recommencer.

De plus, pourquoi faut-il que les francophones hors Québec soient toujours obligés de quémander pour obtenir l'égalité des chances qui leur est promise?

Cette inégalité des chances pour les francophones vivant à

■ Examens des politiques nationales d'éducation, Canada, Paris, Organisation de coopération et le développement économiques, 1976, pp. 57-67.

l'extérieur du Québec a entraîné de sérieuses conséquences. Les obstacles à surmonter pour rétablir l'égalité ont découragé de nombreuses communautés francophones. Elles perdent ainsi tout intérêt à l'enseignement en français et optent pour l'enseignement en anglais, déjà bien structuré, bien établi à tous les niveaux.

Il ne faut pas non plus se surprendre que souvent, certains francophones n'utilisent pas les maigres services à leur disposition ou ne les demandent pas. Et ce, pour toutes sortes de raisons:

1. Les ministères de l'éducation tiennent souvent les francophones dans l'ignorance la plus totale quant à leurs droits.

2. Le regroupement des commissions scolaires ont noyé les francophones en les rendant doublement minoritaires.

3. La dispersion des francophones n'aident pas à justifier la mise sur pied de services et/ou empêche la concertation des francophones en vue de demander des services d'éducation française.

4. Le système de transport d'écoliers est coûteux et certaines commissions scolaires ne veulent pas risquer de payer le transport d'écoliers francophones.

5. Les commissions scolaires à majorité anglophone refusent parfois catégoriquement l'enseignement en français.

Aussi, dans certaines provinces retrouvons-nous un décalage très important entre la population scolaire potentielle de langue maternelle française (d'après les données du recensement de 1971) et la population scolaire réelle qui fréquente des classes ou écoles françaises. Ainsi, la population scolaire potentielle de l'Île-du Prince Edouard est estimée à 1,845 élèves alors que la population scolaire réelle n'est que de 700 élèves. Il y a donc une perte de plus de la moitié des effectifs scolaires francophones.

6. L'école n'est pas étanche à l'anglicisation

Les écoles pour francophones vivant à l'extérieur du Québec sont affublées de toutes sortes d'appellations qui montrent

l'inégalité dans laquelle on entretient la collectivité francophone: ce sont des écoles désignées, séparées, des écoles d'immersion, des écoles bilingues ou des écoles mixtes.

Pourtant dans l'univers du jeune francophone vivant à l'extérieur du Québec, l'école pourrait être le foyer de la transmission de la culture: l'école façonne les relations de l'enfant avec ses semblables, transmet les données de son patrimoine tant au niveau des connaissances qu'au niveau de la culture. Mais tel n'est pas le cas de la plupart des écoles "mixtes/bilingues": la culture de la communauté francophone n'est pas entièrement transmise dans le système d'éducation. C'est pour cette raison que de telles situations qui se passent en douce, même si les communautés de langue française ne les dénoncent pas toujours, ne peuvent laisser indifférent le plus désintéressé des observateurs.

Dans les faits, ces genres d'écoles demeurent souvent le foyer privilégié de l'assimilation. Souvent la langue d'administration de l'école est l'anglais, les élèves anglophones et francophones se côtoient ou partagent la même classe, les matières enseignées en français s'appuient sur des manuels anglais, le personnel enseignant francophone s'adresse parfois aux enfants en anglais, etc. Il n'est pas surprenant d'entendre parler anglais dans les cours de récréation.

Lorsque l'enfant sort de son milieu familial et commence à fréquenter une école sans identité propre, où tout se passe dans un contexte bilingue, il y a fort à parier qu'il ne percevra plus très bien les nuances de sa propre culture par rapport à l'autre culture: il s'assimile à "petit feu".

Les communautés francophones hors Québec ne possèdent pas les outils de contrôle pour franciser complètement les écoles. Elles sont en sorte assujetties au bon plaisir des commissions scolaires qu'elles ne contrôlent pas, à de très rares exceptions.

Quand, à l'intérieur d'une même école, deux cultures différentes se côtoient, c'est la culture dominante de la société majoritaire qui prime. Ces types d'école en milieu minoritaire abandonnent nos enfants de façon cruelle.

Conclusion

C'est un tableau bien sombre que nous avons brossé: il y a des embûches majeures qui empêchent les francophones d'avoir accès à un système égal et, complet d'enseignement français. Tout est à faire quant aux lois, aux structures, aux systèmes (administration) et aux services.

Ce que nous avons voulu dégager dans ce chapitre, c'est que le problème est complexe, véritable et total. Nous avons à peine effleuré ce problème qui demeure entier. Nous voulons que les gouvernements examinent immédiatement le "problème" de l'enseignement de la langue de la minorité dans les neuf provinces. Attendre encore c'est rendre la situation irréversible.

La solution est pourtant simple, comme le souligne un chercheur attaché au service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:

"Les francophones affirment, non sans raison, que l'élément francophone constitutif de la fédération canadienne est essentiel à la création et au maintien d'une identité nationale distincte. En effet, sans l'attachement des francophones à leur langue et à leur culture, cette identité nationale se serait dissoute dans le contexte plus vaste de l'Amérique du Nord anglophone. Cette raison suffit pour justifier la nécessité de prendre avec l'appui du gouvernement fédéral des mesures en faveur d'une culture française au Canada puisque c'est la seule façon de créer une conscience nationale canadienne qui incorporerait les deux cultures linguistiques. Les énormes dépenses affectées à l'amélioration de l'apprentissage de la deuxième langue devraient viser surtout à maintenir la langue française comme langue vivante dans toutes les régions des provinces où la communauté francophone est fortement implantée." ■

4

les

media

La télévision française reçoit un accueil favorable à Vancouver

OTTAWA — Le français a fait cette semaine une entrée spectaculaire à Vancouver.

Si l'entrée en ondes, lundi matin, du nouveau poste de télévision française CBUFT n'a pas bouleversé outre mesure la vie quotidienne de la population de cette métropole du Pacifique, les quelque 250.000 abonnés du quotidien Vancouver Sun ont été un peu plus surpris de retrouver

couver un cachet "cosmopolite".

"Ceux qui veulent une autre bataille des Plaines d'Abraham, écoutez, laissons ceux qui sont fiers de CBUFT le regarder, jour de l'avoir à notre écran, dans notre ville. Et, à vous qui n'en voulez pas, tournez le bouton", termine l'éditorial du Vancouver Sun.

Le responsable de la page

quait-que le canal accordé à ce nouveau poste priverait les téléspectateurs de Vancouver d'un poste américain diffusant à partir de Seattle. Le CRTC a résolu le problème en déplaçant le canal pour le poste français.

Selon M. Ablett, l'importance de cette protestation a été exagérée. Il exprime l'avis que la réaction excessive était attribuable beaucoup

Les définitions du CRTC

ne sont pas assez précises

OTTAWA (C) — Le Président de la Commission canadienne de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) a déclaré que les définitions des termes utilisés dans la Loi sur la radiodiffusion et les télécommunications ne sont pas assez précises pour permettre au CRTC de remplir ses fonctions de manière efficace. Le président, M. Guy Bouthier, a déclaré que les définitions de certains termes utilisés dans la Loi sur la radiodiffusion et les télécommunications ne sont pas assez précises pour permettre au CRTC de remplir ses fonctions de manière efficace.

Après dix ans d'attente à Toronto

L'exploitation par la société Radio-Canada d'un poste de télévision française à Toronto, à laquelle vient tout juste de consentir le Conseil de la radio-télévision canadienne, répond à un désir bien légitime, voire un besoin on ne peut plus pressant, de la francophonie ontarienne.

Cette décision tant attendue, donne suite, on le sait, à dix ans de revendications, de requêtes, de mémoires et de consultations de la part de nos chefs de file et sociétés, l'ACFO, l'Association de la radio-télévision française de l'Ontario et son président, M. Jean-Claude Turcan, en tête. Aujourd'hui, tous ont droit à notre reconnaissance et à nos félicitations. Pour eux et avec eux, LE DROIT se réjouit du succès de leurs démarches. Que l'avancée de l'initiative et de nos réalisations soit un jour...

La TV française à Toronto d'ici un an

par Solange PLOURDE-GAGNON

OTTAWA — Le Conseil de la radio-télévision canadienne a approuvé, hier, la demande de la Société Radio-Canada, en vue d'obtenir une licence pour exploiter une entreprise de télévision de langue française à Toronto.

Après dix ans de requêtes auprès des autorités de la Société d'Etat, la population canadienne-française de la région de Toronto vient enfin d'obtenir son poste de télévision française.

Considérant la période de douze mois suivant la décision positive du CRTC que se réserve la Société Radio-Canada pour la mise en ondes de la télévision française, la région du sud est par conséquent assurée de la télédiffusion française au plus tard au mois de mars, 1973.

La Société Radio-Canada diffusera ses émissions sur le canal 25, avec une puissance apparente rayonnée de 234,000 watts (vidéo), 46,000 watts (audio), et une antenne directionnelle, EHAAT 356 pieds.

Le président de l'Association de la radio-télévision française...

Les media

- 1. **Radio-Canada**
 - A. La Loi sur la Radiodiffusion
 - B. L'extension des services et la programmation de Radio-Canada
 - C. Un service d'un océan à l'autre?
 - D. Conclusion
- 2. **La presse**
- 3. **L'Office national du film**
- 4. **Bilan**

Les communications revêtent une importance vitale et d'une singulière urgence pour les communautés francophones hors Québec.

Puisque la situation des communautés francophones hors Québec en est une dont l'isolement est à la fois géographique et culturel, le besoin de communications fait alors partie des priorités essentielles.

Quand une communauté baigne dans un environnement culturel étranger à sa culture, à sa langue et qu'elle éprouve toutes les difficultés pour traverser le processus d'assimilation, quoi de plus impératif pour elle de prendre conscience de toute l'ampleur de la désintégration de la communauté, de la perte de la langue, de la culture, de l'identité et de la fierté?

Les communications sont des outils indispensables pour étaler la réalité, susciter des discussions, changer ou raffermir certaines attitudes et même forcer des gens à passer à l'action.

C'est de ce genre de communications que les communautés francophones hors Québec ont besoin. Et rien d'autre.

Le présent chapitre a pour but de démontrer comment:

- 1. Radio-Canada a failli à sa tâche
- 2. La presse francophone hors Québec est en état de crise
- 3. L'O.N.F. pourrait faire plus.

1. Radio-Canada

A. La Loi sur la Radiodiffusion

Réclamer l'établissement d'un véritable réseau de communications pour les francophones hors Québec, c'est exiger la mise en application de la Loi sur la Radiodiffusion qui stipule:

"Que tous les Canadiens ont droit à un service de radiodiffusion dans les langues anglaise et française, au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles." (Loi sur la Radiodiffusion)

Réclamer que le contenu véhiculé par les stations de radio et de télévision reflète la substance même des communautés francophones hors Québec, c'est encore une fois demander que la

■ Il faut entendre par radiodiffusion, la radio-télévision et la télévision par câble conformément à la Loi proclamée en 1968.

...oi devienne réalité puisque le service national de la radio-diffusion doit:

"Être étendu à toutes les régions du Canada, au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles, être de langue anglaise et de langue française, répondre aux besoins particuliers des diverses régions et contribuer activement à la fourniture et à l'échange d'informations et de divertissements d'ordre culturel et régional." (Loi sur la Radiodiffusion)

En définitive, ce dont il s'agit pour Radio-Canada, c'est avant tout d'étendre ses services à toutes les régions du pays et d'établir une programmation équilibrée, comportant des éléments d'information, de nouvelles, et de divertissements.

Il vaut la peine d'insister sur l'urgence spéciale de traduire les droits en réalités pour les communautés francophones hors Québec. Car par un curieux retournement, par un de ces paradoxes de l'histoire, les communautés francophones hors Québec qui sont les plus dépourvues, sont aussi les dernières à pouvoir briser leur isolement tragique.

Ce qu'il faut attendre de Radio-Canada, c'est la mise en application complète et véritable de la Loi sur la Radiodiffusion et plus spécifiquement, que la Société Radio-Canada réponde adéquatement aux revendications des différentes communautés.

B. L'extension des services et la programmation de Radio-Canada

C'est par un plan accéléré de rayonnement que la Société prévoit étendre un service national de radio et de télévision, en français et/ou en anglais, à toutes les collectivités non desservies comptant au moins 500 personnes. Cependant pour les plus petits bassins de population, un nouveau critère a été ajouté: les groupes minoritaires, francophones ou anglophones, pourraient compter un minimum de 300 à 400 personnes pour être inclus dans le plan.

Tels sont les critères essentiels de ce plan quinquennal. Mais aussi étrange que cela puisse paraître, le programme d'extension accéléré n'est pas disponible au public. Il n'est pas disponible parce que Radio-Canada n'est pas sûr de pouvoir remplir ses promesses à l'intérieur de cinq ans. C'est ce que nous nous som-

mes fait répondre lors de nos recherches. D'ailleurs dans un communiqué, on apprend que:

"A cause de ces nombreux impondérables, la Société Radio-Canada n'est pas en mesure de donner de dates précises de mise en onde ni de publier une liste définitive des projets."[■]

Puisque les communautés francophones hors Québec n'ont pas accès à l'information contenue dans le plan accéléré de rayonnement, elles ne peuvent qu'espérer que leurs besoins multiples et variés en services essentiels s'y trouvent déjà.

Le plan accéléré de rayonnement vise à fournir les services essentiels à la population. Les services essentiels se bornent à l'aspect technique seulement et ne s'étendent pas au contenu ou à la programmation de la radio-télévision.

Puisque les communautés francophones hors Québec sont situées à l'extérieur du champ de diffusion de la station réseau de Montréal, elles s'attendent à être desservies par un service local de Radio-Canada, tel que décrit par la Société:

"Pour la Société Radio-Canada, "service local" signifie téléviser les nouvelles locales, parler de questions d'intérêt local, étudier les problèmes locaux, exprimer les points de vue des gens de la région, servir de plateau pour l'épanouissement de talents locaux et de tribune aux causes locales et aider les éléments d'une collectivité à se mieux connaître. Tel est le rôle d'une station locale, avec le service qu'elle assure aux annonceurs locaux."[■]

Mais pour répondre pleinement aux véritables besoins des communautés francophones hors Québec, nous croyons que Radio-Canada doit jouer un rôle d'intervention sociale.

Les media: outils d'intervention sociale

Les media peuvent jouer un rôle crucial d'intervention sociale auprès des communautés francophones en dehors du Québec. Ils peuvent aider les francophones à comprendre et à participer au changement se produisant dans leur environnement social.

Le premier effet d'une programmation locale accrue est une sensibilisation de la population à un sujet en particulier. Si le thème de l'émission locale correspond à une préoccupation vi-

■ Communiqué de presse, M. R.C. Fraser, le 29 avril 1975, page 3.

■ Mémoire présenté par la Société Radio-Canada au CRTC, 25 sept. 1968, p. 8 (source: mémoire SNA).

table chez l'individu, l'impact en sera plus grand. Il peut même se produire un changement au niveau des attitudes qui peut se traduire par la formation d'opinion sur un sujet précis ou de prise de position. Ainsi l'individu peut mieux comprendre et suggérer la nécessité d'opérer des changements constructifs dans la société. Il peut alors en découler un échange entre des individus ou des membres de la communauté et les décisionnaires ou les politiciens.

La troisième étape des effets d'une programmation véritablement locale est qu'elle peut inciter des individus ou des membres de la communauté à passer à l'action. En somme, les media peuvent et doivent jouer un rôle prépondérant de changement social.

□ C. Un service d'un océan à l'autre?

En un survol des différentes régions, voyons maintenant comment les objectifs de la Société Radio-Canada (le plan accéléré de rayonnement et le service local) répondent aux besoins des communautés francophones hors Québec.

Terre-Neuve

- 1. Labrador Cité: puisque la radio-télévision provient de stations émettrices québécoises, elle ne répond pas adéquatement aux besoins des francophones de cette localité.
- 2. Côte-ouest de Terre-Neuve: la radio-télévision provient également de l'extérieur, d'une station émettrice de Moncton, donc aucune pertinence régionale. De plus, à certaines heures de la journée, la réception est défectueuse.
- 3. St-Jean: aucune radiodiffusion française de Radio-Canada.

L'île-du-Prince Edouard

Il n'y a aucun poste de radio ou de télévision françaises dans l'île. Les Acadiens sont desservis par Radio-Canada (Moncton).

- 1. Comté de Prince (23% de population acadienne): la réception

de la télévision est en général assez bonne, mais la réception de la radio est de bonne à médiocre dans une région où il y a une concentration importante de francophones. De plus, la programmation locale est nulle. Les Acadiens de l'île ont réclamé à plusieurs reprises les services d'un journaliste de Radio-Canada pour l'île mais leurs demandes demeurent lettre morte.

2. Comtés de King et Queen - qui incluent la capitale provinciale de Charlottetown: la réception de la radio et télévision françaises dans toutes les localités de ces comtés est nulle.

La Nouvelle-Ecosse

A l'issue d'une enquête, la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse arrive aux conclusions suivantes:

1. La réception, tant de la radio que de la télévision est en général médiocre;

2. L'on se plaint d'une absence totale de production locale;

3. La question de la langue parlée demeure une difficulté pour un certain pourcentage des gens (entre 20 et 34%); (trop d'annonceurs ou journalistes sont québécois);

4. Certaines régions (e.g. Halifax) n'ont aucune réception de radio française; tandis que d'autres, même avec des installations d'antennes coûteuses, ne réussissent pas à obtenir une réception convenable.

5. Quelques aspects particuliers:

a. Région de Clare: 54% de la population interviewée se plaint de la mauvaise réception de la radio.

b. Région d'Halifax: la réception de la radio est nulle partout; seulement 58% des gens disent que la réception de la télévision est bonne (les deux tiers de ces derniers attribuent ce résultat au système de câble) et 34% se plaignent de la mauvaise réception.

c. Région de Chéticamp: selon les personnes interviewées, la radio offre un service minime de nouvelles régionales.

d. Région de Richmond: selon les personnes interviewées, il n'y a aucune nouvelle locale à la radio et il ne semble pas y avoir de personnel de Radio-Canada qui couvre la région.

e. Région d'Antigonish: la réception de la télévision française y est bonne, quoiqu'à sept milles d'Antigonish, soit à Pomquet, elle devient très mauvaise. Il y a un problème sérieux quant à la réception de la radio française entre 16 et 18 heures, le poste français étant complètement noyé par le poste anglais local.

Le Nouveau-Brunswick

A. Radio

La population francophone du Nouveau-Brunswick est desservie par:

(i) un poste de Radio-Canada (CBAF) plus un poste affilié français (CJEM) plus un poste affilié bilingue (CKBC)

(ii) aucun poste privé français.

1. La puissance du poste de radio CBAF de Moncton est nettement insuffisante. Elle n'est que de 5,000 watts.

2. La réception de la radio à Frédéricton et St-Jean n'est pas bonne. (La télévision est disponible par câble et la radio sur bande MF seulement.)

3. Malgré le fait que CHAU-TV (Carleton, P.Q.) et CJBR-TV (Rimouski) étaient censés prendre des dispositions pour diffusion en simultané, ces deux postes retransmettent des émissions en provenance de Moncton, selon leur bon vouloir.

B. Télévision

La population francophone du Nouveau-Brunswick est desservie par le poste CBAFT (Moncton), deux satellites, et deux postes du Québec.

1. Mais la programmation locale hebdomadaire totalise moins d'une heure par jour. Toute autre programmation n'est qu'occasionnelle, ce qui est nettement insuffisant, selon les Acadiens.

2. Pourtant le CRTC recommandait en 1972, l'établissement d'un centre de production régional de télévision en langue française à Moncton. (CRTC, Avis public, 20 juillet 1972).

C. L'acadianisation de la radiodiffusion

1. Les Acadiens sont toujours les derniers à apprendre que des emplois sont disponibles. Pourquoi ne pas leur donner priorité?
2. Pourquoi n'y a-t-il pas de programme suivi, structuré, planifié et ordonné de formation des cadres acadiens en matière de radiodiffusion?
3. Pourquoi le plus proche centre de documentation pour les cadres de Radio-Canada à Moncton se trouve dans la province de Québec?

L'Ontario

En 1969, le Comité d'enquête sur la situation culturelle des Franco-Ontariens recommandait:

"Que les stations de radio et de télévision de langue française en Ontario continuent d'être alimentées par Montréal, mais que l'on mette sur pied des centres de production locaux et régionaux (Ottawa, Toronto, Windsor, et Sudbury) afin de former un réseau franco-ontarien de radio et de télévision. Ce réseau, tout en respectant les normes de qualité reconnues par Radio-Canada, aura la responsabilité des affaires publiques ontariennes et du développement des talents locaux."

Depuis la parution de ce rapport, CJBC (Toronto) est devenu la station principale en Ontario pour la radio et CBLFT (Toronto) pour la télévision. Donc, les objectifs visés par le comité d'enquête sont loins d'être réalisés.

A. Radio

1. Pour la radio, il semble y avoir une assez bonne coordination entre Toronto et Windsor pour la diffusion de la nouvelle en Ontario. Cette coordination semble moins efficace avec Ottawa. Pour ce qui est des stations affiliées, elles semblent contribuer peu au réseau.
2. Poste de production dans le nord: Depuis quelques années les quelques 200,000 francophones du Nord réclament un poste de production de radio et de télévision.

Cette région est desservie par CJBC et CBOFT. CBLFT

(Toronto) fournit actuellement les nouvelles télévisées et doit éventuellement remplacer CBOFT (Ottawa).

La population francophone de cette région est suffisamment nombreuse pour avoir un poste de production de radio et de télévision.

3. Sans tomber dans la facilité qui caractérise certains postes privés, les stations de la Société devraient continuer dans leur effort de "populariser" leur programmation.

L'ACFO fait remarquer à Radio-Canada que la programmation radiophonique en soirée et le samedi pendant le jour est trop élitiste pour la majorité des Franco-Ontariens qui n'ont pas le choix d'un second poste radiophonique plus populaire.

B. La télévision

1. Pour la télévision, CBLFT de Toronto semble vouloir se donner une image de poste ontarien, malgré la très faible programmation locale.

2. A Ottawa et dans l'est ontarien, CBOFT donne à peu près pas d'importance à ce qui se passe à l'extérieur de la région métropolitaine Ottawa-Hull. A CBOFT on entend peu parler de ce qui se passe à Queen's Park. On est mieux renseigné sur ce qui se passe à l'Assemblée nationale à Québec.

3. Les Franco-Ontariens de l'Est sont sans doute intéressés à connaître ce qui se passe à Sudbury. Il serait donc important que le correspondant de Sudbury puisse aussi alimenter, à l'occasion, Ottawa.

4. La Société a présentement deux correspondants à Sudbury. Ces derniers doivent couvrir tout le nord, ce qui leur est évidemment impossible. Le temps d'antenne quotidien à leur disposition est insuffisant et ne touche qu'une partie de la francophonie du Nord.

5. L'établissement d'un centre de production dans le nord ontarien est urgent, compte tenu des distances et des différences culturelles qui séparent cette région de Toronto et d'Ottawa.

6. La région du Temiscaming ontarien reçoit sa radio et sa télévision en langue française du nord-ouest québécois. Cette situation est intolérable. Les stations québécoises ne portent aucune attention à la francophonie ontarienne. Il faudrait remédier à

cette situation pour que les francophones de cette région puissent capter le réseau ontarien.

□ 7. Dans le cas de la télévision, sauf pour les nouvelles régionales (et quelques reportages d'affaires publiques), le contenu ontarien est inexistant. Tout le reste de la programmation vient de Montréal et on accorde peu d'importance aux francophones hors Québec. On a vu Lise Payette produire une émission à Toronto et y inviter des artistes québécois et des invités anglo-ontariens. Aux grandes émissions d'affaires publiques ("Le 60", etc.), on ne connaît pas les Franco-Ontariens; aux émissions de variété ("Vedettes en direct", "Monsieur B"), on ne connaît que peu les artistes franco-ontariens.

La télévision française de Radio-Canada est principalement une télévision **québécoise**.

□ C. Le personnel de Radio-Canada

Radio-Canada importe son personnel (journalistes, animateurs) presque exclusivement du Québec. Une politique d'embauche devrait être adoptée de façon à ce qu'on invite en priorité les **Franco-Ontariens** à occuper ces postes. Les personnes recrutées du Québec viennent souvent en Ontario pour apprendre leur métier. Leur objectif premier est d'aller travailler à Montréal ou Québec. Ils ont peu d'intérêt pour ce qui se passe dans le milieu franco-ontarien. Les Franco-Ontariens se sont données des institutions scolaires de langue française, il faudrait donner une chance d'emploi aux diplômés de ces institutions.

Le Manitoba

□ 1. Au Manitoba, les Franco-Manitobains sont concentrés en grande majorité dans un rayon d'environ cent milles. C'est pour quoi les problèmes de diffusion sont moins nombreux qu'en Ontario ou en Saskatchewan par exemple, où les francophones sont dispersés.

Cependant la Société Franco-Manitobaine continue à faire des démarches auprès de la Société Radio-Canada pour qu'elle desserve plus adéquatement d'autres petites communautés francophones.

□ 2. Des auditeurs du poste CKSB (radio de Radio-Canada) se plaignent d'avoir vu des changements dans le programmation du

poste. Depuis que le poste a été vendu à Radio-Canada (en 1973) le poste des Franco-Manitobains est devenu, du jour au lendemain, un poste québécois. La programmation locale est au plus de trente-cinq heures alors que dans d'autres provinces, même à l'extérieur du Québec, la programmation locale peut aller jusqu'à cinquante-cinq heures par semaine.

□ 3. La programmation locale pour la télévision est également trop limitée. Plusieurs demandes de diffusion d'événements spéciaux sont refusées.

La Saskatchewan

□ 1. Les Fransaskois viennent tout juste de recevoir la télévision de Radio-Canada. Mais, malheureusement la dispersion des francophones dans cette province rend difficile l'accès de la télévision française à l'échelle de la province. Aussi, la diffusion de Radio-Canada ne se borne qu'aux alentours de Regina (environ 35 milles).

Pourtant, les francophones de la Saskatchewan ont fait parvenir une multitude de lettres et de mémoires à Radio-Canada pour les avertir que demain, il sera trop tard.

□ 3. La Saskatchewan, tout comme Terre-Neuve et l'Île-du-Prince Édouard, n'a aucune programmation locale de télévision.

L'Alberta

□ 1. En Alberta, le "rayonnement" de Radio-Canada n'est pas idéal non plus. Après avoir installé un transmetteur à Rivière-la-Paix, les téléspectateurs se plaignent toujours de la qualité de l'image émise. Il faut vraiment être un "patriote" incorruptible pour regarder la télévision de langue française et s'efforcer de percevoir une image.

□ 2. La programmation locale hebdomadaire pour la télévision n'est que de trois (3) heures par semaine environ, ce qui est nettement insuffisant pour une province où l'assimilation effective des ravages désastreux.

La Colombie-Britannique

□ 1. En Colombie-Britannique, la zone de diffusion de la télévision ne couvre que Vancouver. De plus, elle ne peut être

captée que par le biais de l'UHF. Malheureusement, la nature géographique du terrain de la région reste peu compatible avec l'UHF, ce qui occasionne une très mauvaise réception. Ce n'est pas comme cela que Radio-Canada va se bâtir un auditoire.

□ 2. Les Franco-Colombiens considèrent que les dix minutes quotidiennes de programmation locale de télévision (les nouvelles) sont insuffisantes pour donner les informations provinciales, les nouvelles sportives (à l'heure de la Colombie-Britannique) et un programme d'affaires publiques.

□ 3. Le poste de radio de la Colombie-Britannique ne peut être capté que sur la bande MF; ce qui limite les auditeurs. De plus, ce poste n'est pas encore étendu à toute la province. Seuls, Chilliwack et Terrace ont eu un réémetteur.

□ 4. Kitimat, Terrace, Prince Georges, Kelowna, Victoria, Kamloops, Rivière-de-la-Paix, attendent toujours d'avoir accès à la radiodiffusion complète de Radio-Canada. (On sait par ailleurs que 82% de la population de la Colombie-Britannique a accès à la télévision par câble.)

□ D. Conclusion

Il reste beaucoup à faire. Nous n'avons qu'énuméré une partie des problèmes et besoins des francophones vivant à l'extérieur du Québec. Les associations provinciales ont déjà fait et font constamment des demandes de services au CRTC et à Radio-Canada. Une partie de leurs demandes est exposée dans chacun des plans d'actions présentés dans le deuxième volume. Aussi, afin de mieux synthétiser les demandes des communautés francophones hors Québec,

la F.F.H.Q. se présentera devant le CRTC au cours de 1977-78 pour tracer des tableaux globaux de diffusion et de programmation pour chaque région. Au terme de ces tableaux, on saura ce qu'on attend - quand - et comment.

Partout, pour les Québécois . . . Radio-Canada est là!

Malgré l'effort que tente Radio-Canada d'agrandir son champ de diffusion, toutes les communautés francophones en dehors du

Québec ont une plainte formelle à signaler: le manque de programmation locale.

Le réseau français de Radio-Canada, en plus de continuer sa programmation de "réseau" devrait développer une "politique de programmation locale spéciale" pour les francophones vivant à l'extérieur du Québec à cause de leur situation de minoritaires.

Tous les francophones en dehors du Québec s'accordent à dire que Radio-Canada, c'est la radio et la télévision du Québec, opérées par des Québécois.

Ce n'est pas que l'opération soit mal menée, mais plutôt qu'elle ne répond pas aux besoins des francophones hors Québec. Les Québécois eux, sont inondés de part et d'autre d'une multitude de moyens de communications, publics, privés, Radio-Québec et même une télévision coopérative. Quant aux minorités francophones en dehors du Québec, Radio-Canada apparaît comme leur seule planche de salut. Malheureusement, la programmation locale que réserve la Société Radio-Canada à ses zones en dehors du Québec est tout à fait inadéquate.

Comment voulez-vous que, de la sorte, une collectivité à peine visible et en voie d'assimilation s'aperçoive de toute leur situation globale et puisse prendre des moyens de se remettre sur pied?

Les effets de la programmation actuelle de Radio-Canada sur les communautés francophones hors Québec

Il ne serait pas complètement faux de prétendre que la programmation actuelle de Radio-Canada (télévision et radio) contribue pour une large part à l'anglicisation des francophones hors Québec.

□ a. Lorsque l'annonceur présente au téléjournal que les Italiens de Montréal sont mécontents du Bill 22, ou que la grève des enseignants à l'Université du Québec à Montréal, ou à l'Université Laval, se poursuit toujours, ou bien encore que la Bas-Gaspésie a connu une panne sévère d'électricité, etc., que croyez-vous que les francophones en dehors du Québec fassent? Pour avoir des "nouvelles" bien à eux, ils sont obligés de capter les postes de télévision anglophones.

b. Pour que les maigres nouvelles et affaires locales puissent s'adapter au réseau de Montréal, il faut être installé soit très tôt durant la soirée devant son téléviseur (si vous êtes un francophone de l'Ouest (Edmonton), ou veiller très tard (si vous êtes un francophone de l'Est (J.P.E. et Terre-Neuve). L'accès aux nouvelles régionales est plus facile avec les postes de télévision anglophones.

c. Une émission aussi importante que "Le 60" dédaigne s'occuper des petites zones en dehors du Québec (Ottawa, Moncton, Winnipeg, Toronto) qui pourtant pourraient apporter d'importantes contributions. Malheureusement cette émission touche surtout le Québec, ou très peu à la politique canadienne mais plus souvent à la politique et problèmes internationaux. (C'est plus intéressant, c'est plus loin).

Le problème de Radio-Canada en dehors du Québec, c'est qu'il ne colle pas à la réalité que vivent les francophones dans ces régions. Dieu sait combien de temps passe le Canadien moyen devant son téléviseur! Le francophone mal servi par le seul poste dans sa propre langue n'aura pas d'autre choix que de changer de poste... et s'assimiler.

Position irréversible de Radio-Canada?

Voici ce qu'un des membres de la Fédération des Francophones hors Québec, l'Association Canadienne-Française de l'Ontario s'est fait répondre alors qu'elle se plaignait du manque de programmation locale pour les Franco-Ontariens:

"La réponse de Radio-Canada est catégorique: la radio de Radio-Canada ne changera pas sa programmation et la production télévisée de Radio-Canada faite hors Québec ne dépassera pas 5 à 7 heures par semaine. C'est déjà un objectif considéré comme idéal et qui ne sera pas atteint bientôt. Les vues de Radio-Canada sont que la radio et la télévision sont deux médias complémentaires. On vise à rendre la radio de plus en plus régionalisée, tandis que la télévision est pensée en fonction d'un réseau national!"

Nous croyons qu'une telle réponse est inadmissible. Alors que la télévision est un médium beaucoup plus puissant que la radio, nous comprenons mal pourquoi les francophones hors

■ Procès-verbal, rencontre de l'ACFO avec la Société Radio-Canada, page 2.

Québec qui n'ont pas la chance de sélectionner plus d'un canal en langue française (comme au Québec) ne puissent même pas jouir d'une station de télévision "à leur image".

Si Radio-Canada ne change pas sa politique de programmation locale pour les francophones en dehors du Québec, elle aura perdu toutes ses énergies et tout son argent à installer et créer des ondes françaises "from coast to coast" sans écho.

2. La Presse

Sa nécessité pour les communautés francophones hors Québec

Une presse francophone s'avère non seulement un moyen indispensable au progrès des communautés françaises hors Québec, mais une condition essentielle de leur survivance: pour survivre il faut, à tout prix, créer un milieu français. D'où la nécessité absolue d'une presse francophone capable de pénétrer tous les milieux, y compris le milieu étudiant.

Sa situation actuelle

Depuis un demi-siècle, il a surgi un peu partout à travers le Canada, un nombre considérable de journaux français. Seuls les plus tenaces ont réussi à résister à l'assimilation progressive, grâce aux sacrifices parfois inouïs de quelques bénévoles ou donateurs.

Jusqu'en décembre 1976, la presse francophone était présente dans huit provinces en dehors du Québec (Terre-Neuve n'ayant pas de journal). Depuis, le journal "L'Eau Vive" de la Saskatchewan a dû fermer ses portes, faute de ressources péculniaires.

Le problème de la presse francophone hors Québec en est un de financement.

En raison de la liberté de la presse, M. Gérard Pelletier, ex-Secrétaire d'Etat, avait toujours refusé une aide directe à la presse. Mais il a été possible d'aider indirectement les journaux francophones hors Québec par le truchement du programme d'animation sociale du Secrétariat d'Etat.

L'avenir de la presse francophone hors Québec

Parce que l'assimilation a fait son oeuvre, bon nombre d'adultes francophones prêtèrent lire les journaux anglais sous prétexte que ces derniers sont meilleurs et, conséquence logique, les abonnés à la presse francophone se font de plus en plus rares. D'où une presse difficilement rentable, faute de publicité.

Parce qu'un nombre considérable de ministères à Ottawa semblent avoir adopté la politique d'annoncer dans les quotidiens seulement, les hebdomadaires hors Québec se voient privés d'un revenu substantiel, d'où une presse difficilement rentable, faute de publicité.

Responsabilité du gouvernement fédéral vis-à-vis la presse francophone

Voici quelques réflexions d'un fonctionnaire du Secrétariat d'Etat face à la responsabilité du gouvernement fédéral à la presse francophone:

"On peut se demander sérieusement si, dans une politique globale, on ne devrait pas revoir notre programme d'aide aux hebdomadaires minorités francophones. On sait déjà que, pour les autochtones, nous finançons un certain nombre de journaux à raison de \$25,000 par année et que, dans le cadre du multiculturalisme, nous avons un programme de publicité de \$500,000 pour la presse ethnique. Alors, pourquoi, lorsqu'il s'agit des hebdomadaires minorités francophones, on fait si peu. Notre programme d'annonces dans les hebdomadaires minorités francophones est passé de \$25,000 à \$60,000 cette année, mais est-ce suffisant? \$60,000 d'annonces pour tous les hebdomadaires francophones apportent probablement au **Petit Courrier** quelque \$3,000 à \$4,000 tout au plus; c'est peu par rapport à un budget de \$80,000, étant donné la valeur essentielle de ce moyen de communication en milieu francophone en Nouvelle-Ecosse.

Ensuite, la publicité que le Ministère leur verse demeure bien en deçà de leurs besoins. C'est justement pour cela qu'ils se sont groupés en Association, dans l'espoir d'obtenir enfin leur juste part de la publicité gouvernementale... mais l'association n'en est qu'à ses premiers pas...

Après tout, l'existence d'une presse francophone hors Québec, de la Nouvelle-Ecosse à la Colombie-Britannique, est un fait non négligeable de la dimension vraiment canadienne de la francophonie. Et tous les ministères, s'ils adoptent vraiment la politique gouvernementale du bilinguisme, non seulement institutionnelle, mais au niveau de la population, devraient se faire un point d'honneur (comme notre Ministère) de soutenir cette presse francophone hors Québec et, par là même d'encourager son expansion et son progrès. ■

Cette analyse souligne, sans contredit, que "l'aide" du gouvernement fédéral à la presse francophone est nettement insuffisante.

Nous espérons que les réflexions du fonctionnaire éclairé n'auront pas tombé dans l'oreille d'un sourd.

Recommandations de l'Association de la Presse francophone hors Québec... pour le moment

"Après une année d'existence seulement, notre Association ne se sent pas encore prête à recommander une ou des solutions à long terme. Elle se contentera d'émettre quelques suggestions:

- 1. Notre presse francophone hors Québec a besoin d'une association forte et bien structurée comme condition essentielle de son épanouissement. Pour réaliser cet objectif, nous comptons sur l'aide financière de notre gouvernement durant nos deux ou trois premières années d'existence.
- 2. Les commissions scolaires devraient se servir de nos journaux francophones comme manuel de classe et mettre lesdits journaux entre les mains de tous leurs élèves, au moins deux ans avant la fin de leur cours.
- 3. Partout, hors Québec, où il n'y a pas de quotidien français, les ministères fédéraux devraient accorder, en substance, la même publicité à un hebdomadaire français en pays minoritaire qu'ils décerneraient à un quotidien. Nous préférons cette forme d'aide, aux subsides gouvernementaux qui conduisent souvent à des abus criants. ■ ■ ■

■ Extrait d'un document confidentiel d'un fonctionnaire au sous-secrétaire d'Etat, sur la situation de la presse francophone hors Québec.

■ Lettre du Père H.L. Bertrand à la F.F.H.Q., janvier 1977.

3. L'Office National du Film

L'Office National du Film ne joue pas pleinement son rôle envers les francophones hors Québec. Elle n'est rendue qu'à un stade du balbutiement.

Les communautés francophones hors Québec connaissent maintenant un état de crise. Or, le mandat de l'ONF est qu'elle puisse jeter sur la réalité canadienne un regard critique, pouvant aller jusqu'à l'intervention, sociale ou culturelle. De plus, la production française se définit par sa participation à la lutte pour la survie et le développement de la culture française au Canada, en produisant ou favorisant la production de documents traitant de la réalité canadienne en fonction des besoins du Canada d'expression française.

Le Canada français ne s'arrête pas au Québec (du moins pas encore).

L'état de crise que subissent les communautés francophones devrait pouvoir servir d'avertissement au Québec. Or, très peu de Québécois connaissent la véritable situation des francophones hors Québec. Et ils auront intérêt à la connaître — pour leur propre survivance.

Pour sortir de cet état de crise, les francophones ont besoin de "se connaître et se reconnaître" par la production de films sur

leur situation (e.g. "L'Acadie, l'Acadie"). Ils ont besoin de cet outil d'intervention sociale dans toute la mesure du possible.

4. Bilan

Les communications (la radiodiffusion, la presse, le film) qui desservent les communautés francophones hors Québec sont inadéquates.

Nous avons décrit dans ce chapitre les droits des francophones à la radiodiffusion et les problèmes qu'ont décelés les francophones dans les services fournis.

Ce que nous dégageons principalement des requêtes, c'est que, en plus de continuer l'extension du réseau, Radio-Canada devra concevoir une "politique spéciale de programmation locale" pour les communautés francophones hors Québec.

La presse francophone hors Québec est en état de crise. Elle est constamment menacée de disparition. Qui va en porter le poids?

L'Office National du Film jouit d'une grande réputation. Pourquoi ne mettrait-elle pas à profit ses ressources et ses conseils à la production de films "bien de chez-nous" et par des "gens de chez-nous"?

5

l'âme d'un
peuple

La reine Elizabeth et le premier ministre Trudeau évoquent la grandeur du Canada biculturel

MONTREAL (PC) — La reine Elizabeth II a quitté le Canada à bord d'un avion des Forces ar-

passé la majeure partie des deux derniers jours à Bromont, où la princesse Anne a participé aux

Montreal est essentiel à l'unité canadienne, a-t-elle dit. La vie quotidienne de vos citoyens témoignera de

La reine répondait ainsi au discours du premier ministre Trudeau, qui avait précédemment, au nom

Les Franco-Colombiens

Une minorité qui se sent seule et loin du Québec sur les bords du Pacifique

par Guy Deshaies

L'échange d'enseignants québécois et américains, annoncé en 73 par Mme Jeanne Hébert, ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique, est pressenti par les enseignants de la ville de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans, qui ont participé à un programme.

En réalité on ne compte que sur Ot-Kenneth Baillout, coordonnateur du Centre culturel franco-colombien. Les Québécois sont arrivés à notre regard. On sent au fil se l'éclaircir de

voisements les plus pessimistes, près de 50.000 Colombiens de toutes origines parlent le français. Selon les chiffres de l'ACELF (Association canadienne d'éducation de langue française), les enseignants de la ville de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans, qui ont participé à un programme.

Cela n'empêche pas un certain M. Fort d'avoir basé la note suivante au le bulletin du Centre culturel: "M. Fort est d'accord pour parler de la langue française au sein des

littérat qu'hystérique avant de invoquer leur langue. Les sympathiques français ne signifient pour eux que la langue des Français, ou la langue des commerçants de la Robostrasse.

Cela n'empêche pas un certain M. Fort d'avoir basé la note suivante au le bulletin du Centre culturel: "M. Fort est d'accord pour parler de la langue française au sein des

Pelletier: pour s'épanouir, les communautés francophones doivent sortir de l'isolement

OTTAWA — Une communauté francophone qui s'épanouit, se sent seule et loin du Québec sur les bords du Pacifique.

Evouant un message aux 16 millions à l'époque de son 16 ans, M. Pelletier a promis que les communautés francophones soient culturellement enrichies dans les années 80.

Tels ont été ses seuls propos à l'égard de la culture francophone. Soulignant que hors de ces limites, "ce qui se passe n'est que l'histoire d'un peuple qui s'épanouit dans une langue vivante et dynamique".

Un "génocide culturel" à Moncton La survivance du fait français dépend uniquement du Québec — Breau

M. André Bellemare, vice-président de l'Association des Franco-Colombiens, a déclaré que le fait français dépend uniquement du Québec.

À partir de ce point de vue, M. Breau a affirmé que si une partie de la population de cette ville est justement les deux cultures de sa formation.

Les 40.000 francophones du Manitoba, selon M. Hébert, peuvent être considérés comme une minorité linguistique.

WINNIPEG (PC) — Les minorités francophones du Manitoba ont écrit au premier ministre Trudeau, au nom de Louis Hébert, ancien vice-président de l'Association des Franco-Colombiens de St-Basile.

Les Franco-Manitobains

Un peuple sans avenir

Il n'y a pas de culture présente française au foyer en ce sens en disant que l'identité culturelle des francophones du Manitoba est en train de disparaître.

La collectivité s'elle en fait une priorité dans les écoles secondaires manitobaines. "On ne peut attendre d'une collectivité coutée depuis 50 ans ne commencent pas à l'over."

Pour les minorités françaises le vent va-t-il tourner?

NDLR — En Acadie, les remarques du professeur Bibeau sur les francophones de cette ville est justement les deux cultures de sa formation.

M. Spierer a promis d'intervenir prochainement auprès du premier ministre.

Les 40.000 francophones du Manitoba, selon M. Hébert, peuvent être considérés comme une minorité linguistique.

WINNIPEG (PC) — Les minorités francophones du Manitoba ont écrit au premier ministre Trudeau, au nom de Louis Hébert, ancien vice-président de l'Association des Franco-Colombiens de St-Basile.

L'âme d'un peuple

- 1 La culture, une nécessité
- 2. La situation
- 3. Le Conseil des Arts: le conseil des autres
- 4. Conflit de juridiction: qui fait quoi?
- 5. La diffusion
- 6. Les Québécois, les francophones hors Québec: deux solitudes
- 7. Le multiculturalisme: menace à la culture française
- 8. Conclusion

L'âme d'un peuple

L'expression et la diffusion culturelles seront toujours le reflet de la vitalité d'un peuple et le moyen par excellence permettant à une collectivité de renforcer son identité propre.

1. La culture, une nécessité

Pour une collectivité minoritaire, une vie culturelle active et féconde pourra être la seule garantie d'un épanouissement continu. En plus d'offrir une excellente occasion de regrouper les francophones, l'activité culturelle sera l'occasion de réaffirmer la fierté qui l'anime dans ses revendications d'ordre politique, social, économique et scolaire. De plus, les francophones hors Québec, moyennant des ressources plus adéquates, seraient en mesure de faire bénéficier la population canadienne toute entière des richesses de leur culture.

2. La situation

Il a toujours existé certains groupes culturels dans les communautés francophones hors Québec, mais depuis quelques années ils se sont multipliés, et avec eux, les problèmes se sont multipliés.

Une soixantaine de petits comités culturels tentent désespérément de développer l'expression culturelle mais éprouvent constamment de la difficulté à survivre ...

Des douzaines de groupes culturels spécialisés - théâtres, danses folkloriques, chansons populaires, chorales, artisanat - doivent consacrer bien plus d'énergie à leur survie qu'à la création culturelle.

La plupart des groupes culturels connaissent une pénurie de ressources humaines qualifiées. Ces groupes n'ont pas les moyens de donner ou assister à des cours de formation dans leur discipline.

La situation inspire un pessimisme certain. Non pas que les francophones hors Québec soient atteints d'une sclérose de création, mais plutôt que les modes d'assistance leur sont limités, insatisfaisants et frustrants.

Trop souvent, les gouvernements, aussi bien au niveau fédéral que provincial, considèrent l'activité culturelle des groupes minoritaires comme étant un luxe qu'il faudrait, par magnanimité, encourager juste assez pour qu'elle ne meure pas et puisse servir de justification aux largesses des gouvernements. Le théâtre de langue française dans les provinces hors Québec offre un bon exemple de ce jeu subtil qui consiste à garder la création théâtrale dans un état de survivance en la subventionnant, juste assez pour qu'elle végète.

3. Le Conseil des Arts: le conseil des autres

Dans de telles conditions, la culture française hors Québec ne réussira jamais à atteindre le niveau d'excellence qui lui permettrait d'être "reconnue" face aux critères de professionnalisme du Conseil des Arts du Canada. Aussi, il est évident que les critères du Conseil des Arts du Canada ne tiennent pas compte de la réalité et des aspirations culturelles des communautés francophones hors Québec. Dans ces conditions, il est extrêmement difficile pour un artiste francophone, vivant à l'extérieur du Québec, de vivre de son métier. Dans les cadres actuels, le Conseil des Arts travaille actuellement à l'épanouissement culturel des anglophones et des Québécois et cette situation persistera à moins que le Conseil ne se dote de politiques de développement à moyen et long termes pour les francophones hors Québec.

4. Conflit de juridiction: qui fait quoi?

Encore là, le Conseil des Arts du Canada n'est pas le seul à souffrir d'une carence de programmes de développement en faveur de groupes minoritaires de langue française. Il en va de même pour l'ensemble des agences fédérales et provinciales d'assistance à la vie culturelle. Ceci soulève un autre problème: celui de la juridiction fédérale-provinciale en matière culturelle. Tous les gouvernements sont intéressés à encourager la vie culturelle. Pourtant lorsque vient le temps d'agir, il semble qu'on cherche à se débarrasser rapidement d'une patate chaude... peut-être dans l'espoir qu'elle refroidisse. Le Centre

culturel franco-manitobain offre un bon exemple de cette situation. Après avoir été construit à la suite d'une entente fédérale-provinciale, personne ne veut prendre la responsabilité de fournir les ressources nécessaires à ses opérations. En attendant, le Centre culturel franco-manitobain envisage régulièrement de fermer ses portes.

□ 5. La diffusion

La diffusion de la culture française dans la grande majorité des provinces canadiennes ne dépasse pas les frontières provinciales. De plus, le marché de la culture française n'atteint pas, la plupart du temps, les communautés francophones hors Québec. Ce qui accentue leur isolement culturel.

La situation de la diffusion a peu évolué depuis les premiers jours du Comité interprovincial de diffusion culturelle et encore aujourd'hui des tournées sont organisées un peu au hasard et toujours à la dernière minute. Pis encore, au plan local et provincial ces tournées s'avèrent presque impossible à organiser. Il est aberrant de constater qu'il est plus facile d'organiser en Ontario une tournée d'un artiste québécois, par exemple Yvon Deschamps, qu'une tournée par des Franco-Ontariens pour les Franco-Ontariens.

De plus, quand s'ajoute à ce manque de réseau de diffusion une absence quasi totale de media de promotion, la situation devient intolérable. Nous pensons ici à la radio et à la télévision de langue française qui souvent ne sont pas disponibles à une communauté francophone et que lorsqu'elles le sont, offrent un contenu local quasi inexistant. Comment peut-on espérer un épanouissement culturel quand la création artistique d'une collectivité est à toute fin pratique inconnue. Ainsi l'artiste qui a le désir de "percer" ou au moins de se faire connaître doit s'exiler vers un milieu social plus propice. Ce n'est qu'après que son milieu d'origine pourra le connaître. Les exemples d'Edith Butler et de Robert Paquette semblent bien le démontrer.

□ 6. Les Québécois, les francophones hors Québec: deux solitudes

L'activité culturelle et artistique des groupes minoritaires de langue française est également affectée par les distances qui la séparent du Québec où elle doit puiser son "oxygène culturel". Par distance, nous songeons à l'éloignement géographique, mais également aux distances sociologiques qui sont de plus en plus évidentes entre Québécois et minoritaires de langue française. Espérons que cet équilibre se rétablira bientôt, entre autres par des échanges dans les deux sens.

□ 7. Le multiculturalisme: menace à la culture française

Un autre problème qui menace l'identité et l'activité culturelles des francophones hors Québec est le concept du Canada comme étant un pays bilingue mais multiculturel. Cette politique fédérale qui trouve plusieurs partisans au niveau des gouvernements provinciaux nous relègue ainsi trop facilement et subtilement au même niveau qu'une autre minorité ethnique.

□ 8. Conclusion

Ce bien sombre tableau n'empêche pas que les francophones hors Québec aient absolument besoin d'une culture populaire qui leur permette de se regrouper, de se connaître, de s'identifier. Ce serait là un bon remède à l'anglicisation, à l'apathie et aux autres maux qui les affectent. De même, une vie culturelle et artistique active est le meilleur catalyseur pour ce qui est des autres sphères d'activité d'une collectivité.

Ce que nous avons voulu faire dans ce chapitre, c'est exposer sommairement quelques obstacles qui entravent l'expression culturelle des francophones hors Québec.

**6
les
langues
officielles**

Un bilingue, c'est toujours un francophone qui parle aussi l'anglais

OTTAWA — Un bilingue dans la Fonction publique fédérale est un homme qui parle aussi l'anglais. Ce fait est évident pour tout le monde. C'est pourquoi la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et la biculturalisme, a été créée en pleine hâte par le gouvernement fédéral.

Un bilingue dans la Fonction publique fédérale est un homme qui parle aussi l'anglais. Ce fait est évident pour tout le monde. C'est pourquoi la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et la biculturalisme, a été créée en pleine hâte par le gouvernement fédéral.

Un bilingue dans la Fonction publique fédérale est un homme qui parle aussi l'anglais. Ce fait est évident pour tout le monde. C'est pourquoi la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et la biculturalisme, a été créée en pleine hâte par le gouvernement fédéral.

Coût du bilinguisme

\$225 millions:

un chiffre

conservateur

par Gilles PAQUIN

OTTAWA — Lancé en 1964, le programme d'enseignement des langues aux fonctionnaires fédéraux ne comptait à ses débuts que cinq professeurs

Aucun changement n'est prévu à la politique de bilinguisme

OTTAWA — Aucun changement dans le programme de langue officielle de la fonction publique fédérale sera effectué avant que le groupe de travail des minorités de langue officielle ne se réunisse à la fin de l'été.

Pour Allan Blakeney

Un Canada bilingue ou pas du tout

REGINA (PC) — Pour le Premier ministre de la Saskatchewan, il faut reconnaître la nature bilingue du Canada ou risquer la destruction possible de la confédération.

«Le nombre croissant de Canadiens, a déclaré M. Allan Blakeney, semblent considérer la nature bilingue du Canada, non comme une source de fierté, ni même comme un fait agréable et désirable, mais comme une situation urgente que l'on veut supprimer.

Pour le moment

Le bilinguisme est une farce

EDMONTON (PC) — La lenteur sur les langues régressent ainsi surtout avec laquelle on procède dans la mise en œuvre de la loi sur le bilinguisme.

Le Secrétariat d'Etat et les minorités francophones

Un rapprochement qui ressemble à l'assimilation

OTTAWA — Le député d'Ottawa-Vanier, M. Jean-Robert Gauthier craint que la réorganisation du Secrétariat d'Etat ne favorise l'assimilation des groupes francophones minoritaires.

LE RAPPORT BIBEAU

Constat d'échec du bilinguisme à Ottawa ?

OTTAWA, 14 février — Le rapport Bibeau sur le bilinguisme à Ottawa est un constat d'échec.

Contre l'instauration du bilinguisme à Moncton

MONCTON (PC) — Le conseil municipal de Moncton a refusé l'admission à une cinquantaine d'étudiants.

Freiner l'assimilation passe avant les leçons de français aux anglophones

MONTRÉAL (PC) — Si le gouvernement Trudeau veut freiner l'assimilation des francophones, il doit d'abord freiner l'assimilation des anglophones.

Les langues officielles au Canada.

- 1. Constat d'échec
- 2. Loi sur les langues officielles – Ses objectifs.
- 3. Quand on veut on peut.
 - A les politiques et les structures
 - B les dépenses
 - C conclusion
- 4. Le scandale du bilinguisme dans la Fonction publique.
 - A des bilingues malgré eux
 - B un gaspillage
 - C qui en profite?
- 5. Une Loi qui résiste mal aux interprétations de la Cour.
- 6. Le bilinguisme institutionnel et le francophone hors Québec.
- 7. Conclusion.

Constat d'échec

Le chapitre suivant fait état des principaux griefs des communautés francophones hors Québec quant à l'implantation pré-sentée de la Loi sur les langues officielles au Canada. Il démontre également que la politique née de cette Loi ne vise que le niveau institutionnel du pays et ne dessert que trop peu les besoins vitaux des communautés d'expression française.

Le fait que la Loi sur les langues officielles ne vise point le développement des communautés francophones, n'est nullement due à l'impossibilité d'un tel projet. Ce chapitre démontre sans équivoque qu'à partir d'une volonté politique découlent lois, énoncés et cadres administratifs et budgets imposants. Les faits sont irréfutables: quand on veut, on peut.

2. La loi sur les langues officielles: ses objectifs

Pour rétablir l'égalité des droits et des chances pour les Canadiens, qu'ils soient d'expression française ou anglaise, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1968, suggérait des recommandations vigoureuses.

Le 7 septembre 1969, la Loi sur les langues officielles est promulguée pour garantir le statut d'égalité du français et de l'anglais pour ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada. Cette loi, il faut bien le souligner, ne s'applique qu'au sein de l'Etat fédéral et ne concerne pas l'extérieur des institutions gouvernementales fédérales. Dans notre cas, elle ne touche que très indirectement la vie des francophones vivant à l'extérieur du Québec. Cette mise au point s'avère nécessaire puisque plusieurs modalités de la Loi sur les langues officielles ne semblent pas encore comprises du grand public.

Le principe directeur de cette loi est que le statut de ces deux langues doit être reconnu et mis en pratique dans tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral, pour que le public puisse communiquer avec eux et obtenir des services dans la langue officielle de son choix; c'est ce qu'on appelle communément le bilinguisme institutionnel.

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau affirme en juin 1970, que:

"Le Gouvernement est en mesure de donner son accord de principe aux grands objectifs proposés par la Commission royale d'enquête à l'intention de la Fonction Publique. Dans leurs grandes lignes, ces objectifs prévoient que le français doit devenir de plus en plus une langue de travail au sein de la Fonction Publique, que, par son ambiance, celle-ci doit représenter la réalité linguistique et culturelle de la société canadienne, et que les Canadiens ayant le français comme langue maternelle doivent être représentés comme il convient au sein de la Fonction Publique, pour ce qui touche aussi bien le chiffre des objectifs que les niveaux de responsabilité." (extraits du Hansard du 23 juin 1970).

Le Premier Ministre Trudeau s'est engagé en 1974, à faire de l'égalité linguistique, un phénomène irréversible avant la fin de la décennie. Beaucoup d'autres déclarations et directives émises par le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction Publique sont venues s'ajouter pour compléter ce qu'on peut appeler une politique linguistique nationale. Les intentions du gouvernement fédéral sont donc très sérieuses en matière de bilinguisme institutionnel.

3. Quand on veut, on peut!

A. Les politiques et les structures

Le gouvernement fédéral a fait depuis 1970, des efforts considérables pour établir des politiques précises sur les principes directeurs de la Loi sur les langues officielles, tant au niveau de la Fonction publique qu'à l'extérieur de la Fonction publique.

Dans la Fonction publique

1. Des mesures visant à réaliser plusieurs objectifs sont contenues dans la résolution sur les langues officielles adoptée par le Parlement en juin 1973. Ces mesures comprennent une politique sur la langue de travail pour les régions situées à l'extérieur de la région de la capitale nationale et des dispositions pour accroître l'usage de la langue française à l'intérieur de la région de la capitale nationale.

Tel que prévu dans la résolution, les démarches entreprises ont pour but:

"...d'accroître l'utilisation de la langue française à tous les niveaux de la Fonction Publique, en augmentant, là où c'est possible,

ble, le nombre des Unités de langue française, en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction Publique; en offrant des programmes de formation en langue française... facilitant ainsi la réalisation; dans le cadre du principe du mérite, de l'objectif visant à assurer la pleine participation à la Fonction Publique des membres des collectivités anglophone et francophone." (Langues Officielles Information, Conseil du Trésor, Déclaration de l'Honorable J. Chrétien, le 6 août 1975).

2. La Commission de la Fonction Publique a institué un Bureau des langues chargé du programme de formation linguistique des fonctionnaires dont le poste exige la connaissance des deux langues.

3. Pour appuyer ces droits que stipule la Loi sur les langues officielles, le Parlement a mis à la disposition du grand public, un "protecteur des langues officielles". C'est le Commissaire aux Langues Officielles qui est mandaté par le Parlement de recevoir et donner suite à des plaintes, lorsqu'il estime qu'un organisme fédéral a négligé les droits linguistiques du public en ce qui a trait aux ministères et agences du gouvernement fédéral. Le Commissaire peut utiliser du pouvoir qui lui est imparti de formuler des recommandations utiles.

4. La Commission de la Capitale Nationale joue également un rôle important dans le domaine de l'expansion du bilinguisme dans la région de la capitale nationale.

5. Egalement, il incombe à plusieurs agences ou ministères la responsabilité de la mise en application des dispositions de la loi ou de la politique sur les langues officielles au niveau du gouvernement fédéral. Voici, de fait, les ministères et les organismes gouvernementaux chargés d'un aspect ou l'autre de l'implantation des programmes:

- le Conseil du Trésor;
- la Commission de la Fonction Publique;
- le Bureau du Commissaire aux langues officielles;
- le Secrétariat d'Etat (Traduction);
- le Conseil Privé (le Rapport B & B);
- le Secrétariat d'Etat (expansion du bilinguisme en dehors du gouvernement);

Commission de la Capitale Nationale;

Ministère de la Défense Nationale;

tous les autres ministères sont chargés de certains aspects de la loi, tel un coordonnateur aux langues officielles, des moniteurs de langue pour le maintien de l'acquis, ou des projets spéciaux ou pilotes.

A. l'extérieur de la Fonction publique

En plus des différentes mesures visant à bilinguiser la Fonction publique sous l'égide de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement fédéral a adopté une politique qui est à l'origine des programmes de langues officielles administrés par le Secrétariat d'Etat, pour l'extérieur de la Fonction publique.

Cette politique s'est inspirée des recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qui incitait le gouvernement

"à prendre des mesures pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée." (brochure du Secrétariat d'Etat: Programme des langues officielles).

Le Secrétariat d'Etat a créé la Direction des programmes de langues en vue de mettre en oeuvre des programmes fédéraux inspirés avant tout des recommandations de la Commission royale en ce qui a trait à l'éducation (Livre II), au monde du travail (Livre III-B), et aux associations bénévoles (Livre VI).

Ces programmes visent essentiellement à favoriser l'acquisition et l'utilisation des langues officielles dans la société canadienne, et, partant, à diminuer les écarts entre l'anglais et le français.

Conformes aux objectifs précis de la Direction et à la politique du gouvernement fédéral en matière de langues officielles, ces programmes touchent aux quatre domaines suivants dans le cadre du développement du bilinguisme:

- 1. L'éducation
- 2. Les administrations publiques
- 3. Le secteur privé
- 4. La didactique des langues

B. Les dépenses

Les coûts de l'implantation de la politique du bilinguisme depuis le début des programmes sont peu connus du grand public. Nous croyons qu'il importe ici de les dévoiler pour faire

saisir toute l'importance que le gouvernement attache à l'égalité des deux langues officielles, gage selon lui, de l'unité nationale. Voici la ventilation de ces dépenses pour les coûts directs seulement.

Tableau 26 Dépenses . langues officielles de 1970 à 1977 (en milliers de dollars)^m

Ministères/Agences	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76 ⁿ	1976-77
Conseil du Trésor (vote 15) ^m vote 1			21908	27927	44338	50900	35000
Commission Fonction publique	7038	9663	1164	15945	33220	44329	47288
Commissaire Langues Officielles	388	863	998	1449	1859	3126	3485
Secrétariat d'Etat (Traduction)	8552	11119	13618	18033	23920	31660	40586
Conseil Privé (Rapport B & B)	269	52					
Sec. d'Etat (Expansion biling. hors du gov.)	53352	76652	73012	95974	93500	114182	167440
Commission Capitale Nationale					250	250	400
Ministère Défense Nationale			19700	25900	29300	35600	46804
Ensemble des ministères	69599	100599	140877	185825	227501	310425	403686
Total:							
Grand total: 1,437,972,000							

^m Le vote 15 comprend les coûts de remplacement de fonctionnaires-étudiants en format bilinguistique.

ⁿ Expenditures for Official Languages for F.Y. 1970-71 to F.Y. 1976-77. Conseil du Trésor.

^o Les dépenses pour l'année financière 1975-76 sont des estimations.

Tableau 26 Commentaires

Il se dégage du tableau 26 que les augmentations de coûts du bilinguisme institutionnel sont constantes. En six ans les dépenses totales ont presque quintuplé. Le fardeau fiscal s'alourdit en conséquence pour une des grandes priorités du gouvernement actuel.

Une grande partie de ces fonds sert à "bilinguifier" la Fonction publique: les sommes versées par le Conseil du Trésor, la Commission de la Fonction Publique et le Ministère de la Défense Nationale constituent près de 40% des dépenses totales.

D'autre part, 50% du budget total a été alloué à l'expansion du bilinguisme à l'extérieur du gouvernement. De cette somme, une grande partie est affectée à l'éducation, comme on aura pu le constater au chapitre de l'éducation.

□ Remarquons cependant, que la majorité de ces fonds (bilinguisme en éducation) est distribuée par le gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux qui, en principe, en font une redistribution aux commissions scolaires. C'est dire que dans la plupart des cas, les communautés francophones n'exercent aucun contrôle décisionnel ni opérationnel sur la distribution de ces fonds.

□ La moitié des sommes allouées au bilinguisme en éducation est destinée au Québec.

□ Ces dépenses, quant à nous, sont largement sous-estimées. Elles tiennent compte des doublures (remplacement des personnes en cours de formation linguistique) soit, mais elles ne rendent aucunement compte des pleins salaires des fonctionnaires-étudiants. Elles ne tiennent pas compte de "certains projets pilotes" effectués dans certains ministères ou Société de la Couronne qui constituent des services parallèles au Bureau des langues. De tels projets sont en cours dans plusieurs ministères entre autres le Ministère des Transports, du Revenu National, etc . . .). Ces chiffres ne tiennent pas compte des nombreux décaissements de chaque ministère qui offre de nombreux cours de "maintien de l'acquis" pour aider les fonctionnaires qui n'ont pas eu la chance de pratiquer la langue apprise, vu l'absence ou la quasi-absence de fonctionnaires francophones dans leur ministère.

□ C. Conclusion

De notre point de vue, c'est-à-dire du point de vue des communautés francophones en dehors du Québec, la Loi sur les langues officielles, la politique du programme des langues officielles tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Fonction publique, toutes les structures instaurées pour gérer les différents programmes et tous les fonds dépensés, n'ont que très faiblement, pour ne pas dire imperceptiblement, contribué au développement des communautés francophones en dehors du Québec.

□ 4. Le scandale du bilinguisme dans la Fonction publique

Puisque nous avons déjà examiné au chapitre 3 les dépenses du gouvernement fédéral en matière d'éducation, concentrons-nous dans ce chapitre sur le bilinguisme institutionnel, sur

l'efficacité et l'efficience du programme de formation linguistique des fonctionnaires.

□ A. Les bilingues malgré eux

Un fois les structures implantées et les grosses machines (les écoles de langues) mises en branle, les esprits tranquilles des fonctionnaires de tout acabit ont commencé à s'échauffer: tout ne va plus pour le mieux dans le meilleur des mondes. La désignation des postes bilingues agit comme l'épée de Damoclès au-dessus de nombreuses têtes. La terreur gronde. Les fonctionnaires se plaignent qu'on les force à ingurgiter une potion magique(sic) qui les bilinguise contre leur volonté. Les journalistes et les politiciens de l'opposition s'en donnent à coeur joie de voir les gaffes du parti au pouvoir.

En 1973, le Commissaire aux langues officielles menait une enquête préliminaire sur l'efficacité du programme de formation linguistique. Deux autres enquêtes ont suivi: une conduite par M. Gilles Bibeau (1975) et une par les ministères eux-mêmes (1975). Enfin, une enquête plus exhaustive est effectuée sous les auspices de M. Spicer en 1975.

Bien que toutes tendent vers les mêmes résultats, nous retenirons que la dernière enquête conduite par le Bureau du Commissaire aux langues officielles, enquête que nous considérons plus valable vu l'importance de son échantillonnage et sa date récente.

Tableau 27

Réponses fournies par les diplômés du cours de langue en 1973 et 1975 à la question: "Veuillez indiquer votre langue habituelle de travail".

Poste et utilisation de la langue acquise	Diplômés du cours de français		Diplômés du cours d'anglais	
	Données de 1973 N. %	Données de 1975 N. %	Données de 1973 N. %	Données de 1975 N. %
Postes bilingues				
Jamais	664 37	500 23	56 5	27 3
Parfois	951 53	1,512 71	222 22	203 25
Très souvent	185 10	122 6	753 73	582 72
Total:	1,800 100	2,134 100	1,031 100	812 100
Autres postes (anglais essentiel, français essentiel, anglais ou français)				
Jamais	259 49	179 37	105 21	26 9
Parfois	242 46	289 59	167 33	109 40
Très souvent	28 5	20 4	238 46	139 51
Total:	529 100	488 100	510 100	274 100
Ensemble des postes				
Jamais	923 40	679 26	161 10	53 5
Parfois	1,193 51	1,801 69	389 25	312 29
Très souvent	213 9	142 5	991 64	721 66
Total:	2,329 100	2,622 100	1,541 100	1,086 100

Source: Secrétariat du Conseil du Trésor et Bureau du Commissaire aux langues officielles: Sondage sur l'utilisation de la langue seconde (officielle) par les diplômés du cours de langue, juin 1975.

■ Absence de données: Conseil du Trésor=284; Sondage du Commissaire aux langues officielles=101.

Remarque: les pourcentages ont été arrondis.

Tableau 27

Commentaires

Les résultats sont presque effroyables. Tout le programme de bilinguisme institutionnel (formation linguistique) a servi à "bilinguiser efficacement" seulement 5% des fonctionnaires anglophones et 66% des fonctionnaires francophones.

Les conclusions du Rapport Bibeau ne nous surprennent pas: "Le bilan que nous avons dressé du programme des langues officielles n'est pas très reluisant: il décrit une machine imposante qui a de nombreuses déficiences et dont le rendement global est loin d'être élevé."

Tableau 28

Nombre de fonctionnaires-étudiants, inscrits et diplômés, du Bureau des Langues de la C.F.P., 1973-1976.

Année civile	Inscrits			Diplômés		
	cours d'anglais	cours de français	Total	cours d'anglais	cours de français	Total
Sept. 1973-déc. 1973	46	459	505	15	28	43
1974	395	2975	3370	137	1069	1206
1975	411	3842	4253	398	2981	3379
1976	609	3843	4452	456	3206	3662
Total	1461	11119	12580	1006	7284	8290
%	11.6	88.4	100%	12.1	87.9	100%

■ Ces renseignements proviennent d'un agent d'information C.F.P.

$$\text{Rapport } \frac{\text{diplômés (8290)}}{\text{inscrits (12580)}} \times 100 = 65,9\%$$

Tableau 28

Commentaires

Le décalage entre le nombre total d'étudiants inscrits et le nombre total de diplômés est de 4,290 étudiants (12580 inscrits - 8290 diplômés = 4,290 ou 34%). De ce nombre 2,556 élèves n'avaient pas terminé leur cours (en janvier 1977) et 1,734 étudiants ont, soit abandonné leur cours, ou ont été avisés de se retirer vu des difficultés trop grandes d'apprentissage, etc.

■ Rapport Bibeau, op. cit. page 225.

□ B. Un gaspillage monumental

Cette politique sur les langues officielles constitue un vrai scandale lorsqu'on examine dans les faits, les coûts réels des cours de formation linguistique (l'efficacité).

Combien y a-t-il de fonctionnaires que l'on a tenté de bilinguiser? Pour le nombre de fonctionnaires-étudiants qui ont passé par le Bureau des langues de la Fonction publique, la répartition est la suivante:

□ Si nous décidons de donner le bénéfice du doute à tous ceux qui poursuivent encore leur cours (les 2,556), nous obtenons un total de diplômés de 10,846 soit 9,533 diplômés anglophones et 1,313 diplômés francophones.

Cependant, à l'égard d'une utilisation "appréciable" de la langue seconde une fois le diplômé de retour dans le ministère, l'efficacité des cours de formation linguistique est nettement mise en doute.

Pour les anglophones, prenons comme pourcentage d'utilisation appréciable pour l'ensemble des postes, le chiffre indiqué par l'enquête du Commissaire aux langues officielles (1976): 5% d'utilisation appréciable.

Résultat: 5% de 9,533 = 477 anglophones qui utilisent le français de façon appréciable.

Pour les francophones, le pourcentage de degré d'utilisation appréciable est de 66%.

Résultat: 66% de 1,313 = 867 francophones qui utilisent l'anglais de façon appréciable.

Le bilan net de l'efficacité réelle des cours de langues de la Fonction publique depuis 1973: 1,344 fonctionnaires se servent de la langue apprise. Par conséquent, nous en déduisons que 87.6% des fonctionnaires qui ont bénéficié de cours de langue ont royalement perdu leur temps et gaspillé l'argent des contribuables.

En terme d'argent, que signifient ces pertes?

Si nous examinons le tableau 26, nous constatons que les dépenses de la Commission de la Fonction Publique pour tout ce qui touche aux langues officielles, se chiffrent à \$128,960,000 (1973 à décembre 1976) et que les coûts des remplacements des fonctionnaires-étudiants déboursés par le Conseil du Trésor, s'élevaient à \$148,516,000; au total \$277,476,000.

Le gouvernement fédéral se rend-il compte qu'il a effectué une dépense de près de \$300 millions pour finalement arriver à un piètre résultat de 1,344 fonctionnaires qui utilisent de façon appréciable la langue apprise au cours de formation linguistique de la Fonction publique? Ces seuls chiffres indiquent qu'il en a coûté \$206,455 pour bilinguiser efficacement un fonctionnaire!

Ces chiffres, en plus, ne concernent qu'une faible partie des budgets totaux alloués aux cours de formation linguistique (environ 20%) par ce gouvernement fédéral (puisqu'ils excluent les sommes allouées au Ministère de la Défense Nationale).

Il est entendu que ces calculs demeurent des approximations, mais ils permettent de faire éclater sans contredit le scandale du bilinguisme institutionnel.

C. Le bilinguisme institutionnel, qui en profite?

Il est clair, d'après les données de la section précédente, que ce sont les anglophones qui profitent de la politique du bilinguisme institutionnel. En effet, 88% des fonctionnaires-étudiants en cours de formation linguistique sont des anglophones. Ils ont la chance de faire une pause dans leur vie de fonctionnaire, de s'ouvrir vers les nouveaux horizons de la belle langue française et ce, aux frais des contribuables, autant francophones qu'anglophones. Les francophones quant à eux, sont plus "bilingues naturellement".

Ce n'est que tout récemment, alors que plus d'anglophones deviennent bilingues (ont atteint les exigences linguistiques de leur poste) que le gouvernement fédéral étudie la possibilité de débloquer une prime au bilinguisme.

C'est ça l'égalité linguistique!

Mais il y a plus, l'égalité linguistique c'est aussi l'égalité des chances pour les francophones d'accéder à des postes bilingues dans la Fonction publique fédérale. Allons-y voir!

Malgré l'égalité des chances, les francophones hors Québec, bilingues de par nature (pour la plupart), sont peu nombreux à occuper les places qui devraient leur revenir dans la Fonction publique fédérale.

Un relevé en date de novembre 1976, compilé par ordinateur au Conseil du Trésor, révélait que sur 68,954 postes bilingues (incluant le Québec), 51,589 étaient des postes occupés. Pourquoi plus de 17,000 postes demeurent vacants alors que tant de francophones seraient éligibles et "tout prêts" à occuper ces postes?

Les postes bilingues sont occupés par qui, croyez-vous? Dans les provinces en dehors du Québec, ils sont occupés en majorité par des anglophones, et par surcroît ils sont souvent occupés par des anglophones unilingues comme en fait foi le tableau suivant:

**Tableau
29**

Postes bilingues occupés par des anglophones.

Province	Postes bilingues Total	Postes bilingues occupés	Anglophones bilingues	Anglophones unilingues	Pourcentage du total d'anglophones dans les postes bilingues
Terre-Neuve	35	19	11	6	89.5
Ile-du-Prince-Edouard	35	28	7	14	75.0
Nouvelle-Ecosse	535	425	172	143	74.0
Nouveau-Brunswick	1,874	1,519	386	452	55.2
Ontario	44,157	32,376	10,488	9,491	61.5
Manitoba	348	253	128	55	72.3
Saskatchewan	99	63	28	23	81.0
Alberta	305	175	67	74	80.6
Colombie-Britannique	288	149	58	52	73.8
Total:	47,616	35,005	11,345	10,160	61.4
Total:				21,505	

■ Source: Conseil du trésor, 1976.

□ 5. Une loi qui résiste mal aux interprétations de la Cour

En plus de connaître des problèmes d'implantation des programmes découlant de la résolution sur les langues officielles, la Loi sur les langues officielles en tant que telle cause de sérieux ennuis aux législateurs. La cause des Gens de l'air du Québec qui se battent pour obtenir justice en est un exemple flagrant. Même si l'intention de la loi est très claire, comme la plupart des articles qu'elle contient, elle peut être source de conflits dans certaines circonstances. Par exemple, l'article 2 semble énoncer très précisément le but de législateur. On y lit que le français et l'anglais sont les deux langues officielles du pays en ce qui a trait à toutes les fonctions du Parlement et du Gouvernement du Canada et que les deux langues ont un statut, des droits et des

privileges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions fédérales.

Malgré la clarification de cet énoncé, certains articles viennent en restreindre la généralité et en compromettre l'apparente lucidité. Aussi, la mention de certaines restrictions dans l'administration de services bilingues par les institutions fédérales implique que l'égalité des langues, établie par l'article 2, ne s'applique pas de façon universelle d'un bout à l'autre du Canada dans tous les organismes fédéraux.

Ainsi, dans la cause des Gens de l'air même s'il y avait tout lieu de croire que le Ministère des Transports pourrait difficilement interdire d'utiliser le français au Québec, cela s'est quand même produit dans l'ordonnance du juge Marceau qui donnait raison à l'interdiction de l'usage du français dans certains

aéroports du Québec. Selon lui, l'article 2 est un exposé de principe, de déclaration d'intention et donc pas contraignante.

De plus, selon lui, les autres articles sont loins d'être négociables. Par exemple, l'article 9 dit ceci: "dans la mesure où il leur est possible de le faire".

Pourtant quelques mois auparavant, le juge Deschênes de la Cour Supérieure du Québec, constatait que les deux communautés linguistiques ont des droits, des privilèges égaux.

Finalement, nous aboutissons à deux interprétations juridiques contradictoires.

Un journaliste, André Breton de Radio-Canada, commentait ces interprétations.

"... Et il y a des conséquences sérieuses parce que la Loi des langues officielles ne s'applique pas qu'au bilinguisme dans les communications aériennes du Québec, elle s'applique à un ensemble de situations pancanadiennes, on peut penser aux minorités par exemple qui maintenant pourraient se voir refuser des services en français dans certains ministères fédéraux, on pourrait penser à Winnipeg, Halifax, à Vancouver, parce que ça n'est pas possible de les offrir en ce moment. Donc, y a pas une nécessité absolue par rapport à l'article 2 de les offrir en français en tout cas suivant le juge Marceau. Et les conséquences du jugement Marceau sont importantes." ■

Ce que nous dégageons de tout cela c'est que la bataille est loin d'être terminée. Si le jugement du juge Marceau est maintenu par la Cour Suprême du Canada, nous pourrions nous attendre à d'autres batailles du genre dans d'autres domaines.

Et cela en sera fini de l'égalité des droits linguistiques, des privilèges égaux. Les francophones persisteront dans leur condition de citoyen de deuxième classe.

6. Le bilinguisme institutionnel vécu

"Le francophone hors Québec et le bilinguisme institutionnel":

Le scénario suivant se passe à l'aéroport de Winnipeg devant le comptoir d'Air Canada. Mais il pourrait tout aussi bien se passer à n'importe quel aéroport au Canada en dehors du Québec (et

parfois même au Québec). Après avoir attendu dans la file pendant un bon vingt minutes, le francophone s'approche du comptoir:

"Bonjour, j'aimerais une réservation pour le vol ACXYZ pour Ottawa."

"I'm sorry, I don't speak french. Would you like to speak to someone in french?"

"Oui, s'il vous plaît."

"Then can you get in line in this other file, please."

Et bien sûr, le francophone, après avoir déjà attendu dans cette lignée pendant plus de vingt minutes n'est pas prêt à recommencer. Comme ce francophone est bilingue, il va recommencer sa démarche, mais cette fois-ci en anglais.

Après plusieurs expériences comme celle-ci, le francophone vivant à l'extérieur du Québec devient échaudé; il ne prend même plus la peine de s'adresser en français.

Le bilinguisme institutionnel demeure, la plupart du temps, un mythe pour le francophone minoritaire. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que tout le monde ne vit pas que du gouvernement fédéral tous les jours. Loin de là. Un francophone peut passer des mois avant d'avoir affaire au gouvernement fédéral.

Il n'est pas surprenant non plus que M. Spicer se plaigne de ne plus recevoir autant de plaintes. Souvent les résultats de ses recommandations sont lents à se faire sentir ou sont inexistantes, car il faut bien se le rappeler, M. Spicer n'a que le pouvoir de recommander. Ainsi le francophone à bout de patience après plusieurs expériences négatives avec le bilinguisme institutionnel, a, par la force des choses, déjà opté de parler dans la langue de la majorité: l'anglais.

La traduction

Les dépenses pour la traduction sont considérables. Le budget assigné augmente d'année en année.

La langue principale de communication au sein de la Fonction publique, demeure toujours l'anglais. Aussi, la commu-

■ André Breton, Emission "Présent": "Que faut-il croire dans l'interprétation des langues officielles et du français dans les airs?" Transcriptions, p. 2

ication écrite autant qu'orale se fait surtout en anglais. Mais tous les fonctionnaire, qu'ils soient anglophones ou francophones, peuvent se faire servir dans la langue de leur choix et travailler dans la langue de leur choix. Aussi ils peuvent avoir recours au Service de traduction: Mais voilà: la grosse machine de la traduction est difficile à déplacer et pour faire traduire une simple lettre, l'attente est très longue et souvent tellement longue qu'elle encourage les francophones à devenir traducteurs malgré eux. Et c'est encore le bilinguisme à sens unique.

De toute façon, malgré ces failles, le Service de traduction opérerait un budget de plus de \$40 millions en 1976-77, et ce à l'intérieur de la Fonction publique. En somme, un service très restreint. Au prix qu'il coûte nous pouvons peut-être comprendre qu'il soit restreint aux institutions du gouvernement fédéral. Mais dans la communauté, qui peut se permettre de défrayer de tels coûts pour se faire comprendre dans les deux langues?

□ 7. Conclusion

Alors que les francophones au Canada espéraient tant de la Loi sur les langues officielles et des politiques découlant des recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, ils sont maintenant déçus de leur implantation et de leurs conséquences.

Que représente, pour les Francophones hors Québec, cet échec de la politique des langues officielles et son implantation? Elle représente ni plus ni moins qu'une perte de temps, d'énergie et d'argent qui auraient pu être utilisés à meilleur escient.

Une perte de temps vu que les législateurs ont décidé de laisser de côté une politique de biculturalisme qui aurait aidé à rattrapper un million de francophones en dehors du Québec qui, pendant tout ce temps, continuaient et continuent toujours de s'enliser dans les gouffres de l'assimilation.

Une perte d'énergie, vu que le Québec doit se considérer et se conduire comme une unité de langue française et que les francophones hors Québec ne connaissent et n'utilisent pas leurs droits.

"A qui, à quoi vont servir tous les services institutionnels bilingues que l'on se démène à instaurer, si les communautés francophones sont anéanties faute de moyens que le gouvernement fédéral se refuse de nous fournir."■

Il ne faut pas conclure que les francophones hors Québec sont contre la Loi sur les langues officielles. C'est surtout contre l'implantation de cette politique de bilinguisme institutionnel à laquelle ils ne sont pas d'accord.□

désormais

7

□ Désormais

Les communautés francophones regroupées en associations provinciales ont décidé de ne plus camoufler leur situation réelle. Conscientes au plus haut point qu'elles ne peuvent plus dissimuler l'état d'urgence, elles donnent à la Fédération des francophones hors Québec le mandat d'agir politiquement pour que soit comblé au plus tôt, le fossé qui les sépare dramatiquement de la reconnaissance pleine et entière de tous leurs droits.

La longue description qui précède, analyse froidement le contexte historique et actuel de ce qui est devenu leur marginalité. Elles reconnaissent que des efforts partiels ont été tentés mais que la seule voie de succès réside dans un projet global destiné à leur rendre accessible les chemins de l'égalité. Point n'est besoin de chercher des confirmations de leur étalage brutal de la réalité. Citoyens à part entière, les francophones de ce pays ont une perception claire de leur environnement culturel, social et économique. Ils savent, pour la vivre quotidiennement que la situation risque d'atteindre bientôt un point de non-retour. Les francophones hors Québec on dit sans aigreur que seul un revirement global et prochain de l'attitude sur laquelle ils se butent pourra leur garantir des chances de sortir d'un couloir étroit qui les conduit irrémédiablement à la disparition.

□

Les francophones hors Québec ont constaté sans affolement que leur nombre décroît. Ils ont identifié les principales causes de leur dépeuplement collectif. Ils savent toute l'influence que peuvent avoir sur ce phénomène les facteurs de la perte d'identité que l'on trouve dans les communications, l'urbanisation, l'économie, l'isolement culturel, les carences législatives et surtout la tentation qu'ils peuvent éprouver de se cacher la vérité. C'est pourquoi, en toute connaissance de cause, ils ont mesuré toutes les dimensions d'une situation que certains jugeront désespérée. Pourtant, les francophones hors Québec eux-mêmes ont la fierté et la volonté de provoquer le changement essentiel qui leur permettra de retrouver le souffle de la reconquête de leur dignité et de leur égalité. Ils le savent.

□

Ils savent aussi que d'autres efforts partiels ne remplaceront jamais un projet politique concerté, unique et irrémédiablement engageant. Leur franchise audacieuse oblige les gouvernements responsables à poser audacieusement le seul geste qui comp-

tera. Et ce geste, c'est celui de reconnaître et de mettre en application l'unique recommandation fondamentale que les communautés réclament avec toute l'énergie du million de personnes qu'elles constituent:

Une politique globale, précise, cohérente, et définitive de développement des communautés de langue et de culture françaises

Cette politique devra toucher:

- 1. La maîtrise des moyens d'éducation.
- 2. Les moyens de communication relevant de la Société d'Etat devront refléter la vie même de nos communautés.
- 3. Les membres de nos communautés devront pouvoir développer leurs propres moyens de promotion économique, sociale et culturelle.
- 4. Au niveau politique, il est évident que ces exigences minimales ne seront réalisées qu'à la condition que soit établi un lien d'obligation stricte par la reconnaissance concrète-pratique et institutionnalisée des droits légitimes de la communauté. Cela devra se traduire dans chaque pro-

vince par l'adoption du français comme langue officielle avec ses conséquences irrémédiablement engageantes.

□ 5. Au plan fédéral, la politique du bilinguisme institutionnel devra se transformer en une politique de développement des communautés dans tous les domaines qui se présentent de sa compétence. C'est une exigence sans laquelle aucun effort partiel ne portera fruit.

□ 6. Ultérieurement, dans le débat qui s'est engagé sur l'avenir, il faudra tenir compte de la présence des communautés francophones qui fait la différence de ce pays. Cela signifie que toute discussion et décision devront inclure des garanties fondamentales de leurs droits individuels et collectifs.

Telle est leur exigence. Cette option diffère de toutes les tentatives partielles qui ont été mises en oeuvre au cours des années. C'est une option globale. Elle implique tous les secteurs de la vie sociale, culturelle, économique et politique. Tous seront touchés. Elle implique une concertation voulue et entretenue de tous les paliers de gouvernement qui ont tous une part de responsabilité dans la situation que nous avons analysée, mais qui peuvent également reprendre le temps perdu en mettant à la disposition des communautés, les moyens dont elles ont besoin pour orienter un développement qui leur est propre.

L'accent n'est plus mis désormais sur l'obtention de privilèges. Nous voulons et exigeons que soient entreprises les actions que nos communautés ont commandées elles-mêmes. Notre collaboration sera assurée dans la mesure où l'on respectera qui nous sommes.

Les destinataires responsables de notre unique re-

commandation auront un premier réflexe: par où commencer? Il nous est apparu évident que les gouvernements et autres organismes concernés n'ont pas eu jusqu'à présent cette perception de notre réalité. Nous le comprenons. Mais nous sommes parfaitement conscients des conséquences de notre exigence. Nos communautés ont dressé le tableau des premiers pas à faire dans la voie d'un redressement politique d'une situation dans laquelle nous continuerons de nous embourber si nous ne devenons pas les premiers auteurs et inspirateurs des gestes à poser.

Nous avons voulu, en toute connaissance de cause, entamer un mouvement de redressement de cent ans d'injustice. Les étapes seront suivies scrupuleusement. Le présent document indique définitivement la condition préalable: elle est politique. Le détail de ce premier geste suivra. Nos associations provinciales se sont volontairement faites les auteurs déterminés de plans

d'action qui ne pourront pas devenir des instruments de négociation. Ces plans concrets répondent à la condition même des communautés menacées, et constituent la base d'un dialogue dont nous serons les interlocuteurs. Et nous ne reculerons pas.

Notre destin repose entre nos mains. Il est aussi partagé par ceux et celles qui ont cherché politiquement le mandat de veiller au bien commun. C'est pourquoi nous parlons le langage qu'ils comprennent. Et ce langage ferme n'exprime qu'une chose: notre

volonté collective de renverser le mouvement d'assimilation qui décime nos rangs et qui, dans un avenir prévisible, réduira à néant la vie de ces communautés qui ont marqué et imprégné l'histoire de ce pays.

Si cette option pour le développement des communautés de langue et de culture françaises n'est pas prise dans les plus brefs délais, le pays aura à porter le poids d'une décision aux conséquences irréversibles et historiques.

8

bibliographie